

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2021-2022

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION



Cette publication a été réalisée par la Direction générale des politiques et de la planification en collaboration avec la Direction générale des communications du ministère de l'Éducation.

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site Quebec.ca.

Pour plus d'information :

Renseignements généraux
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626
Site Web : education.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Décembre 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-90118-1 (Version imprimée)
ISBN 978-2-550-90119-8 (Version électronique PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2022

**RAPPORT
ANNUEL
DE GESTION
2021-2022**

MINISTÈRE

DE L'ÉDUCATION

NOTE AUX LECTRICES ET AUX LECTEURS

Le Secrétariat à la condition féminine ne fait plus partie du ministère de l'Éducation depuis le 21 octobre 2022.

MESSAGE DES MINISTRES



Présidence de la 43^e législature

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

À la nouvelle présidence de la 43^e législature,

Conformément à la *Loi sur l'administration publique*, nous avons le plaisir de déposer à l'Assemblée nationale le *Rapport annuel de gestion 2021-2022* du ministère de l'Éducation. Ce rapport couvre l'année financière se terminant le 31 mars 2022.

La dernière année a été une nouvelle fois marquée par la pandémie et ses nombreuses répercussions. Nous avons cependant poursuivi nos efforts pour rendre le réseau de l'éducation toujours plus performant.

Plusieurs réalisations méritent d'être soulignées, à commencer par la construction de nouvelles écoles. Jamais autant d'écoles n'ont été construites au Québec. Les premières écoles de nouvelle génération ont été inaugurées. Un rattrapage s'avérait nécessaire et il importe de continuer à agir de manière responsable pour répondre aux besoins des organismes scolaires.

En ce qui concerne le bilan sur le déploiement des classes de maternelle 4 ans, il se révèle très positif, l'engouement des parents demeurant sans appel. On trouve maintenant des classes dans l'ensemble des régions du Québec et le travail se poursuit afin de rendre la maternelle 4 ans universelle. Il en va de même pour les classes spéciales, qui permettent de répondre aux besoins particuliers d'élèves en situation de handicap ou qui éprouvent des difficultés d'apprentissage et d'adaptation. Les objectifs pour l'ouverture de telles classes ont été atteints et même dépassés. C'est une excellente nouvelle pour les familles et pour ces élèves. Toutefois, du travail demeure à faire.

Les grandes lignes du nouveau programme d'études *Culture et citoyenneté québécoise*, qui sera enseigné dans toutes les écoles du Québec, ont aussi été annoncées. Ce cours permettra aux jeunes d'être mieux outillés pour faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain. Révisant le programme d'enseignement primaire et secondaire des 10 dernières années, ce chantier était particulièrement ambitieux. Il y a de quoi être fiers du résultat, qui sera bonifié grâce aux projets pilotes qui seront mis en œuvre durant l'année 2022-2023.

La plus grande réussite du Ministère et du réseau de l'éducation demeure le maintien des classes ouvertes durant la pandémie. Le Québec est d'ailleurs l'endroit au Canada ayant eu le moins recours à la fermeture de ses établissements scolaires, d'autant plus que les bris de services éducatifs ont été dans l'ensemble plutôt rares, malgré une pénurie de main-d'œuvre qui frappe aussi le secteur de l'éducation. Nous tenons à remercier

chaleureusement l'ensemble du personnel scolaire pour son leadership et sa collaboration. Ensemble, nous avons réussi à traverser la pandémie. Il y a aussi lieu de saluer la résilience et la force des jeunes et de leurs parents. La pandémie nous a tous bousculés et cela est particulièrement vrai pour les élèves et pour les équipes-écoles.

Du côté du sport, du loisir et du plein air, jamais un gouvernement n'a autant investi auparavant. Mentionnons la mise en place du Plan d'action pour valoriser la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives au Québec 2022-2027. Ce plan est arrivé à point nommé et permet d'offrir à la population encore plus d'occasions de bouger régulièrement, dans un contexte sain et sécuritaire. En ajoutant nos investissements massifs en matière d'infrastructures sportives, nous croyons avoir réalisé d'importantes avancées pour le développement du sport, du loisir et du plein air au bénéfice des Québécoises et des Québécois. Enfin, des gains majeurs ont été faits concernant la condition féminine, en collaboration avec d'autres ministères.

Nous remercions tous les membres du personnel du Ministère pour leur travail impeccable, qui a permis d'obtenir un bilan de grande qualité, malgré des conditions de travail difficiles en raison de la pandémie. Leur professionnalisme, leur talent et leur créativité permettent à plus d'un million d'élèves de poursuivre leurs apprentissages, tout en définissant toujours un peu plus leur personnalité.

Veuillez agréer, l'expression de nos sentiments distingués.



Bernard Drainville

Ministre de l'Éducation



Isabelle Charest

Ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE



Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

Je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2021-2022* du ministère de l'Éducation. Ce rapport fait état des résultats du Ministère pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022. Il revient notamment sur les résultats obtenus par le Ministère par rapport à la mise en œuvre de son Plan stratégique 2019-2023 et des engagements inscrits dans sa Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

L'avenir du Québec repose en partie sur les épaules des jeunes. Les enfants qui fréquentent aujourd'hui nos écoles seront les citoyens actifs de demain. Notre mission au Ministère est donc de les accompagner, de les guider et de leur permettre d'atteindre leur plein potentiel. Ce noble objectif ne saurait être possible sans l'efficacité, la rigueur et le dynamisme des membres du personnel du Ministère.

Les dossiers majeurs en lien avec les écoles, les élèves, les enseignants et les membres du personnel n'ont pas manqué dans la dernière année. L'ensemble des équipes du Ministère ont redoublé d'ardeur pour maintenir une très grande qualité dans leur travail, malgré les contraintes pandémiques.

L'inclusion et la réussite de tous les élèves ainsi que l'offre de milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants, accueillants, sains et sécuritaires demeurent nos objectifs les plus chers. Nos équipes sont à pied d'œuvre pour poursuivre notre mission, et ce, au bénéfice des enfants, de leur développement et de leur réussite.

En terminant, je tiens à remercier une nouvelle fois tous les membres du personnel du Ministère. Leur patience, leur résilience et l'ensemble de leur travail sont remarquables.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Carole Arav'. The signature is fluid and cursive.

Carole Arav

Sous-ministre de l'Éducation

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	1
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	3
1 L'ORGANISATION	5
1.1 L'organisation en bref	5
1.2 Faits saillants	14
2 LES RÉSULTATS	25
2.1 Plan stratégique	25
2.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	46
2.3 Secrétariat à la condition féminine	54
3 LES RESSOURCES UTILISÉES	61
3.1 Utilisation des ressources humaines	61
3.2 Utilisation des ressources financières	64
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	67
4 LES AUTRES EXIGENCES	71
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	71
4.2 Développement durable	72
4.3 Occupation et vitalité des territoires	85
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	101
4.5 Accès à l'égalité en emploi	102
4.6 Allègement réglementaire et administratif	108
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	108
4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	111
4.9 Égalité entre les femmes et les hommes	113
4.10 Politique de financement des services publics	119
4.11 Déclarations exceptionnelles d'admissibilité à l'enseignement en anglais	122
ANNEXES	123
Annexe I : Rapport d'activité 2021-2022 du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	123
Annexe II : Lois et règlements	136
Annexe III : Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes 2021-2022	142

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

À notre avis, l'information contenue dans le présent document ainsi que les contrôles afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2022.

Les membres du comité de direction,



Carole Arav
Sous-ministre de l'Éducation



Nicolas Mazellier
Sous-ministre adjoint à la prospective, aux statistiques
et aux politiques



Chantale Marchand
Sous-ministre adjointe aux relations du travail
et aux ressources humaines



Marc Sirois
Sous-ministre associé au financement, aux infrastructures
et à la performance



Catherine Ferembach
Sous-ministre associée au
Secrétariat à la condition féminine



Marie-Dominique Taillon
Sous-ministre adjointe à l'excellence scolaire
et à la pédagogie



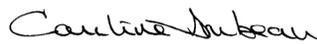
Stéphane Lehoux
Sous-ministre adjoint à la transformation numérique
et aux ressources informationnelles



Stéphanie Vachon
Sous-ministre adjointe au soutien aux réseaux
et au financement



Marie-Josée Blais
Sous-ministre adjointe au réseau éducatif anglophone,
aux relations interculturelles et aux Autochtones



Caroline Imbeau
Sous-ministre adjointe à la gouvernance
des infrastructures



Josée Lepage
Sous-ministre adjointe aux milieux d'apprentissage
et au bien-être à l'école et sous-ministre adjointe
au loisir et au sport par intérim

Québec, décembre 2022

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Madame Carole Arav

Sous-ministre
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Madame la Sous-Ministre,

La Direction de l'audit interne a procédé à l'examen des résultats et des informations présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2021-2022* à l'égard de l'organisation, des objectifs du Plan stratégique 2019-2023 mis à jour en mars 2022, des engagements énoncés dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, du Secrétariat à la condition féminine et de l'utilisation des ressources humaines et informationnelles. Elle a également examiné les résultats et les informations concernant la gestion et le contrôle des effectifs, les mesures, cibles et actions en matière d'accès à l'égalité en emploi et d'égalité entre les femmes et les hommes, les exigences relatives à l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels, la Politique de financement des services publics, les déclarations exceptionnelles d'admissibilité à l'enseignement en anglais et l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes 2021-2022.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité, de la préparation et de la divulgation de cette information incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous appuyant sur les travaux réalisés au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué conformément aux *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne*, élaborées par l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous n'avons relevé aucun élément qui nous porte croire que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2021-2022* du Ministère n'est pas, à tous les égards importants, plausible et cohérente.

Veillez agréer, Madame la Sous-Ministre, mes salutations distinguées.

Le directeur de l'audit interne par intérim,



Rivonjaka Aina

Québec, octobre 2022

1 L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
1 063 en 2021-2022	Effectif régulier et occasionnel du ministère de l'Éducation
113 345 en 2020-2021	Effectif enseignant du réseau public (enseignantes et enseignants permanents et occasionnels ainsi que personnel d'appoint ¹ au préscolaire, au primaire et au secondaire)
16,5 G\$ en 2021-2022	Dépenses du Ministère
1 370 554 ² en 2020-2021	Élèves (réseau scolaire)
3 100 ³ en 2020-2021	Établissements d'enseignement publics et privés (réseau scolaire)

1 La catégorie du personnel d'appoint est constituée des autres statuts. Elle comprend le personnel remplaçant, le personnel surnuméraire, le personnel sous octroi, le personnel suppléant, le personnel enseignant à tarif horaire et diverses catégories d'employées et d'employés de soutien (service de garde, surveillance d'élèves, travail en cafétéria moins de 10 heures par semaine, etc.).

2 Ce chiffre exclut les 2 282 élèves des écoles gouvernementales.

3 Ce chiffre exclut les 37 écoles gouvernementales.

1.1.1 Mission

Depuis plus de 50 ans, le système éducatif est sans contredit un phare pour le Québec. Il l'a soutenu dans son passage à la modernité et a contribué à son ouverture sur le monde. Il a été l'un des leviers de la Révolution tranquille, de la construction de l'État et de l'affirmation de l'identité québécoise. Le ministère de l'Éducation¹ et le réseau d'enseignement accompagnent les citoyennes et citoyens dans leur évolution sociale, culturelle et économique. Ils poursuivent cette mission dans un univers de changements et de possibilités de tous ordres qui touchent les Québécoises et Québécois collectivement et individuellement.

Le Secteur du loisir et du sport, fort d'un héritage historique important, a rejoint le Ministère en 2005. Il répond à une préoccupation de l'État qui remonte à 1968, année au cours de laquelle le gouvernement du Québec a créé le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports. Au rang des priorités se trouve la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air par tous les citoyens et citoyennes, de tous âges et de toutes conditions, pour le mieux-être des personnes, leur qualité de vie et leur rapprochement avec la nature. La réussite de toutes et de tous au sein d'une société physiquement active résume une raison d'être du Ministère et l'idéal qu'il poursuit :

Offrir, sur tout le territoire québécois, des milieux de vie propices à la réussite éducative et à la pratique régulière d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air, des milieux de vie inclusifs, sains et respectueux de la diversité des personnes, de leurs besoins et de leurs conditions.

1. Dans le présent rapport, le ministère de l'Éducation est parfois désigné par le terme *Ministère*, parfois par son acronyme (MEQ).

1.1.2 Vision

Au Québec comme ailleurs, le système éducatif joue un rôle central dans le développement économique, social et culturel des personnes et des communautés. La société attend du système éducatif qu'il forme des citoyennes et citoyens responsables qui participent activement à la vie démocratique, sociale, culturelle et économique du Québec, à son essor collectif et à son rayonnement sur la scène internationale. La mission éducative est un défi de société, et le relever implique la responsabilisation, la mobilisation et la concertation des personnes, des communautés, des organisations publiques et privées ainsi que de l'ensemble de la population.

Dans un monde qui connaît des bouleversements de tous ordres, le système éducatif doit demeurer innovant. La vision ministérielle propose une réponse à des enjeux éducatifs, sociaux, culturels, démographiques et technologiques auxquels font face le système éducatif et le milieu du loisir et du sport. Cette vision, résolument axée sur les résultats, mise sur la réussite et l'excellence :

Un système éducatif inclusif, à l'ère du numérique, qui soutient la réussite des personnes tout au long de leur vie, un système fort de l'engagement de ses acteurs et de ses partenaires, qui forme des citoyennes et des citoyens responsables, compétents, créatifs et engagés dans une société où les personnes de tous âges pratiquent régulièrement des activités physiques, sportives, de loisir et de plein air de façon sécuritaire.

Des indicateurs phares

Parmi les indicateurs définis dans le Plan stratégique 2019-2023 du Ministère, trois ont été retenus pour figurer au tableau de bord du gouvernement. Considérés comme les plus étroitement associés à la vision ministérielle, ils concernent les domaines suivants :

- la diplomation ;
- l'état des infrastructures ;
- la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air.

1.1.3 Valeurs et principes

Les valeurs et les principes d'action et de gouvernance protègent les idéaux que le Ministère veut atteindre au bénéfice des personnes, des communautés et de la société québécoise dans son ensemble. Ils sous-tendent sa vision et les orientations de son plan stratégique.

Valeurs liées à la mission du Ministère

- **Valeurs sociales et individuelles** : l'égalité entre les femmes et les hommes, l'inclusion, l'ouverture à la diversité des personnes et des besoins, la persévérance et le dépassement de soi.
- **Valeurs inhérentes au système éducatif québécois** : l'universalité, l'accessibilité, l'équité et l'égalité des chances.
- **Valeurs de l'administration publique québécoise** : la compétence, la loyauté, l'impartialité, l'intégrité et le respect.
- **Valeurs relatives à l'action ministérielle** : la transparence, la participation citoyenne, l'engagement des communautés, la mobilisation des acteurs et des partenaires des différents milieux ainsi que le leadership ministériel.

Valeurs organisationnelles

- L'engagement et la considération des personnes dans la réalisation de la mission du Ministère.
- L'équité dans toute décision pouvant avoir une incidence sur les personnes et leur développement.
- La qualité du travail accompli.
- La collaboration entre les personnes et les organisations.
- La créativité et l'innovation au service des clientèles, des citoyennes et des citoyens.

Principes d'action et de gouvernance

Analyse différenciée selon les sexes

L'égalité entre les femmes et les hommes est inscrite dans la *Charte des droits et libertés de la personne* (RLRQ, chap. C-12) et dans les objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies. L'analyse différenciée selon les sexes, en fonction des réalités et des besoins différents des élèves, permet notamment de discerner, de façon préventive, les effets des diverses actions sur les filles et les garçons. À cet égard, le Secrétariat à la condition féminine, rattaché au Ministère, a pour mission de soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Partenariat

Le Ministère ne peut exercer pleinement ses responsabilités en matière d'éducation, de loisir et de sport ou de condition féminine sans porter le partenariat au rang de ses principes d'action et de gouvernance. Que ce soit sur le plan de l'élaboration des politiques publiques et de la législation ou sur celui de l'amélioration des programmes et des services, le partenariat à l'échelle locale, régionale et nationale est une voie de communication et de coopération qui présente une importante valeur ajoutée aux interventions du Ministère, notamment en ce qui a trait à leur pertinence et à leur acceptabilité sociale.

Subsidiarité

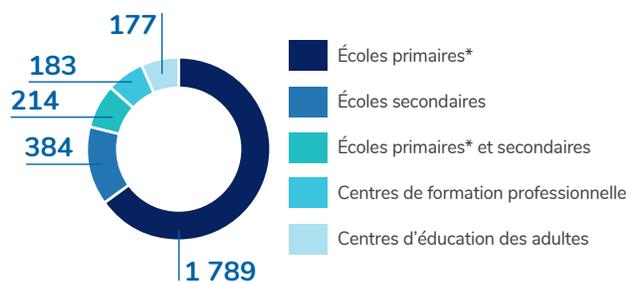
La subsidiarité est un principe de décentralisation des processus et des décisions qui a pour objectif d'accroître la rapidité et l'efficacité d'une décision ou d'une action, sa responsabilité étant confiée à l'entité compétente la plus proche des personnes qu'elle vise directement. Elle permet aussi de mieux prendre en considération les réalités locales et régionales, de définir les besoins et de bien les intégrer dans les choix et les décisions.

Développement durable

Le développement durable est l'élément intégrateur des valeurs et des principes qui inspirent la vision ministérielle, tant pour le développement du système éducatif que pour celui de la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air. L'éducation est non seulement au cœur des enjeux du développement durable, car elle constitue la principale source d'équité sociale et économique, mais aussi un levier essentiel au déploiement d'une conscience environnementale collective et citoyenne. En vertu de la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, chap. D-8.1.1), l'élaboration de ce rapport annuel de gestion a pris en compte trois principes de développement durable : l'accès au savoir, l'équité et la solidarité sociales ainsi que la santé et la qualité de vie.

1.1.4 Portrait du réseau de l'éducation

Répartition des établissements d'enseignement du réseau public selon l'ordre d'enseignement, année scolaire 2020-2021



* Les écoles primaires incluent le préscolaire.

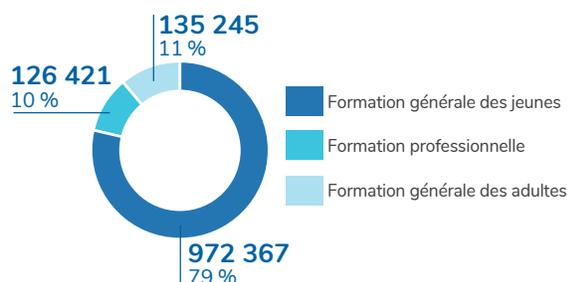
Le réseau public de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire du Québec est composé de 72 centres de services scolaires (CSS) et commissions scolaires (CS) (60 CSS francophones, 9 CS anglophones et 3 CSS et CS à statut particulier). En 2020-2021², les services éducatifs étaient offerts à plus d'un million de personnes dans 2 747 écoles publiques³. La figure ci-dessus présente la répartition des écoles publiques selon l'ordre d'enseignement.

2. Année la plus récente pour laquelle des données définitives sont disponibles. Les données relatives à l'effectif scolaire datent du 27 janvier 2022, et celles relatives aux organismes et aux établissements datent de décembre 2021.

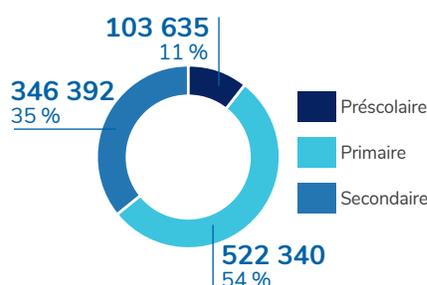
3. Tout établissement d'enseignement établi par un centre de services scolaire ou une commission scolaire est inclus dans le calcul, indépendamment de la présence ou non d'élèves durant l'année.

En 2020-2021, le réseau public a accueilli 1 234 033 élèves, dont 79 % étaient inscrits à la formation générale des jeunes, 11 % à la formation générale des adultes et 10 % à la formation professionnelle. À la formation générale des jeunes, l'effectif se répartit comme suit : 11 % à l'éducation préscolaire, 54 % à l'enseignement primaire et 35 % à l'enseignement secondaire. Les figures suivantes montrent la répartition des élèves du réseau public selon le type de formation et l'ordre d'enseignement à la formation générale des jeunes.

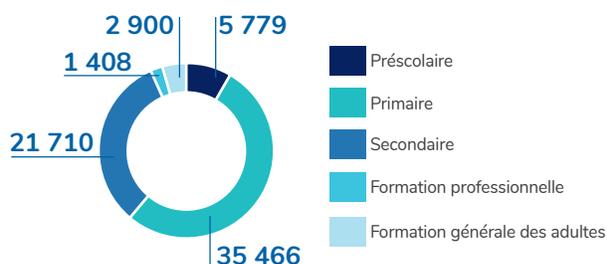
Répartition de l'effectif scolaire selon le type de formation, au réseau public, année scolaire 2020-2021



Répartition de l'effectif scolaire à la formation générale des jeunes selon l'ordre d'enseignement, au réseau public, année scolaire 2020-2021



Répartition de l'effectif enseignant permanent selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, au réseau public, année scolaire 2020-2021

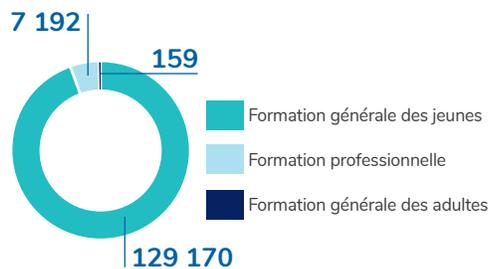


En 2020-2021, le réseau public comptait un effectif enseignant de 113 345 personnes, à savoir 67 263 permanents, 27 472 non-permanents et 18 610 membres du personnel d'appoint. Plus des trois quarts (78,4 %) du personnel enseignant permanent étaient des femmes. La figure ci-dessus montre la répartition de l'effectif enseignant permanent du réseau public selon l'ordre d'enseignement et le type de formation.

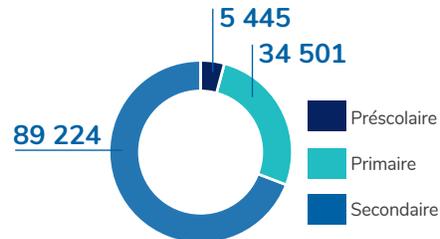
Le Québec est également doté d'un réseau privé dont les établissements offrent l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. En 2020-2021, 257 titulaires⁴ d'un permis les autorisant à tenir un établissement d'enseignement privé en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* (RLRQ, chap. E-9.1) géraient 353 installations offrant des services éducatifs. Pendant cette année, le réseau privé a accueilli 136 521 élèves, dont 129 170 à la formation générale des jeunes. Les figures suivantes montrent la répartition des élèves du réseau privé selon le type de formation et l'ordre d'enseignement à la formation générale des jeunes.

4. Tout établissement titulaire d'un permis obtenu en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* est inclus dans le calcul, indépendamment de la présence ou non d'élèves durant l'année.

Répartition de l'effectif scolaire selon le type de formation, au réseau privé, année scolaire 2020-2021



Répartition de l'effectif scolaire à la formation générale des jeunes selon l'ordre d'enseignement, au réseau privé, année scolaire 2020-2021



1.1.5 Contexte externe

Le système éducatif évolue au gré de transformations et de tendances sociétales de différents ordres qui exercent une influence déterminante sur les interventions du Ministère et les conditions dans lesquelles il doit accomplir sa mission. Ce sont aussi ces éléments du contexte externe qui permettent à l'organisation d'enrichir sa vision à l'égard des résultats qu'elle doit atteindre ou qu'elle doit permettre à ses réseaux d'atteindre.

Nouvelles orientations gouvernementales en éducation

Le gouvernement a réaffirmé de façon concrète la priorité que constitue l'éducation pour le développement social, économique et culturel du Québec, et s'est par ailleurs doté d'une grande ambition de 90 % de taux de diplomation en 2030. À cet effet, il a pris plusieurs engagements majeurs et ambitieux pour le développement du système éducatif et le cheminement des personnes vers la réussite. Ces engagements phares touchent les sujets suivants :

- les services professionnels spécialisés ;
- l'état du parc immobilier scolaire ;
- la maternelle 4 ans ;
- les périodes de détente (récréations) ;
- l'encadrement réglementaire de l'enseignement à la maison ;
- les bibliothèques scolaires ;
- les activités parascolaires au secondaire ;
- la valorisation de la profession enseignante ainsi que la formation initiale et continue ;
- la citoyenneté et les valeurs communes ;
- l'opération main-d'œuvre ;
- le bien-être à l'école (protecteur national de l'élève).

Diversité croissante des personnes, des besoins et des populations

Les engagements et la vision du gouvernement en matière d'éducation tiennent compte de nombreuses transformations et tendances sociétales qui ont des répercussions importantes sur le profil et les besoins des personnes et des organisations ainsi que sur les choix stratégiques du Ministère.

L'immigration, la diversité culturelle, ethnique et linguistique, le vieillissement de la population, la présence accrue d'élèves autochtones de même que la mobilité géographique des personnes sont les principaux vecteurs de changement qui transforment, depuis plusieurs décennies, le portrait démographique des clientèles du système éducatif québécois. Il en résulte différents phénomènes de croissance ou de décroissance qui varient en intensité selon les groupes d'âge, les communautés et les régions, qu'elles soient urbanisées, rurales ou éloignées des grands centres. Ces changements se font inévitablement sentir dans les établissements d'enseignement, entraînant des effets variables selon les communautés et les régions.

Évolution prévisible de l'effectif scolaire

L'effectif scolaire du Québec, tous réseaux confondus, au secteur des jeunes, devrait s'accroître au cours des prochaines années, ce qui a une incidence importante sur les besoins en ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles.

Clientèles vulnérables dans le réseau scolaire

La diversité des besoins est aussi liée aux conditions particulières d'autres clientèles en croissance, comme les personnes handicapées ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ou celles issues de milieux économiquement défavorisés.

Parallèlement, d'autres réalités persistent : le taux de décrochage scolaire plus important chez les garçons que chez les filles ; des indices élevés de défavorisation dans les communautés autochtones et les milieux éloignés des grands centres ; l'abandon plus rapide de l'activité physique chez les filles que chez les garçons. Dans tous les cas, l'importance d'agir tôt et tout au long du parcours doit constamment être réaffirmée.

Place du numérique dans la mission éducative

L'omniprésence du numérique entraîne de multiples transformations dans toutes les sphères de l'activité humaine, mais elle modifie surtout la forme et le contenu des connaissances ainsi que les façons d'y accéder. D'un point de vue éducatif, l'enjeu du numérique va au-delà de la technologie, car il fait appel à la mission de l'école québécoise, qui est d'*instruire*, de *socialiser* et de *qualifier*. Les compétences numériques et l'accès au numérique sont deux vecteurs importants d'inclusion, d'équité et d'égalité des chances en vue d'une insertion réussie dans la société et d'une vie professionnelle active. Le système éducatif doit donc, d'une part, pouvoir former des citoyennes et des citoyens aux compétences inhérentes au numérique et aptes à en maîtriser les possibilités de même que, d'autre part, assurer un accès optimal aux ressources éducatives numériques et aux outils technologiques appropriés.

Le Ministère met actuellement en œuvre le Plan d'action numérique. Celui-ci vise une intégration efficace et une exploitation optimale du numérique au service de la réussite de toutes les personnes pour leur permettre de développer et de maintenir leurs compétences tout au long de leur vie.

Le numérique représente aussi un important levier de communication et de collaboration avec les partenaires du gouvernement et l'ensemble des citoyennes et des citoyens. Le Ministère adhère donc aux orientations de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023 et contribue activement à l'atteinte de ses objectifs.

Activités physiques, sportives, de loisir et de plein air

L'atteinte d'une meilleure qualité de vie par la pratique régulière d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air est une valeur à laquelle adhère une proportion de plus en plus grande de la population. Effectuée de façon sécuritaire, cette pratique est reconnue pour ses effets tangibles tant sur la santé physique et le bien-être psychologique que sur la satisfaction et la réalisation personnelles. Elle a aussi des effets positifs sur la persévérance, car elle stimule la volonté d'apprendre, de se développer et de réussir. Grâce aux valeurs de participation, d'esprit d'équipe, de respect des autres et de respect des règles qu'elle implique, la pratique régulière d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air contribue à la socialisation.

L'offre de services doit prendre en considération les besoins particuliers de certains groupes, comme les personnes handicapées, âgées, à faible revenu, immigrantes ou autochtones, les membres de communautés culturelles et les personnes vivant dans un milieu rural ou un territoire éloigné.

Infrastructures

Au fil des décennies, l'état des établissements scolaires s'est détérioré de façon naturelle. Au fur et à mesure des inspections, des actions ont été menées pour apporter les correctifs appropriés et assurer une condition adéquate. Cependant, la dégradation des bâtiments s'est accélérée de façon importante dans les dernières années, ce qui peut nuire au développement et à la réussite des élèves de tous âges. Les besoins en construction, en rénovation ou en agrandissement se sont accrus à un rythme qui, aujourd'hui, place le gouvernement devant l'urgence d'agir.

Le gouvernement a d'ailleurs investi massivement dans les infrastructures afin de rénover les établissements désuets et d'en agrandir certains. Il a présenté le projet des « belles écoles » pour la construction d'une nouvelle génération d'établissements mieux adaptés et favorisant le développement des élèves. Ces investissements consentis visent à assurer aux élèves d'aujourd'hui et de demain des milieux de vie et d'apprentissage sains et sécuritaires où ils pourront développer leurs talents et réaliser leurs ambitions. Toutes et tous doivent bénéficier des meilleures conditions pour se développer, apprendre et réussir.

1.1.6 Contexte interne

L'examen du contexte organisationnel fait ressortir deux éléments qui ont une incidence déterminante sur la capacité du Ministère à réaliser pleinement sa mission. Ils sont relatifs, d'une part, aux ressources humaines et, d'autre part, aux ressources informationnelles.

Expertise des personnes et compétence organisationnelle

Comme toutes les organisations, le Ministère a des défis considérables à relever pour maintenir et développer l'expertise de ses gestionnaires et de son personnel ainsi que, conséquemment, assurer la compétence organisationnelle nécessaire à la réalisation de sa mission. L'attraction, la formation et la rétention du personnel, dans un contexte généralisé de pénurie de main-d'œuvre et de forte concurrence sur le marché de l'emploi, constituent alors assurément un enjeu incontournable.

La concurrence sur le marché de l'emploi et l'évolution des centres d'intérêt des jeunes générations à l'égard de leur vie professionnelle confèrent à l'attractivité de l'administration publique une dimension particulièrement importante. Pour assurer la transmission et le développement des compétences, le Ministère doit être perçu et reconnu comme un lieu de travail motivant, caractérisé par l'excellence et l'innovation, et favoriser l'accomplissement personnel et professionnel dans l'atteinte de résultats significatifs pour ses clientèles et la société québécoise.

Valeur stratégique des ressources informationnelles

Les ressources informationnelles jouent un rôle stratégique dans le pilotage du système éducatif ainsi que l'élaboration des politiques publiques, des programmes et des services. Elles offrent un énorme potentiel qui doit être mis en valeur au bénéfice de toutes et de tous. Les informations sur les résultats scolaires, les diverses statistiques socioéconomiques et toutes les données probantes pertinentes sont indispensables pour que le Ministère puisse définir des orientations conséquentes et proactives au regard des besoins et des attentes de ses clientèles et de la population. De plus, ces ressources représentent un vecteur central et intégrateur de la capacité organisationnelle, d'où la nécessité de développer une intelligence informationnelle pour que tout le potentiel en soit exploité et que le Ministère en assure une gestion sécuritaire, éthique et responsable.

1.1.7 Secrétariat à la condition féminine

Relevant de la ministre responsable de la Condition féminine, le Secrétariat à la condition féminine a pour mission de soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour ce faire, il :

- fournit l'expertise professionnelle et le soutien administratif nécessaires à la réalisation du mandat de la ministre responsable de la Condition féminine ;
- coordonne les actions du gouvernement en matière d'égalité des sexes, assure le suivi de ces actions et assume la responsabilité de l'application de certaines mesures ;
- accorde du financement aux organismes du milieu pour favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- entretient des liens avec les groupes de femmes et le milieu de la recherche universitaire pour bien saisir les réalités, les préoccupations et les aspirations des Québécoises et des Québécois ;
- conseille le gouvernement pour assurer le rayonnement du Québec sur les scènes intergouvernementales canadienne et internationale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- produit des analyses, recherche des solutions novatrices et joint ses efforts à ceux de nombreux groupes de travail pour que le Québec demeure progressiste en la matière.

Non seulement le Secrétariat à la condition féminine participe à plusieurs interventions relevant d'autres ministères et organismes gouvernementaux, mais il coordonne aussi des stratégies et des plans d'action gouvernementaux découlant de chacun de ces champs d'intervention :

- l'égalité entre les femmes et les hommes (Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021, Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie);
- l'agression et l'exploitation sexuelles (Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021);
- la violence conjugale (Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023, Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025, Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026).

Par ailleurs, l'égalité entre les femmes et les hommes ne peut se réaliser qu'avec la participation engagée des différents acteurs de la société. C'est pourquoi l'un des mandats de la ministre responsable de la Condition féminine est de sensibiliser, d'encourager et de soutenir les instances nationales, régionales et locales pour qu'elles prennent pleinement en compte dans leurs actions cette égalité et le respect des droits des femmes.

Enfin, le Secrétariat à la condition féminine intervient auprès de divers partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux que l'égalité entre les femmes et les hommes concerne ou qui peuvent y contribuer. À cet effet, il collabore avec des groupes de femmes et une multitude d'acteurs dans plusieurs secteurs d'intervention : partenaires nationaux (ministères et organismes gouvernementaux collaborateurs, organismes non gouvernementaux, etc.), régionaux et locaux (municipalités, municipalités régionales de comté, organismes communautaires, etc.), et sectoriels (milieu universitaire, entreprises privées, etc.).

1.2 Faits saillants

Des lois d'envergure

Projet de loi 9 : Loi sur le protecteur national de l'élève

Le 23 novembre 2021, le projet de loi 9, *Loi sur le protecteur national de l'élève*, a été déposé. Cette réforme du traitement des plaintes en milieu scolaire vise principalement :

- à accélérer et à uniformiser le processus de traitement des plaintes ainsi qu'à renforcer son efficacité;
- à rehausser l'indépendance et la transparence de l'institution du protecteur de l'élève;
- à professionnaliser la fonction de protecteur de l'élève;
- à assurer une meilleure accessibilité à ce recours et à le faire connaître.

Deux éléments phares caractérisent cette réforme. D'abord, elle propose la constitution d'un organisme indépendant, externe au réseau de l'éducation. Cet organisme sera sous la gouverne d'un protecteur national de l'élève. De plus, des protecteurs régionaux de l'élève seront responsables de couvrir l'ensemble du territoire du Québec.

Ensuite, la réforme prévoit la mise en place à l'échelle provinciale d'un processus uniforme de traitement des plaintes qui s'appliquera tant au réseau public qu'au réseau privé.

Les travaux relatifs à la réforme se sont poursuivis avec la tenue de consultations particulières les 18 et 19 janvier 2022 ainsi qu'avec l'étude détaillée du projet de loi au printemps 2022.

Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires

La *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* a été sanctionnée le 8 février 2020. L'année 2021-2022 a été consacrée à la mise en œuvre du nouveau modèle de gouvernance.

Le 9 février 2022, le *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires* a été édicté. Ce règlement vise à déterminer les modalités, conditions et normes de désignation des membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire, en plus de prévoir les critères applicables au découpage du territoire en districts et les délais applicables à chaque étape du processus.

Le 23 février 2022, le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* a été édicté. Ces normes s'appliquent aux membres des conseils d'administration lorsqu'ils exercent leurs fonctions au sein du conseil ou de tout comité formé par celui-ci. De plus, ce règlement détermine les devoirs et obligations que les membres des conseils d'administration sont tenus de respecter après l'expiration de leur mandat ainsi que les règles relatives à la déclaration d'intérêts.

Finalement, le Ministère a accompagné le réseau de façon soutenue, notamment par des webinaires, des outils d'information, de l'accompagnement personnalisé et deux formations obligatoires élaborées pour les membres des conseils d'établissement et des conseils d'administration.

La valorisation du personnel scolaire

La Stratégie visant à valoriser le personnel scolaire 2022-2026, lancée le 31 mai 2022, comporte 16 actions ayant pour but de reconnaître et de mettre de l'avant la contribution exceptionnelle du personnel scolaire des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes à la réussite éducative des élèves. Au total, près de 140 millions de dollars seront investis. Les différentes actions de la Stratégie permettront notamment d'offrir un milieu de travail valorisant, mobilisant et bienveillant à tout le personnel scolaire (personnel enseignant, professionnel, de soutien et d'encadrement).

De l'aide dans la classe

Le Ministère a travaillé à la création et à la mise sur pied d'un projet pilote permettant d'intégrer une ressource d'aide à la classe au primaire afin de maximiser le temps consacré par le personnel enseignant à l'enseignement, c'est-à-dire ce pour quoi il détient une expertise distinctive. Ce projet d'envergure, dont la mise en œuvre est prévue dans 100 milieux pour la rentrée scolaire 2022, est l'occasion à la fois de valoriser la mission première des enseignantes et enseignants et de mettre à profit les compétences et l'expertise d'autres ressources au sein de l'équipe-école. Les ressources d'aide à la classe visent à accompagner les élèves, à soutenir le personnel enseignant dans les tâches qui ne relèvent pas de la pédagogie ainsi qu'à assurer le bien-être et la sécurité des élèves dans leur vie scolaire.

Négociations collectives : des ententes qui permettent de valoriser la profession enseignante

Les ententes nationales régissant les conditions de travail du personnel enseignant 2015-2020 sont venues à échéance le 31 mars 2020. Au cours de la dernière année financière, les équipes de négociation ont travaillé avec ténacité au renouvellement de ces ententes pour en arriver à une signature par les parties, qui a eu lieu en novembre 2021. Ces ententes accordent une augmentation salariale historique (11,4 % pour un enseignant du dernier échelon et 16,1 % pour un finissant). De plus, elles ont entre autres permis la création du rôle d'enseignant mentor. Cette progression salariale et ces autres modifications d'importance témoignent de la priorité que le gouvernement accorde à la réussite éducative des élèves du Québec et au rôle prépondérant du personnel enseignant au regard de cette réussite.

Relations avec les partenaires

Dans le cadre du projet ministériel de transformation organisationnelle, le chantier 5, « Relations avec les réseaux et les partenaires », a pour objectif de bonifier les partenariats en éducation, prioritairement avec le réseau scolaire, dans la perspective d'en rehausser l'efficacité et les retombées, pour l'atteinte d'une gouvernance optimisée au bénéfice de la mission éducative. Pour y parvenir, plusieurs actions ont été réalisées au cours de l'année 2021-2022 :

- mise en place d'instances de collaboration ponctuelles et périodiques stratégiques avec les dirigeants des réseaux, notamment par la création du Forum des directeurs généraux, qui a eu lieu à cinq reprises, le lancement de la tournée régionale du sous-ministre ainsi que la tenue d'un colloque des directeurs généraux du réseau scolaire ;
- création d'un canal privilégié d'échange au quotidien avec la haute direction des centres de services scolaires et des commissions scolaires à des fins d'information, de soutien et d'intervention qui s'est traduite par l'embauche, à l'automne 2021, d'une agente de liaison réseau.

Cap sur la réussite des élèves

Tutorat et bien-être à l'école

L'année scolaire 2021-2022 a nécessité une extraordinaire capacité d'adaptation de la part des élèves ainsi que du personnel scolaire, des parents et de tous les partenaires du réseau de l'éducation. Ce contexte a démontré la nécessité de voir loin et d'anticiper le changement. Le Plan de relance pour la réussite éducative 2021-2022 consacre 110 millions de dollars en 2021-2022 et 60 millions de dollars en 2022-2023 au soutien des élèves et du personnel scolaire affectés par la pandémie. Ce plan s'appuie notamment sur les volets Entraide éducative (tutorat) et Bien-être à l'école de la Stratégie d'entraide éducative et de bien-être à l'école annoncée en janvier 2021, bonifiée ensuite dans le cadre du Plan de relance. Cette stratégie propose une série d'actions visant à soutenir la réussite éducative de même que le bien-être des élèves et du personnel scolaire. Ses deux volets sont intrinsèquement liés : agir sur le bien-être prédispose aux apprentissages, tandis que le soutien aux apprentissages améliore le sentiment de compétence et le bien-être.

Dans le cadre de la Stratégie, des ententes avec des partenaires externes ont également été conclues pour offrir du soutien additionnel aux élèves et au réseau scolaire. Pour l'année 2021-2022, Alloprof a ainsi offert de l'accompagnement à 68 504 élèves, grâce notamment au soutien financier du Ministère et au site. Toujours dans le cadre de la Stratégie, le Ministère a tenu deux rencontres importantes avec le réseau scolaire. La première, le symposium *Ouvrons toutes grandes les portes du bien-être à l'école*, a eu lieu en août 2021 et a réuni près de 10 000 participantes et participants. La seconde, qui s'est déroulée en mai 2022, est le webinaire *Le bien-être au cœur de nos pratiques* et a quant à elle réuni 1 000 personnes.

Pour l'année scolaire 2021-2022, le cadre financier de la Stratégie a été bonifié. Ainsi, les investissements ont été augmentés à 60 millions de dollars pour le volet Entraide éducative, qui comprend des services de tutorat et du soutien pédagogique accessible à tous, et à 19 millions de dollars pour le volet Bien-être à l'école.

Par ailleurs, le Ministère a octroyé 2,24 millions de dollars au Leading English Education and Resources Network (LEARN) pour qu'il offre gratuitement en 2021-2022 des séances de tutorat en ligne aux élèves de la 2^e année du primaire jusqu'à la fin du secondaire. Les matières scolaires proposées sont la mathématique, l'anglais, le français, les sciences sociales (histoire et géographie) et les sciences (chimie, physique). En date du 31 mars 2022, 21 700 séances individuelles de tutorat avaient eu lieu au profit de 3 032 élèves venant des neuf commissions scolaires anglophones, du Centre de services scolaire du Littoral et du réseau privé. En tout, LEARN estime avoir offert 34 500 séances de tutorat pendant l'année scolaire 2021-2022. Cet investissement, dont l'objectif était de rehausser le soutien aux élèves et aux familles, a été effectué conformément à l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes.

Des décisions au regard de l'évaluation des apprentissages en contexte de pandémie

Pour l'année scolaire 2021-2022, des mesures ont été mises en place pour tenir compte de la situation des élèves du primaire et du secondaire à la formation générale des jeunes dont les apprentissages ont été perturbés par le contexte pandémique.

De ce fait, le gouvernement a apporté des modifications à certains articles du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*, notamment par le décret 1213-2021.

Services d'accompagnement et de formation pour les élèves immigrants et allophones

Des demandes de soutien concret ont été exprimées pour les élèves immigrants et allophones en apprentissage du français. Pour y répondre, des cours ont été offerts à au moins 695 élèves pendant l'été 2021 pour favoriser leur intégration scolaire en classe ordinaire à la rentrée 2021. Les élèves du secondaire, ou faisant leur entrée au secondaire et ayant besoin de services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français, ont bénéficié de semaines supplémentaires de scolarisation avant la rentrée scolaire officielle. Le Ministère a investi 0,6 million de dollars supplémentaires pour offrir ces services à l'été 2021 au sein de 22 centres de services scolaires sous diverses formes : des camps sociolinguistiques (10 CSS), des écoles d'été et du soutien scolaire avant la rentrée (6 CSS), une intensification du soutien linguistique à la rentrée (3 CSS) et des activités virtuelles (3 CSS). Selon les responsables de ces services, cette mesure a compté pour beaucoup dans le parcours des élèves.

L'apport des instances régionales de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative du Québec

Un financement de 3,9 millions de dollars supplémentaires a été accordé par le gouvernement au Réseau québécois pour la réussite éducative et aux instances régionales de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative du Québec (IRC) pour 2021-2022 dans le but de soutenir et d'accompagner la réussite éducative des jeunes en période estivale. Ce financement visait à contrer ce que l'on nomme la « glissade de l'été » ou le « recul estival ».

Les IRC et leurs partenaires locaux ont ainsi introduit, au cours de la dernière année, de nouvelles activités pour favoriser le maintien des acquis des élèves, réduire les inégalités au regard de la réussite et venir en aide aux jeunes ayant subi les plus lourdes conséquences de la pandémie. Au cours de l'été 2021, 112 projets offerts par des partenaires locaux ont permis de joindre 17 201 participantes et participants. À ces projets s'ajoute une multitude d'actions de concertation et de services directs offerts par les IRC mêmes.

La réussite éducative des élèves autochtones

Le Ministère a investi 19,4 millions de dollars dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès. Trois mesures destinées à soutenir la réussite éducative des élèves autochtones ont été annoncées : le soutien direct aux élèves autochtones ; la conception de matériel pédagogique adapté aux particularités autochtones ; la participation des partenaires autochtones en éducation à l'élaboration d'une planification relative à la prise en compte des réalités autochtones lors de la révision des programmes d'études officiels.

Conformément au Plan de relance pour la réussite éducative 2021-2022, le Ministère a également investi 5 millions de dollars pour le déploiement de mesures et d'approches facilitant l'accessibilité à l'éducation, aux langues et aux cultures autochtones ainsi que la réussite des élèves autochtones.

Un engagement phare du gouvernement : la poursuite du déploiement de la maternelle 4 ans

Le gouvernement s'est engagé à déployer progressivement et à grande échelle le service de la maternelle 4 ans pour tous les enfants sans égard au milieu économique dans lequel ils vivent et à offrir ainsi aux parents la possibilité de choisir ce service. Cette mesure vise à mieux préparer les enfants à l'entrée en 1^{re} année du primaire, à soutenir de manière plus manifeste ceux qui présentent des vulnérabilités et ainsi à faire en sorte que chacun d'eux puisse développer son plein potentiel.

Par ailleurs, le Ministère accompagne le réseau scolaire dans le déploiement de la maternelle 4 ans afin de le soutenir au regard des défis que rencontrent certains centres de services scolaires ou commissions scolaires, notamment en ce qui a trait à la disponibilité de locaux et à la rareté de la main-d'œuvre.

Des investissements en loisir, en sport et en activités physiques

Des activités récréatives et sportives remises à l'horaire

Le Ministère a vu à la reprise graduelle des activités récréatives et sportives en appliquant les directives des autorités de santé publique. En effet, l'évolution épidémiologique de la COVID-19 au Québec, l'augmentation du nombre de personnes vaccinées et la mise en œuvre du passeport vaccinal ont permis aux autorités ministérielles et gouvernementales d'appuyer la reprise du sport et de l'activité physique chez les jeunes. De ce fait et dans le contexte de la mise à jour économique rendue publique le 25 novembre 2021, 12,5 millions de dollars ont été accordés au Ministère en vue de remettre les jeunes en mouvement et de rehausser les compétences des acteurs du milieu du loisir et du sport. L'enveloppe du programme Soutien à l'action bénévole, destinée notamment aux organismes communautaires et de loisir et de sport ayant subi des impacts économiques du fait de la COVID-19, a été bonifiée de 10 millions de dollars. Cette décision a pour objectif de fournir à ces organismes un soutien accru afin de leur permettre de poursuivre leurs activités.

En matière de loisir, le Ministère a accordé une aide financière spéciale de 5 millions de dollars à l'Association des camps du Québec afin de soutenir les camps dans le contexte de la pandémie.

Des avancées pour contrer la culture du silence dans le milieu sportif

Une aide financière de 2,25 millions de dollars a été accordée au Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec pour l'administration du mécanisme indépendant de gestion des plaintes en contexte sportif et récréatif. Par ailleurs, le Ministère a annoncé une aide de 850 000 \$ à Sport'Aide pour l'opérationnalisation d'une ligne d'aide sans frais offrant un service d'accompagnement aux jeunes athlètes victimes de violence sous toutes ses formes de même qu'aux acteurs du milieu sportif qui en sont témoins.

L'excellence scolaire

Mise sur pied d'un comité d'experts

Afin d'être soutenu dans sa réflexion sur les enjeux prioritaires de l'éducation au Québec, le Ministère a choisi de se doter d'un comité sur les résultats scientifiques et le milieu scolaire. Ce groupe-conseil, formé de personnes issues des milieux de la recherche et de la pratique, a pour rôle de mener une réflexion et de produire des avis sur une variété de sujets tels que les développements en pédagogie et en gestion de l'éducation, les mécanismes de soutien aux réseaux, la qualité des infrastructures scolaires et des environnements d'apprentissage ainsi que le numérique et la formation à distance.

Chantier France-Québec : projet d'écoles franco-québécoises

Le projet pilote d'écoles franco-québécoises en cours depuis 2020 est un projet phare du Chantier France-Québec. Il se concrétise par le pairage de trois écoles primaires françaises de l'académie d'Amiens avec trois écoles primaires québécoises du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys. Ces binômes auront permis, en 2021-2022, non seulement des échanges culturels entre les élèves, mais également l'échange d'expertise chez le personnel scolaire. Par ailleurs, le Ministère a été partie prenante au premier colloque franco-québécois sur l'éducation préscolaire et les directions d'établissement, qui s'est tenu en mars 2022 en France et a réuni des spécialistes des deux côtés de l'Atlantique. Ces projets novateurs permettent de faire rayonner l'expertise du Québec en matière d'éducation en France ainsi que sur la scène internationale.

Lutte contre la rareté de la main-d'œuvre dans le réseau scolaire, notamment chez les enseignantes et enseignants

Le Ministère a déployé les actions suivantes en réponse à la rareté de la main-d'œuvre :

- ajout au *Règlement sur les autorisations d'enseigner* d'une maîtrise qualifiante en éducation préscolaire et en enseignement primaire ;
- sensibilisation des partenaires universitaires aux enjeux de la pénurie de main-d'œuvre et au rôle que les universités peuvent jouer pour en tempérer les effets, notamment en ce qui a trait à la reconnaissance des acquis et des compétences ;
- collaboration étroite avec le ministère de l'Enseignement supérieur pour l'instauration de mesures de soutien financier adaptées à la formation à l'enseignement ;
- poursuite, tout au long de la dernière année, des efforts promotionnels de valorisation des métiers de l'éducation, particulièrement de la profession enseignante. En effet, le Ministère a diffusé à deux reprises l'offensive publicitaire *Répondez présent*. Cette campagne, lancée en août 2020, avait pour objectif de valoriser le travail du personnel des établissements scolaires afin de favoriser le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre qualifiée et de pallier ainsi le manque de ressources dans le réseau scolaire.

Également, le Ministère a poursuivi en 2021-2022 la mise en œuvre de mesures amorcées l'année précédente afin d'atténuer les effets de la pénurie de main-d'œuvre vécue dans le réseau scolaire depuis plusieurs années. Parmi ces mesures, il faut mentionner la plateforme Web *Répondez présent*, qui vise à soutenir le recrutement de personnel enseignant et l'augmentation du nombre de délivrances d'autorisations d'enseigner et de tolérances d'engagement, ainsi que les mesures encourageant le personnel retraité du système scolaire à apporter son soutien au réseau scolaire, notamment au moyen d'incitatifs financiers.

Par ailleurs, trois modifications ont été apportées au *Règlement sur les autorisations d'enseigner* en 2021-2022 dans le but de diminuer les effets de la pandémie et de pallier la pénurie de main-d'œuvre. Une collaboration avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et les employeurs du réseau scolaire dans le recrutement de personnel enseignant formé à l'étranger a également vu le jour en parallèle d'une optimisation du processus de délivrance des tolérances d'engagement et de l'accompagnement offert aux bénéficiaires. Enfin, des discussions ont eu lieu pour le renouvellement des conditions de travail du personnel d'encadrement.

Une offre de formation professionnelle mieux adaptée à un marché du travail en transformation

Réagissant à la rareté de la main-d'œuvre sans précédent qui touche le marché du travail et aux besoins urgents découlant de la pandémie, le Ministère a élaboré des formations de courte durée, de manière que les personnes puissent se qualifier ou se requalifier rapidement. Ainsi, deux formations accélérées en santé ont permis de former ou d'amorcer la formation de plus de 3 600 travailleuses et travailleurs, contribuant à pallier la pénurie de personnel dans le réseau de la santé et des services sociaux et, surtout, à maintenir la qualité des soins offerts à la population. De plus, le Ministère a soutenu le déploiement de 10 formations nouvelles ou révisées associées à d'autres domaines stratégiques, tels que la fabrication industrielle et l'agriculture.

Une bonification des ressources informationnelles en soutien au réseau scolaire

Les ressources informationnelles ont été des outils importants pour assurer les services éducatifs et soutenir le réseau scolaire pendant la pandémie. Le Ministère continue de déployer tous les efforts nécessaires pour mieux outiller les élèves et le personnel scolaire en ce sens.

Par exemple, une nouvelle version de la section grand public de la plateforme nationale de ressources éducatives numériques l'École ouverte a été mise en ligne le 5 juillet 2021 et une nouvelle version de la section Ma classe, nécessitant une authentification, le 14 septembre 2021. Cette dernière, destinée au personnel scolaire, aux élèves et aux parents, offre un espace de création, de sauvegarde, de partage et d'exploitation de ressources éducatives numériques. Elle permet aussi la recherche et la consultation des ressources de l'École ouverte, soit celles qui ont été créées et publiées par le personnel scolaire ainsi que d'autres acquises par des licences nationales.

Un chantier d'intelligence numérique dont le but est de mettre les données du réseau de l'éducation au service de la réussite éducative des élèves du Québec et d'offrir une gestion plus transparente et efficiente a aussi vu le jour. Un budget de 10,6 millions de dollars a été alloué à une démarche d'intégration de l'intelligence artificielle à l'éducation, plus précisément pour l'intégration et l'harmonisation des données entre les réseaux, le déploiement de tableaux de bord et d'algorithmes prédictifs et la création du Centre d'expertise en intelligence artificielle et du Centre de soutien en intelligence numérique.

Les infrastructures : de l'amélioration en continu

Une vaste opération d'inspection des infrastructures scolaires

Au cours de la dernière année scolaire, le parc d'infrastructures scolaires a fait l'objet d'une vaste opération d'inspection suivant une nouvelle méthodologie plus robuste et uniformisée à travers le réseau scolaire. Ce sont 90 % des bâtiments scolaires qui ont fait l'objet de cette nouvelle inspection. Ainsi, pour la première fois, le Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures a été préparé à partir des données saisies par le réseau scolaire dans un nouvel outil de gestion des infrastructures. Avec le soutien d'un économiste de la construction, une importante mise à jour des coûts de construction a été effectuée. Ce portrait global plus précis et plus réaliste permet une stratégie optimale d'investissement en vue de s'attaquer à la vétusté physique des bâtiments et de fournir aux élèves des milieux d'apprentissage favorisant la réussite éducative.

Des investissements majeurs en infrastructures récréatives et sportives

Dans le même objectif, quatre programmes de soutien financier aux infrastructures sportives ont été bonifiés ou créés, permettant au Ministère d'investir des centaines de millions de dollars pour favoriser l'accessibilité aux infrastructures récréatives et sportives. Il s'agit du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives, du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure ainsi que de deux nouveaux appels de projets dans le cadre du Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air et du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur.

Un déploiement de moyens pour améliorer la qualité de l'air

Afin de garantir une bonne qualité de l'air au sein des infrastructures, le Ministère a investi 293 millions de dollars entre juillet 2020 et décembre 2021, et prévoit une somme supplémentaire de 225 millions de dollars d'ici décembre 2022.

Ce budget a été utilisé à plusieurs fins. Premièrement, les résultats obtenus à la suite de la mesure de la concentration de CO₂ dans tous les établissements en 2020-2021 indiquent que 90 % des classes testées ont un niveau de CO₂ acceptable. Deuxièmement, les résultats préliminaires obtenus à la suite de l'installation de lecteurs de paramètres de confort dans toutes les classes du Québec montrent que la qualité de l'air est adéquate dans plus de 96 % des classes. Enfin, le budget de 2020-2021 a permis d'investir dans des échangeurs d'air qui ont été distribués aux organismes scolaires.

Des avancées majeures en matière de développement durable

L'année 2021-2022 a vu naître dans les écoles secondaires 46 projets visant à permettre aux jeunes de 15 ans et plus, accompagnés d'un enseignant ou d'une enseignante responsable, de réaliser des projets en lien avec la lutte contre les changements climatiques dans leur milieu scolaire ou dans leur communauté. Un financement de 230 000 \$ est attribuable au Secrétariat à la jeunesse.

Des actions pour les Québécoises

Des actions phares pour la lutte à la violence

Le Québec a été secoué en 2021 par une vague de féminicides, un nombre important de femmes ayant perdu la vie dans un contexte de violence conjugale. Ce phénomène sans précédent commandait une intervention rapide, forte et concrète du gouvernement du Québec. C'est dans ce contexte que ce dernier annonçait au printemps 2021 les Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026. Ces actions, dont la mise en œuvre a rapidement été enclenchée à la suite de leur annonce, représentent des investissements supplémentaires de 222,9 millions de dollars sur cinq ans. Elles ont été retenues pour agir contre la violence conjugale et éviter d'autres féminicides, notamment par la bonification de plusieurs mesures du Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025.

Par ailleurs, dans le but de mieux accompagner les personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale, la ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine a présenté la nouvelle Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027. Cette stratégie comprend 58 actions et représente un investissement total de plus de 462 millions de dollars sur cinq ans. Elle poursuit la réponse gouvernementale au rapport Rebâtir la confiance, en plus d'assurer le renouvellement de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021 et la mise en œuvre d'actions complémentaires en matière de violence conjugale.

De nouveaux moyens pour les femmes et le sport

Au cours de l'année 2021-2022, le Ministère a financé à hauteur de 50 000 \$ le démarrage de communautés de praticiens ayant pour but l'avancement des femmes et des filles au sein du système sportif québécois. Également, le Ministère s'est associé au Laboratoire de recherche pour la progression des femmes dans les sports (LAB PROFEMS) de l'Université Laval pour la mise sur pied d'une initiative novatrice qui permettra au Québec de se positionner comme chef de file en la matière à l'échelle nationale. Durant cinq ans, le Ministère investira à hauteur de 250 000 \$ par année pour soutenir cette initiative.

Le contexte de pandémie

Vaccination

Dans le but de lutter contre la pandémie de la COVID-19, le gouvernement a lancé une vaste campagne de vaccination visant, au printemps 2021, les 12 à 17 ans et, à l'automne 2021, les 5 à 11 ans. Pour que l'accès au vaccin soit facilité, des séances de vaccination se sont tenues en milieu scolaire grâce à la collaboration du réseau scolaire.

Ce sont ainsi 99 % des 12 à 17 ans qui ont reçu au moins une dose. Pour les 5 à 12 ans, cette proportion atteint plus de 65 %.

Le ministère de l'Éducation a mis en place divers mécanismes, dont un comité de vigie ministériel, afin d'assurer un suivi soutenu tout au long de la campagne et d'intervenir au besoin.

Tests rapides

Depuis la rentrée scolaire 2021-2022, le gouvernement a déployé graduellement, dans toutes les régions du Québec, des tests rapides de dépistage de la COVID-19 dans les établissements scolaires, à l'usage des élèves et des membres du personnel. L'objectif du gouvernement était alors de prévenir les éclosions et d'éviter le plus possible la fermeture des classes. Au total, plus de 1,2 million de tests rapides ont ainsi été déployés.

Dans le but de soutenir les intervenants dans la gestion de cette mesure, des formations à l'intention du personnel scolaire ont été diffusées.

Dès décembre 2021, le gouvernement a remis, à tous les élèves du préscolaire et du primaire, une trousse d'autotests à utiliser à la maison. Au total, près de 22 millions de tests ont été remis aux élèves entre décembre 2021 et mars 2022.

Enfin, le Ministère a annoncé de nombreux investissements et mesures visant à soutenir diverses clientèles, dont les femmes, les élèves de tous les ordres d'enseignement des réseaux public et privé ainsi que les organismes de sport et de loisir. Par exemple, un transfert de 37 millions de dollars a été effectué pour soutenir l'adaptation des services prévue dans l'Accord Canada-Québec pour les refuges pour femmes et les organismes d'aide aux victimes de violences sexuelles et de violence conjugale au Québec pour répondre à la pandémie de COVID-19.

2 LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

2.1.1 Résultats relatifs au Plan stratégique 2019-2023

Sommaire des résultats 2021-2022 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023 (mise à jour en date de mars 2022)

La mise à jour du Plan stratégique 2019-2023 propose des ajustements centrés sur l'importance de garder une vision claire, axée sur l'atteinte de résultats significatifs et basée sur des cibles réalistes relevant uniquement de la mission du ministère de l'Éducation. Trois objectifs ont été fixés pour la mise à jour :

- le retrait de six indicateurs relevant désormais du ministère de l'Enseignement supérieur et les ajustements textuels afférents ;
- l'ajustement de certaines cibles pour mieux tenir compte du contexte sociosanitaire, pour l'année 2021-2022 ;
- l'ajout de deux indicateurs en lien avec la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023, qui est une priorité du gouvernement.

Orientation 1 : Offrir à toutes et à tous, dès l'enfance, les meilleures conditions pour apprendre et réussir tout au long de leur vie

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2021-2022	RÉSULTATS 2021-2022	PAGE
1.1 Agir tôt, rapidement et de façon concertée auprès des élèves	1. Nombre total de classes de maternelle 4 ans dans le réseau public Indicateur lié à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de réduction du taux de vulnérabilité des enfants	1 410 ¹	1 345 Cible non atteinte	29
	2. Nombre de nouveaux intervenants et intervenantes en soutien aux élèves (ajout annuel)	1 000	1 464,5 Cible atteinte	30

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2021-2022	RÉSULTATS 2021-2022	PAGE
1.2.1 Accroître la réussite des élèves	3. Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire – Global après 5 ans	75,3 % (cohorte de 2017)	77,7 % <i>Estimation</i> Cible atteinte	31
	4. Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire – Global après 7 ans PEVR ²	84,0 % (cohorte de 2015)	82,4 % <i>Estimation</i> Cible non atteinte	32
	Écarts de réussite (réduction en points de pourcentage) : PEVR			
	5. Garçons et filles	6,1	9,2 <i>Estimation</i> Cible non atteinte	33
	6. Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et élèves ordinaires (réseau public seulement)	25,3	28,8 <i>Estimation</i> Cible non atteinte	34
	7. Élèves des écoles défavorisées et élèves des autres écoles (réseau public seulement)	6,5	6,1 <i>Estimation</i> Cible atteinte	35
	8. Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans	82,6 % (année 2019-2020, suivi fait jusqu'en 2021-2022)	81,5 % <i>Estimation</i> Cible non atteinte	36
	9. Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public PEVR	11,5 %	9,4 % <i>Estimation</i> Cible atteinte	37
	10. Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture, en langue d'enseignement, en 4 ^e année du primaire dans le réseau public PEVR	87,3 %	s. o. Épreuve annulée	37

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2021-2022	RÉSULTATS 2021-2022	PAGE
1.3.1 Accroître la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air dans l'ensemble de la population	Proportion de la population atteignant le niveau d'activité physique recommandé pour son groupe d'âge			
	11. Chez les 12 à 17 ans	61,5 %	2020 (année civile) 37,7 % Cible non atteinte	38
	12. Chez les 18 ans et plus	58,0 %	2020 (année civile) 50,1 % Cible non atteinte	38
1.3.2 Soutenir l'excellence sportive	13. Proportion de médailles remportées par des athlètes du Québec (en pourcentage des médailles canadiennes) :			
	• Jeux olympiques d'été 2021	33,7 %	29,2 % Cible non atteinte	39
	• Jeux paralympiques d'été 2021	41,2 %	52,4 % Cible atteinte	39
	• Jeux olympiques d'hiver 2021	52,4 %	50 % Cible non atteinte	39
	• Jeux paralympiques d'hiver 2021	4,4 %	8 % Cible atteinte	39
	• Jeux d'été du Canada 2022	s. o.		
• Jeux d'hiver du Canada 2023	s. o.			

1 La cible 2021-2022 de 1 410 classes a été révisée à 1 310 le 24 février 2021. Un communiqué de presse du Ministère annonçait alors son nouvel objectif d'ajout de 315 nouvelles classes pour la rentrée scolaire subséquente. Cette modification de cible n'apparaît pas au Plan stratégique 2019-2023 du Ministère.

2 Le sigle *PEVR* fait référence à un indicateur qui doit être pris en considération dans les plans d'engagement vers la réussite (PEVR) des centres de services scolaires et des commissions scolaires anglophones ou à statut particulier.

Orientation 2 : Offrir des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants, accueillants, sains et sécuritaires

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2021-2022	RÉSULTATS 2021-2022	PAGE
2.1 Accroître le temps consacré aux activités physiques et parascolaires chez tous les élèves, jeunes et adultes	14. Proportion d'écoles publiques qui adhèrent à la mesure <i>À l'école, on bouge!</i> ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves du primaire PEVR	57 %	84 % Cible atteinte	40
	15. Proportion d'écoles secondaires publiques faisant bénéficier les élèves d'une heure par jour d'activités parascolaires	100 %	84 % Cible non atteinte	41
2.2 Accroître le nombre d'enseignantes et d'enseignants dans le réseau scolaire	16. Taux de croissance des inscriptions dans les programmes agréés de formation à l'enseignement	5 %	3,5 % Cible non atteinte	41
	17. Taux de croissance du nombre de brevets, de permis d'enseignement et de tolérances d'engagement	5 %	80,11 % Cible atteinte	43
2.3 Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures	18. Pourcentage de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant PEVR	48 %	41,1 % Cible non atteinte	44
	Taux annuel de réalisation des investissements			
	19. En ajout d'espaces pour le réseau scolaire	80 %	65,74 % Cible non atteinte	45
20. En maintien des actifs pour le réseau scolaire	80 %	180,12 % Cible atteinte	45	

2.2.1 Résultats détaillés 2021-2022 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

ENJEU 1 : L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE DE TOUTES ET DE TOUS

Orientation 1 : Offrir à toutes et à tous, dès l'enfance, les meilleures conditions pour apprendre et réussir tout au long de leur vie

OBJECTIF 1.1 : AGIR TÔT, RAPIDEMENT ET DE FAÇON CONCERTÉE AUPRÈS DES ÉLÈVES

Contexte lié à l'objectif : Une intervention précoce, continue et concertée prépare mieux les enfants et les personnes de tous âges aux diverses transitions qui jalonnent leur parcours scolaire. Elle implique non seulement l'équipe-école et différents spécialistes, mais également les parents au premier chef. L'intervention précoce permet de détecter des difficultés en bas âge, de réaliser les actions qui s'imposent et de recourir à des services spécialisés. Elle donne la possibilité d'offrir tôt une réponse adaptée aux besoins de l'enfant, ce qui favorise sa capacité d'apprendre et de réussir.

Parmi les mesures phares du gouvernement figurent l'implantation des classes de maternelle 4 ans ainsi que l'ajout d'intervenantes et d'intervenants en soutien aux élèves. Le projet de déploiement des classes de maternelle 4 ans, en cours de réalisation, a un statut particulier, puisqu'il contribuera à l'atteinte d'un objectif commun que poursuit le ministère de l'Éducation de concert avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de la Famille, soit de réduire l'indice de vulnérabilité des enfants au Québec. Par ailleurs, le gouvernement fera un suivi rigoureux de l'évolution du nombre de professionnelles et de professionnels qui interviennent en soutien aux élèves, avec le souci d'offrir les meilleurs services.

Indicateur 1 : Nombre total de classes de maternelle 4 ans dans le réseau public¹

Valeur de départ : 394 classes de maternelle 4 ans en 2018-2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	660	1 010	1 410	1 610
Résultats	660 Cible atteinte	995 Cible non atteinte	1 345 Cible non atteinte ²	

Source : Collecte d'information par l'intermédiaire du portail ministériel CollecteInfo.

¹ À l'exclusion des commissions scolaires cri et Kativik.

² La cible 2021-2022 de 1 410 classes a été révisée à 1 310 le 24 février 2021. Un communiqué de presse du Ministère annonçait alors son nouvel objectif d'ajout de 315 nouvelles classes pour la rentrée scolaire subséquente. Cette modification de cible n'apparaît pas au Plan stratégique 2019-2023 du Ministère.

Dans le cadre de l'exercice de mise à jour du Plan stratégique 2019-2023 du Ministère, la cible pour 2022-2023 a été revue à la baisse pour mieux tenir compte de la capacité du réseau à déployer des classes de maternelle 4 ans.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

En raison des nombreux défis que le réseau a rencontrés (espaces non disponibles, retards dans les agrandissements et la construction d'écoles, pénurie de main-d'œuvre, mouvements de clientèle, souvent en lien avec la pandémie, baisse des ratios maître-élèves dans les milieux défavorisés ayant eu pour effet, dans les milieux à forte concentration de défavorisation, de limiter le nombre de nouvelles classes pouvant être ouvertes), la cible de 1 410 classes n'a pu être atteinte.

Pour soutenir le réseau dans le déploiement de la maternelle 4 ans et répondre aux défis que certains centres de services scolaires ou commissions scolaires ont rencontrés, plusieurs actions sont mises en place, notamment :

- un accompagnement individualisé pour tous les CSS et CS ayant manifesté un besoin de soutien ou lorsque des contextes particuliers l'exigent ;
- la possibilité de proposer des classes multiprogrammes si celles-ci comptent au moins six élèves et qu'elles respectent des critères clairement établis ;
- une vaste opération visant à bonifier le financement des projets d'infrastructures, dans la perspective d'assurer la disponibilité des locaux pour le déploiement de la maternelle 4 ans à temps plein.

Pour agir positivement sur les enjeux liés à la rareté du personnel enseignant dans les CSS et CS, le Ministère a déjà déployé plusieurs mesures, qui ont par ailleurs été renforcées par d'autres mesures déployées par le Groupe d'intervention gouvernementale en matière de rareté de la main-d'œuvre :

- l'accès à une boîte courriel spécifique à la maternelle 4 ans (où les réponses sont généralement fournies dans un délai de 72 heures) ;
- la possibilité de consulter un site SharePoint consacré à la maternelle 4 ans, destiné aux CSS et CS et sur lequel se trouve une panoplie d'informations et de références.

Par ailleurs, le gouvernement a annoncé le report de deux ans, soit à 2025-2026, de la cible d'ouvrir 2 600 classes sur l'ensemble du territoire québécois. Cette décision s'explique par la disponibilité limitée des locaux et la rareté de la main-d'œuvre qui touche actuellement plusieurs régions du Québec. Le Ministère a mené des travaux afin de déterminer des cibles potentielles annuelles intermédiaires entre 2022-2023 et 2025-2026, basées sur la capacité réelle du réseau à ouvrir de nouvelles classes de maternelle 4 ans.

Indicateur 2 : Nombre de nouveaux intervenants et intervenantes en soutien aux élèves (ajout annuel)

Valeur de départ : 1 600 ressources additionnelles (ETC) en 2017-2018

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	1 540	Cible initiale : 980 Cible ajustée : 855	1 000	130
Résultats	1 825,5 Cible atteinte	905,0 Cible atteinte	1 464,5 Cible atteinte	

Source : Collectes d'information auprès des centres de services scolaires et des commissions scolaires, en date du 20 décembre 2019 (année scolaire 2019-2020), du 20 novembre 2020 (année scolaire 2020-2021) et du 22 avril 2022 (année scolaire 2021-2022).

Dans le cadre de l'exercice de mise à jour du Plan stratégique 2019-2023 du Ministère, la cible pour 2022-2023 a été modifiée. Cette nouvelle cible s'appuie sur le fait que le Ministère a procédé à des aménagements budgétaires et au redéploiement de certaines mesures, dans l'objectif de répondre de manière optimale aux besoins et à la réalité du réseau. En conséquence, le nombre de ressources qui pourront être déployées en 2022-2023 a été réévalué à la baisse.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Selon les données recueillies auprès des centres de services scolaires et des commissions scolaires au cours de l'année scolaire 2021-2022, 7 259,8 postes en équivalents temps complet (ETC) sont occupés par des enseignantes et enseignants, des professionnelles et professionnels ou des membres du personnel de soutien supplémentaires, répartis dans les écoles partout au Québec. Lors de la collecte d'information du mois de novembre 2020, 5 808,0 ETC avaient été comptabilisés. Cela représente une variation de 1 464,5 ETC entre les deux années.

La répartition par catégories de personnel des 7 259,8 postes en ETC est la suivante :

- 1 726,8 ETC (23,8 %) : enseignantes et enseignants ;
- 1 677,0 ETC (23,1 %) : professionnelles et professionnels ;
- 3 855,9 ETC (53,1 %) : membres du personnel de soutien.

Le type de personnel recruté varie selon les choix et les besoins des établissements ainsi que la disponibilité des ressources dans leur milieu. L'objectif a été atteint et dépassé.

OBJECTIF 1.2.1 : ACCROÎTRE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Indicateur 3 : Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire – Global après cinq ans

Valeur de départ : 72,7 % global après cinq ans (cohorte de 2013)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	73,3 % (cohorte de 2015)	74,3 % (cohorte de 2016)	75,3 % (cohorte de 2017)	76,2 % (cohorte de 2018)
Résultats	76,2 % ¹ Cible atteinte	77,0 % Cible atteinte	77,7 % ² Cible atteinte	

Source : Secteur de la prospective, des statistiques et des politiques, Direction générale des statistiques et de l'analytique des données, Direction des indicateurs et des statistiques, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire.

¹ Donnée mise à jour.

² Estimation.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le taux de diplomation et de qualification par cohorte après cinq ans correspond à la proportion (en pourcentage) des élèves d'une cohorte ayant obtenu un premier diplôme ou une première qualification cinq ans après leur entrée au secondaire à la formation générale des jeunes (FGJ). Le diplôme ou la qualification peut avoir été obtenu à la FGJ, à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle (FP).

Pour la cohorte de 2016 (suivie jusqu'en 2020-2021), le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification après cinq ans est de 77,0 %, soit 0,8 point de pourcentage de plus que celui de la cohorte de 2015 (suivie jusqu'en 2019-2020) et 4,3 points de pourcentage de plus que celles de 2014 (suivie jusqu'en 2018-2019) et de 2013 (suivie jusqu'en 2017-2018). Cette dernière cohorte représente la valeur de départ de la présente planification stratégique.

La forte progression observée en 2019-2020 peut s'expliquer par la situation liée à la pandémie et l'absence d'épreuves uniques en juin 2020. Les élèves de la cohorte de 2015 qui n'avaient accumulé aucun retard scolaire au secondaire et qui fréquentaient la 5^e secondaire au cours de l'année scolaire 2019-2020 n'ont pas eu d'épreuves uniques à réussir en juin 2020 en raison de leur annulation.

Les résultats estimés pour la dernière cohorte (celle de 2017, suivie jusqu'en 2021-2022) se fondent sur une estimation de la variation du taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification après cinq ans, observée au cours des dernières années. L'écart de variation entre les taux de la cohorte de 2014 (suivie jusqu'en 2018-2019) et de celle de 2015 (suivie jusqu'en 2019-2020) n'a toutefois pas été pris en considération dans le calcul de l'estimation. Étant donné l'augmentation marquée du taux entre ces deux cohortes, une conséquence de la situation liée à la pandémie et de l'absence d'épreuves uniques en juin 2020, cet écart n'est pas représentatif de la variation du taux observée au cours des dernières années.

En raison des conséquences transitoires et durables de la crise sanitaire, il paraît difficile de prévoir la variation du taux pour les prochaines cohortes. Au sortir de la pandémie, sa progression reposera notamment sur la réussite des élèves les plus en difficulté.

Indicateur 4 : Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire – Global après sept ans ([PEVR](#))

Valeur de départ : 81,8 % (cohorte de 2011)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	83,0 % (cohorte de 2013)	83,5 % (cohorte de 2014)	84,0 % (cohorte de 2015)	84,5 % (cohorte de 2016)
Résultats	81,8 % Cible non atteinte	82,1 % Cible non atteinte	82,4 % ¹ Cible non atteinte	

Source : Secteur de la prospective, des statistiques et des politiques, Direction générale des statistiques et de l'analytique des données, Direction des indicateurs et des statistiques, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire.

¹ Estimation.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le taux de diplomation et de qualification par cohorte après sept ans correspond à la proportion (en pourcentage) des élèves d'une cohorte ayant obtenu un premier diplôme ou une première qualification sept ans après leur entrée au secondaire à la FGJ. Le diplôme ou la qualification peuvent avoir été obtenus à la FGJ, à l'éducation des adultes ou à la FP.

Pour la cohorte de 2014 (suivie jusqu'en 2020-2021), le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification après sept ans est de 82,1 %, soit 0,3 point de pourcentage de plus que celui de la cohorte de 2013 (suivie jusqu'en 2019-2020) et que celui de la cohorte de 2011 (suivie jusqu'en 2017-2018), qui représente la valeur de départ de la planification stratégique.

Les résultats estimés pour la dernière cohorte (celle de 2015, suivie jusqu'en 2021-2022) se fondent sur une estimation de la variation du taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification après sept ans, observée au cours des dernières années, soit un taux de 82,4 %.

Cette faible progression pourrait s'expliquer par le fait que l'amélioration globale du taux de diplomation et de qualification par cohorte après sept ans n'est pas chose aisée et repose principalement sur la réussite des catégories d'élèves les plus en difficulté. Des efforts accrus seront nécessaires pour assurer la persévérance scolaire et le succès éducatif de ces groupes, en particulier parce qu'ils ont pu être les plus négativement touchés pendant la pandémie. L'effet positif de l'ajout de certaines mesures budgétaires visant à soutenir les élèves particulièrement vulnérables pourrait prendre plusieurs années avant de se matérialiser. Par ailleurs, l'attractivité conjoncturelle du marché du travail et la relance économique postpandémie pourraient également représenter des facteurs susceptibles de pousser certains jeunes à interrompre leurs études avant l'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification.

Enfin, des efforts importants sont consentis pour l'inclusion et la réussite des jeunes qui intègrent le système scolaire québécois en cours de scolarité secondaire. Ces élèves, souvent issus de l'immigration, ne sont toutefois pas pris en compte dans le calcul de cet indicateur.

Indicateur 5 : Écart de réussite entre les garçons et les filles (réduction en points de pourcentage) ([PEVR](#))

Valeur de départ : 8,5 (cohorte de 2011 suivie jusqu'en 2017-2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	7,3 (cohorte de 2013)	6,7 (cohorte de 2014)	6,1 (cohorte de 2015)	5,6 (cohorte de 2016)
Résultats	8,8 Cible non atteinte	9,2 Cible non atteinte	9,2 ¹ Cible non atteinte	

Source : Secteur de la prospective, des statistiques et des politiques, Direction générale des statistiques et de l'analytique des données, Direction des indicateurs et des statistiques, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire.

¹ Estimation.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

L'écart de réussite entre les garçons et les filles est un indicateur permettant une analyse différenciée de la réussite scolaire selon le sexe. Il est établi en fonction du taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire après sept ans, calculé séparément pour les deux sexes. L'écart de réussite est donc la différence entre les deux taux, exprimée en points de pourcentage.

Pour la cohorte de 2014 (suivie jusqu'en 2020-2021), l'écart de réussite entre les garçons et les filles est légèrement supérieur à celui de la cohorte de 2013 (suivie jusqu'en 2019-2020). En effet, des écarts respectifs de 9,2 et de 8,8 points de pourcentage sont observés pour ces deux cohortes. Le résultat présenté pour la cohorte de 2015 (suivie jusqu'en 2021-2022) est une estimation considérant l'évolution de ce taux au cours des dernières années. Il situe l'écart de réussite entre les garçons et les filles au même niveau que celui de la cohorte précédente, soit à 9,2 points de pourcentage.

L'écart des cinq dernières cohortes observées est relativement stable (se situant entre 8,5 et 9,2 points de pourcentage). Le taux de diplomation plus faible chez les garçons que chez les filles peut être partiellement expliqué par l'attractivité conjoncturelle du marché du travail. Celle-ci représente, particulièrement pour ce groupe d'élèves considérés comme fragiles en ce qui a trait à la diplomation, un facteur susceptible d'inciter à interrompre ses études avant l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification. Des efforts accrus sont nécessaires pour favoriser la persévérance et la réussite scolaires de tous les élèves, notamment des garçons, en particulier lorsque ceux-ci présentent d'autres formes de vulnérabilité ou des difficultés pouvant faire obstacle à leur réussite. Les répercussions multiples de la pandémie pourraient avoir une incidence sur l'écart de réussite entre les garçons et les filles.

Indicateur 6 : Écart de réussite entre les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les élèves ordinaires dans le réseau public seulement (réduction en points de pourcentage) ([PEVR](#))

Valeur de départ : 30,2 (cohorte de 2011 suivie jusqu'en 2017-2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	27,8 (cohorte de 2013)	26,6 (cohorte de 2014)	25,3 (cohorte de 2015)	24,1 (cohorte de 2016)
Résultats	30,4 Cible non atteinte	29,3 Cible non atteinte	28,8 ¹ Cible non atteinte	

Source : Secteur de la prospective, des statistiques et des politiques, Direction générale des statistiques et de l'analytique des données, Direction des indicateurs et des statistiques, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire.

¹ Estimation.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

L'écart de réussite entre les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) et les élèves ordinaires permet d'établir un portrait des différences entre ces deux groupes sur le plan de la réussite scolaire. Il est calculé d'après le taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire après sept ans dans le réseau public, établi séparément pour les élèves HDAA et les élèves ordinaires. L'écart de réussite représente la différence entre les deux taux, exprimée en points de pourcentage.

Pour la cohorte de 2014 (suivie jusqu'en 2020-2021), l'écart de réussite entre les élèves HDAA et les élèves ordinaires est de 29,3 points de pourcentage, soit une baisse de 1,1 point de pourcentage par rapport à l'écart de la cohorte de 2013 (suivie jusqu'en 2019-2020). Le résultat présenté pour la cohorte de 2015 (suivie jusqu'en 2021-2022) est une estimation considérant l'évolution de ce taux au cours des dernières années. Il situe l'écart de réussite entre les élèves HDAA et les élèves ordinaires à 28,8 points de pourcentage.

Les élèves HDAA font face à des défis importants qui doivent continuer de retenir l'attention du Ministère. Différents leviers permettent de soutenir la réussite scolaire de ces élèves, notamment la différenciation pédagogique.

La fermeture temporaire des établissements scolaires et les répercussions multiples de la pandémie pourraient avoir aggravé les facteurs de vulnérabilité que présentent certains élèves HDAA et avoir une incidence sur l'atteinte des cibles fixées pour les années futures.

Indicateur 7 : Écart de réussite entre les élèves des écoles défavorisées et ceux des autres écoles, dans le réseau public seulement (réduction en points de pourcentage) (PEVR)

Valeur de départ : 8,2 (cohorte 2011 suivie jusqu'en 2017-2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	7,4 (cohorte de 2013)	7,0 (cohorte de 2014)	6,5 (cohorte de 2015)	6,2 (cohorte de 2016)
Résultats	6,9 Cible atteinte	6,6 Cible atteinte	6,1 ¹ Cible atteinte	

Source : Secteur de la prospective, des statistiques et des politiques, Direction générale des statistiques et de l'analytique des données, Direction des indicateurs et des statistiques, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire.

1 Estimation.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

L'écart de réussite entre les élèves des écoles de milieux défavorisés et les autres élèves permet d'établir un portrait des disparités socioéconomiques en matière de réussite scolaire. Il est calculé d'après le taux de diplomation et de qualification par cohorte après sept ans dans le réseau public, établi séparément pour les élèves des écoles en milieu défavorisé (celles ayant un indice de milieu socioéconomique de rang décile 8, 9 ou 10) et les autres élèves. L'écart de réussite représente la différence entre les deux taux, exprimée en points de pourcentage.

Pour la cohorte de 2014 (suivie jusqu'en 2020-2021), l'écart de réussite entre les élèves des écoles de milieux défavorisés et les autres élèves est de 6,6 points de pourcentage. Selon l'écart observé de 8,2 points pour la cohorte de 2011 (suivie jusqu'en 2017-2018), qui représente la valeur de départ de la planification stratégique, il s'agit d'une diminution de 1,6 point. Le résultat présenté pour la cohorte de 2015 (suivie jusqu'en 2021-2022) est une estimation qui tient compte de l'évolution de ce taux au cours des dernières années. Il situe l'écart de réussite entre les élèves des écoles de milieux défavorisés et les autres élèves à 6,1 points de pourcentage.

Si des efforts accrus ont été consacrés au soutien au personnel des écoles de milieux défavorisés, il demeure nécessaire de poursuivre ces efforts sans relâche afin que la persévérance des élèves vivant en contexte de défavorisation augmente et que leur décrochage scolaire diminue. La présence accrue de facteurs de vulnérabilité dans l'environnement familial, communautaire et scolaire des élèves issus de milieux défavorisés nécessite la mise en place de conditions qui sont reconnues pour atténuer l'incidence de ces facteurs. De plus, l'attractivité conjoncturelle du marché du travail peut s'avérer un facteur susceptible de pousser certains jeunes vivant dans un environnement défavorisé à interrompre leurs études avant l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification. La fermeture temporaire des établissements scolaires et les répercussions multiples de la pandémie pourraient avoir aggravé les facteurs de vulnérabilité qui pèsent sur les élèves des écoles de milieux défavorisés, et donc avoir une incidence sur l'atteinte des cibles pour 2022-2023.

Indicateur 8 : Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après trois ans

Valeur de départ : 81,7 % (année 2015-2016 suivie jusqu'en 2017-2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	82,0 % (année 2017-2018 suivie jusqu'en 2019-2020)	82,3 % (année 2018-2019 suivie jusqu'en 2020-2021)	82,6 % (année 2019-2020 suivie jusqu'en 2021-2022)	82,9 % (année 2020-2021 suivie jusqu'en 2022-2023)
Résultats	82,1 % Cible atteinte	81,6 % Cible non atteinte	81,5 % ¹ Cible non atteinte	

Source : Secteur de la prospective, des statistiques et des politiques, Direction générale des statistiques et de l'analytique des données, Direction des indicateurs et des statistiques, Indicateurs nationaux.

¹ Estimation.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après trois ans représente la proportion des personnes nouvellement inscrites dans un programme d'études à temps plein qui obtiennent un diplôme en formation professionnelle dans les trois années qui suivent leur nouvelle inscription. Le diplôme peut être obtenu dans le programme d'études initial ou dans un autre.

Pour les nouveaux inscrits et inscrites dans un programme d'études en 2019-2020 (suivis jusqu'en 2021-2022), le taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après trois ans est estimé à 81,5 %. Il s'agit donc d'une légère baisse comparativement au taux observé pour les nouveaux inscrits et inscrites en 2015-2016 (suivis jusqu'en 2017-2018), qui correspond à la situation de départ de cette planification stratégique. Le résultat présenté est une estimation qui considère l'évolution de ce taux au cours des dernières années.

Indicateur 9 : Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public ([PEVR](#))

Valeur de départ : 12,1 % (année 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	11,9 %	11,7 %	11,5 %	11,1 %
Résultats	10,4 % Cible atteinte	10,0 % Cible atteinte	9,4 % ¹ Cible atteinte	

Source : Secteur de la prospective, des statistiques et des politiques, Direction générale des statistiques et de l'analytique des données, Direction des indicateurs et des statistiques, Indicateurs nationaux.

1 Estimation.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public est un indicateur de réussite éducative. Il permet d'exprimer en pourcentage la part des élèves de 13 ans ou plus inscrits pour la première fois en 1^{re} secondaire dans l'ensemble des élèves entrant au secondaire dans le réseau public. Un élève sans retard au primaire entre normalement au secondaire à l'âge de 12 ans. Tous les jeunes qui s'inscrivent pour la première fois en 1^{re} secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur sont considérés comme se trouvant en situation de retard.

Une baisse continue chez les élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public est observée depuis l'année scolaire 2014-2015. Pour 2021-2022, la proportion de ces élèves dans le réseau public est estimée à 9,4 %, ce qui représente une baisse de 0,6 point de pourcentage par rapport à 2020-2021. Le résultat présenté est une estimation qui tient compte de l'évolution de ce taux au cours des dernières années.

Indicateur 10 : Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture, en langue d'enseignement, en 4^e année du primaire dans le réseau public ([PEVR](#))

Valeur de départ : 86,9 % (année 2013)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	87,1 %	87,2 %	87,3 %	87,4 %
Résultats	91,3 % ¹ Cible atteinte	s. o. Épreuve annulée	s. o. Épreuve annulée	

Source : Secteur de la prospective, des statistiques et des politiques, Direction générale des statistiques et de l'analytique des données, Bureau de l'intelligence d'affaires, Épreuve d'écriture de 4^e année, 2019.

1 De ce taux sont exclus les écoles privées et les établissements anglophones ou à statut particulier. Les élèves possédant un plan d'intervention dans lequel les exigences du programme ont été modifiées ainsi que ceux inscrits en francisation, en classe d'accueil, en classe spéciale, en classe de langage ou dans une école spéciale ont aussi été exclus de l'échantillon.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

En raison de la pandémie, les épreuves officielles au primaire et au secondaire de juin 2021 ont été annulées par le ministre. Par conséquent, aucune donnée n'est disponible pour cet indicateur pour l'année 2021-2022.

OBJECTIF 1.3.1 : ACCROÎTRE LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES, SPORTIVES, DE LOISIR ET DE PLEIN AIR DANS L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

Indicateur 11 : Proportion de la population atteignant le niveau d'activité physique recommandé pour son groupe d'âge – Chez les 12 à 17 ans

Valeur de départ : 54,5 % (2017)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	59,3 %	60,4 %	61,5 %	62,6 %
Résultats	2018 (année civile) 51,9 % Cible non atteinte	2019 (année civile) -	2020 (année civile) 37,7 % Cible non atteinte	

Source : Statistique Canada. Tableau 13-10-0096-01. Caractéristiques de la santé, estimations annuelles.

DOI : <https://doi.org/10.25318/1310009601-fra>.

- : donnée non disponible.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le contexte sanitaire a eu une incidence majeure sur la pratique d'activités physiques et récréatives pour les 12 à 17 ans, puisque tant les écoles que les espaces récréatifs et sportifs ont été fermés au cours de la pandémie.

Pour soutenir la reprise de ces activités, le gouvernement du Québec a annoncé, dans le cadre du budget 2022-2023, la mise en place d'un plan d'action sur cinq ans en sport et en activité physique pour inciter la population québécoise à bouger.

Indicateur 12 : Proportion de la population atteignant le niveau d'activité physique recommandé pour son groupe d'âge – Chez les 18 ans et plus

Valeur de départ : 54,5 % (2017)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	56,9 %	57,4 %	58,0 %	58,5 %
Résultats	2018 (année civile) 50,6 % Cible non atteinte	2019 (année civile) -	2019 (année civile) 50,1 % Cible non atteinte	

Source : Statistique Canada. Tableau 13-10-0096-01. Caractéristiques de la santé, estimations annuelles.

DOI : <https://doi.org/10.25318/1310009601-fra>.

- : donnée non disponible.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le contexte sanitaire a eu des répercussions majeures sur la pratique d'activités physiques et récréatives chez les personnes de 18 ans et plus, étant donné la fermeture des différents espaces récréatifs et sportifs.

Pour soutenir la reprise de ces activités, le gouvernement du Québec a annoncé, dans le cadre du budget 2022-2023, la mise en place d'un plan d'action sur cinq ans en sport et en activité physique pour inciter la population québécoise à bouger.

Indicateur 13 : Proportion de médailles remportées par des athlètes du Québec (en pourcentage des médailles canadiennes)

Valeur de départ : Moyenne des cinq dernières éditions

		VALEURS DE DÉPART (%)	RÉSULTATS	CIBLES (%)			
	Proportion de médailles remportées par des athlètes du Québec (en pourcentage des médailles canadiennes)	Moyenne des cinq dernières éditions	2021-2022	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux olympiques d'été • Jeux paralympiques d'été 	32,1 39,2	29,2 % Cible non atteinte 52,4 % Cible atteinte	Aucuns jeux	Aucuns jeux	33,7 41,2	
	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux olympiques d'hiver • Jeux paralympiques d'hiver 	49,9 4,2	50 % Cible non atteinte 8 % Cible atteinte	Aucuns jeux	Aucuns jeux	52,4 4,4	
	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux d'été du Canada • Jeux d'hiver du Canada 	19,4 27,1	s. o. s. o.	Aucuns jeux	Aucuns jeux	s. o. s. o.	20,4 28,4

Source : Secteur du loisir et du sport, Direction du sport, du loisir et de l'activité physique.

Explication des résultats obtenus en 2021-2022

Les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques d'été ont eu lieu à Tokyo (Japon) pendant l'exercice financier 2021-2022. La délégation canadienne y a remporté 24 médailles olympiques et 21 médailles paralympiques. Des athlètes du Québec ont contribué à remporter des médailles canadiennes dans 29,2 % des cas aux Jeux olympiques et 52,4 % des cas aux Jeux paralympiques. Les objectifs ont ainsi été atteints pour ce qui est des Jeux paralympiques (+11,2 %), mais pas pour les Jeux olympiques (-4,5 %). Ce résultat négatif peut notamment s'expliquer par le fait que les athlètes québécois n'ont pas remporté de médailles comme il était anticipé dans certains sports.

Les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques d'hiver ont eu lieu à Pékin (Chine) pendant l'exercice financier 2021-2022. La délégation canadienne y a remporté 26 médailles olympiques et 25 médailles paralympiques. Des athlètes du Québec ont contribué à remporter des médailles canadiennes dans 50 % des cas aux Jeux olympiques et 8 % des cas aux Jeux paralympiques. Les objectifs ont ainsi été atteints pour les Jeux paralympiques (+3,6 %), mais pas pour les Jeux olympiques (-2,4 %). Ce résultat négatif peut notamment s'expliquer par le fait que le nombre de médailles remportées par certaines équipes (composées à presque 100 % d'athlètes québécois) n'a pas été aussi élevé que prévu. Par ailleurs, les programmes mis en œuvre pour développer le talent sportif sont toujours en vigueur. Les activités de préparation des différentes équipes du Québec sont toujours soutenues par le Ministère afin que tous les athlètes, avec ou sans handicap, puissent poursuivre leur entraînement en temps de pandémie et continuer de performer sur les scènes canadienne et internationale.

Par exemple, les mesures et les programmes suivants sont en vigueur :

- le Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises ;
- le Programme de soutien au développement de l'excellence ;
- le programme Équipe Québec ;
- le crédit d'impôt remboursable pour athlète de haut niveau ;
- le Programme de soutien aux centres régionaux d'entraînement multisports ;
- le Programme de soutien aux centres d'entraînement unisports.

Le financement qui vise le développement du talent sportif des athlètes vivant avec un handicap est intégré dans ces programmes.

Au-delà des programmes de financement soutenant le développement de l'excellence des athlètes, leur performance aux Jeux olympiques est influencée par plusieurs facteurs liés à leur préparation individuelle et au contexte dans lequel ces compétitions internationales ont lieu.

ENJEU 2 : LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE

Orientation 2 : Offrir des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants, accueillants, sains et sécuritaires

OBJECTIF 2.1 : ACCROÎTRE LE TEMPS CONSACRÉ AUX ACTIVITÉS PHYSIQUES ET PARASCOLAIRES CHEZ TOUS LES ÉLÈVES, JEUNES ET ADULTES

Indicateur 14 : Proportion d'écoles publiques qui adhèrent à la mesure *À l'école, on bouge!* ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves du primaire ([PEVR](#))

Valeur de départ : 25 % en 2018-2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	37 %	48 %	57 %	65 %
Résultats	42 % Cible atteinte	55 % Cible atteinte	84 % Cible atteinte	

Source : Collecte de données réalisée par l'intermédiaire du portail ministériel CollecteInfo.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

En 2021-2022, 1 507 écoles publiques offrant les services d'éducation préscolaire et/ou d'enseignement primaire sur 1 789 (84 %) ont bénéficié de la mesure *À l'école, on bouge!*. Les écoles sélectionnées par les centres de services scolaires et les commissions scolaires reçoivent un soutien financier du Ministère. De plus, elles peuvent s'inscrire gratuitement au programme Force 4, qui consiste à leur offrir de l'équipement et à leur proposer des idées pour faire bouger les jeunes au moins une heure par jour.

Indicateur 15 : Proportion d'écoles secondaires publiques faisant bénéficier les élèves d'une heure par jour d'activités parascolaires

Valeur de départ : début en 2019-2020

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	25 %	48 %	100 %	100 %
Résultats	52,7 % Cible atteinte	65,15 % Cible atteinte	84 % Cible non atteinte	

Source : Collecte de données réalisée par l'intermédiaire du portail ministériel CollecteInfo.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Pour l'année scolaire 2021-2022, 444 des 528 écoles secondaires ont confirmé leur adhésion à la mesure 15028 – Activités parascolaires au secondaire, soit 84 % des écoles secondaires publiques.

Selon les règles budgétaires de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires de l'année scolaire 2021-2022, le nombre d'établissements secondaires par organisme scolaire pouvant bénéficier de ce soutien financier doit correspondre à 100 % de l'effectif des écoles secondaires de l'organisme scolaire. Les règles budgétaires découlent de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chap. I-13.3).

Il est prévu de recueillir les données complètes auprès des établissements participants en octobre 2022, lors de la reddition de comptes de la fin d'année scolaire 2021-2022.

OBJECTIF 2.2 : ACCROÎTRE LE NOMBRE D'ENSEIGNANTES ET D'ENSEIGNANTS DANS LE RÉSEAU SCOLAIRE

Indicateur 16 : Taux de croissance des inscriptions dans les programmes agréés de formation à l'enseignement¹

Valeur de départ : 17 248 inscriptions en 2018-2019 (remplacée par « 19 642 inscriptions », voir l'explication ci-après)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	10 %	5 %	5 %	5 %
Résultats	0,7 % Cible non atteinte	4,6 % Cible non atteinte	3,5 % ² Cible non atteinte	

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, Secteur de la performance, du financement, des interventions régionales et du soutien à la gestion, Direction générale des politiques et de la performance, Direction des statistiques et de l'information de gestion, Portail informationnel, système GDEU (Gestion des données sur l'effectif universitaire), données au 16 avril 2021.

- 1 Cet indicateur s'appuie sur un dénombrement d'effectif (nombre de personnes) plutôt que d'inscriptions, une même personne pouvant être inscrite à plus d'un programme à la fois.
- 2 Donnée provisoire qui ne tient compte que de l'effectif étudiant des trimestres d'été et d'automne, les données du trimestre d'hiver n'étant pas disponibles au moment de produire ce rapport.

Précision quant à la correction de la valeur de référence

Les données ministérielles relatives aux programmes de formation à l'enseignement font l'objet de travaux de révision pour que la liste des programmes de 1^{er} et de 2^e cycles universitaires concorde avec les composantes aux fins de financement déclarées dans le système informationnel de gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU). En conséquence, la valeur de départ de l'année 2018-2019 a été remise à jour et établie à 19 642.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le taux de croissance des inscriptions dans les programmes de formation à l'enseignement vise à mesurer l'attractivité de ces programmes aux 1^{er} et 2^e cycles universitaires, à temps plein et à temps partiel.

Les dernières années ont été marquées par de légères fluctuations de l'effectif étudiant dans les programmes de formation à l'enseignement. Les variations statistiques rendent compte d'une relative croissance de l'effectif étudiant, suivant les données comparatives des trimestres de l'automne et de l'été : le nombre d'étudiantes et d'étudiants est ainsi passé de 18 525 en 2018-2019 à 19 900 en 2021-2022, soit une croissance de 7,4 %. Le taux de croissance se traduit de la manière suivante : 0,7 % entre 2018-2019 et 2019-2020 ; 4,6 % entre 2019-2020 et 2020-2021, et 3,5 % entre 2020-2021 et 2021-2022 (donnée provisoire).

Le taux de croissance général de 3,5 % pour l'année 2021-2022 est associé à une augmentation de 0,2 % de l'effectif étudiant à temps plein et de 12,1 % de l'effectif à temps partiel. L'augmentation de l'effectif étudiant à temps partiel pourrait s'expliquer notamment par l'augmentation des personnes cheminant à temps partiel dans les programmes de maîtrise qualifiante. L'effectif étudiant de l'année 2021-2022 se distribue ainsi : 70,3 % à temps plein et 29,7 % à temps partiel.

Malgré le contexte de la pandémie qui perdure, on remarque une croissance significative de l'effectif étudiant inscrit à l'été et à l'automne 2021 par rapport à celui de l'été et de l'automne 2020. Cette croissance se traduit par une augmentation de 2,5 % d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans les programmes d'enseignement au préscolaire et au primaire, de 4,7 % dans les programmes destinés à l'enseignement au secondaire, de 0,2 % dans les programmes menant à une spécialité au primaire ou au secondaire, de 14,3 % en enseignement professionnel et de 0,2 % à l'éducation des adultes. Également à noter : une croissance de l'effectif étudiant inscrit à la maîtrise en enseignement, soit de 30 % entre les années 2020-2021 à 2021-2022.

Au cours de l'année 2021-2022, le Ministère a poursuivi ses actions visant à augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants dans les programmes de formation à l'enseignement. Les nouvelles mesures ainsi que celles déjà mises en place et maintenues pendant la présente année pourraient avoir des effets à moyen et à long termes sur l'effectif étudiant :

- poursuite du programme de bourses d'excellence aux futurs étudiants – 2 754 bourses remises en 2021-2022 ;
- poursuite de la tournée de promotion dans des salons regroupant notamment des étudiants, des chercheurs d'emploi, des candidats à l'immigration et des professionnels de l'orientation scolaire – quatre salons en présence et deux virtuels en 2021-2022 ;
- production et diffusion de six capsules vidéo (une présentant le programme de bourses d'excellence aux futurs enseignants et les cinq autres proposant des témoignages de valorisation de la profession communiqués par cinq boursiers et boursières) ;
- lancement, en mai 2022, de la Stratégie visant à valoriser le personnel scolaire 2022-2026, dotée d'un budget de près de 140 millions de dollars ;
- bonification du programme de bourses de persévérance pour les personnes inscrites à la maîtrise qualifiante en enseignement d'un montant de 1,5 million de dollars ;
- création, par le ministère de l'Enseignement supérieur, du programme de bourses Perspective Québec pour les étudiantes et étudiants québécois inscrits à temps complet, notamment dans un programme de formation à l'enseignement, qui recevront une bourse de 2 500 \$ après chaque session à temps plein réussie ;

- relance des activités de l'Ordre de l'excellence en éducation, visant la valorisation de l'éducation ainsi que des métiers et professions lui étant associés ;
- autorisation de l'ajout de nouveaux programmes de formation à l'enseignement au *Règlement sur les autorisations d'enseigner*, dont certains sont offerts à distance, en mode asynchrone, pour faciliter l'accès à une formation aux personnes non légalement qualifiées.

Les mesures mises en place en regard de l'atteinte des cibles de l'indicateur 16 auront également une incidence sur l'atteinte des cibles de l'indicateur 17 : Taux de croissance du nombre de brevets, de permis d'enseignement et de tolérances d'engagement.

Indicateur 17: Taux de croissance du nombre de brevets, de permis d'enseignement et de tolérances d'engagement

Valeur de départ : 7 395 documents délivrés en 2017-2018

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	10 %	5 %	5 %	5 %
Résultats	2018 (année scolaire) -0,09 % Cible non atteinte	2019 (année scolaire) -20,38 % Cible non atteinte	2020 (année scolaire) 80,11 % Cible atteinte	

Source : Données extraites du système QE (Qualification des enseignants) par le Service du pilotage et de la gestion de l'identité du Secteur de la transformation numérique et des ressources informationnelles et compilées par la Direction de la titularisation du personnel enseignant.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Les données présentées font référence aux autorisations d'enseigner et aux tolérances d'engagement. Il est à noter que ce rapport annuel de gestion expose les données de l'année scolaire précédente, soit celles de 2020-2021. Par conséquent, l'atteinte de la cible est fixée par rapport au résultat de l'année antérieure, soit 2019-2020.

Une augmentation de 80,11 % du nombre d'autorisations d'enseigner et de tolérances d'engagement délivrées est constatée par rapport à l'année scolaire 2019-2020.

L'augmentation enregistrée s'explique notamment par la mise à jour réglementaire qui a été faite en juin 2020. L'un de ses effets a été de reporter au 30 juin 2021 l'échéance de certaines autorisations d'enseigner valides le 30 septembre 2019. Les autorisations d'enseigner qui devaient être renouvelées dans l'année scolaire 2019-2020 ont plutôt été analysées et traitées par le Ministère dans l'année scolaire 2020-2021.

Durant l'année scolaire 2019-2020, la pandémie de la COVID-19 a eu une incidence sur les travaux universitaires, notamment en raison de la fermeture des établissements sur une longue période. Le retard accumulé a eu comme conséquence que les établissements ont transmis les recommandations de leurs étudiantes et étudiants au brevet d'enseignement plus tard qu'à l'habitude. Les brevets d'enseignement qui devaient être délivrés dans l'année scolaire 2019-2020 ont plutôt été analysés et traités par le Ministère dans l'année scolaire 2020-2021.

Une hausse de 50 % a été enregistrée quant au nombre de tolérances d'engagement qui ont été délivrées entre les années scolaires 2019-2020 (2 507) et 2020-2021 (3 757). Le Ministère a donc analysé et traité un volume exceptionnel de tolérances d'engagement dans l'année scolaire 2020-2021. Cela explique en partie le taux de croissance observé dans la présente reddition de comptes.

Il est habituel que le nombre d'autorisations d'enseigner et de tolérances d'engagement délivrées par le Ministère fluctue selon les années. Les diverses mesures mises en place par le Ministère pour valoriser davantage la profession enseignante contribuent à hausser ces statistiques. Ainsi, les effets positifs de ces différentes mesures sont attendus.

OBJECTIF 2.3 : ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION, LA CONSTRUCTION ET L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES

Indicateur 18 : Pourcentage de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant ([PEVR](#))

Valeur de départ : 47,5 % en 2018-2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	46 %	47 %	48 %	50 %
Résultats	47,5 % ¹ Cible atteinte	48,2 % Cible atteinte	41,1 % Cible non atteinte	

Source : Secteur de la gouvernance des infrastructures, Direction générale des infrastructures, Direction de la coordination des investissements.

¹ Ce résultat inclut également les infrastructures relevant du ministère de l'Enseignement supérieur.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le résultat est obtenu par l'établissement du quotient de la valeur de remplacement des bâtiments dans un état satisfaisant sur la valeur de remplacement de l'ensemble des bâtiments.

Au cours de la dernière année, le parc d'infrastructures scolaires a fait l'objet d'une vaste opération d'inspection tenant notamment compte d'une nouvelle méthodologie plus robuste et uniformisée à travers le réseau scolaire. Cet exercice a permis de brosser un portrait plus juste, plus fiable et plus complet de l'état des infrastructures.

Des ajustements ont également été apportés à la méthodologie de calcul de la valeur de remplacement et une importante mise à jour des coûts de travaux a été effectuée. Ces changements ont eu un effet à la hausse sur la valeur des travaux à réaliser sur les bâtiments.

Plusieurs enjeux ont limité la capacité de réalisation de certains projets d'infrastructures scolaires. La surchauffe du marché, la pénurie de main-d'œuvre et de matériaux ainsi que la disponibilité budgétaire du gouvernement en sont quelques exemples.

Avec le nouveau portrait de l'état des infrastructures scolaires, le Ministère sera en mesure de mettre de l'avant une stratégie optimale d'investissement afin de s'attaquer à la vétusté physique des bâtiments.

Indicateur 19 : Taux annuel de réalisation des investissements en ajout d'espaces du réseau scolaire

Valeur de départ : 58 % en 2017-2018

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	80 %	80 %	80 %	80 %
Résultats	97,53 % Cible atteinte	75,29 % Cible non atteinte	65,74 % Cible non atteinte	

Source : Secteur de la gouvernance des infrastructures, Direction générale de la planification et de l'expertise, Direction de la coordination des investissements.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Au moment de l'élaboration du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031, le Ministère avait établi comme cible une dépense probable de 1 270,3 millions de dollars pour l'année 2020-2021. Lors de l'opération de reddition de comptes de l'année 2020-2021 effectuée pour le PQI 2022-2032, une dépense réelle de 835,1 millions de dollars a été constatée, soit 65,74 % de la dépense probable fixée. Cette dépense est donc inférieure à la cible de 80 % établie pour cet indicateur⁵.

L'écart entre le résultat et la cible est notamment dû :

- au retard constaté dans certains projets qui devaient débiter en 2020-2021, et ce, à la suite d'une révision de la planification des travaux dans certains organismes scolaires. En raison de l'état de vétusté du parc immobilier, les organismes scolaires priorisent parfois les projets de maintien d'actifs afin de freiner la dégradation des bâtiments ;
- à plusieurs enjeux qui limitent la capacité de réalisation des projets d'infrastructures scolaires. La surchauffe du marché, la pénurie de main-d'œuvre et de matériaux et des délais d'acquisition de terrains ont notamment eu pour effet de retarder certains projets.

Dans la dernière année, plusieurs organismes scolaires ont lancé leurs appels d'offres pour démarrer la réalisation de leurs projets, ce qui devrait permettre d'augmenter le taux de réalisation l'an prochain.

Indicateur 20 : Taux annuel de réalisation des investissements en maintien des actifs pour le réseau scolaire

Valeur de départ : 129,7 % en 2017-2018

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	80 %	80 %	80 %	80 %
Résultats	122,89 % ¹ Cible atteinte	178,60 % Cible atteinte	180,12 % Cible atteinte	

Source : Secteur de la gouvernance des infrastructures, Direction générale de la planification et de l'expertise, Direction de la coordination des investissements.

¹ Résultat global des investissements réalisés par les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

5. À titre indicatif, le taux de réalisation calculé lors d'un PQI fait toujours référence aux derniers résultats réels disponibles. Ainsi, pour le PQI 2022-2032, le taux de réalisation a été calculé à partir des données probables (établies lors du PQI 2021-2031) et réelles (établies lors du PQI 2022-2032) de 2020-2021.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Au moment de l'élaboration du PQI 2021-2031, le Ministère avait établi comme cible une dépense probable de 762,2 millions de dollars pour l'année 2020-2021. Lors de l'opération de reddition de comptes de l'année 2020-2021 pour le PQI 2022-2032, une dépense réelle de 1 372,9 millions de dollars a été constatée, soit 180,12 % de la dépense probable fixée. Cette dépense est donc supérieure à l'objectif de 80 % déterminé pour cet indicateur⁶.

L'écart positif important entre le résultat et la cible est attribuable, entre autres :

- au fait d'avoir avancé l'annonce des enveloppes budgétaires concernant le maintien d'actifs. Ce type d'annonce a maintenant lieu au plus tard pendant l'été plutôt qu'à l'automne, ce qui permet aux organismes scolaires de mettre en œuvre plus rapidement qu'auparavant la planification de leurs projets ;
- à un important rattrapage effectué par les organismes scolaires qui avaient des sommes non dépensées d'années antérieures ;
- au fait que les organismes scolaires sont en mesure de mieux planifier leurs projets grâce à des annonces qui ont été stables au cours des dernières années. Cela leur a permis de disposer de ressources réservées à des projets, d'optimiser leurs processus et ainsi de réaliser un plus grand nombre de travaux ;
- à l'état de vétusté du parc immobilier, qui fait en sorte que, depuis les dernières années, les organismes scolaires accordent la priorité aux travaux de maintien d'actifs ;
- à l'importante hausse des coûts observée dans la dernière année dans le secteur de la construction (en ce qui a trait aux matériaux, entre autres), qui a inévitablement eu pour effet d'augmenter le coût des projets et donc, le niveau de dépenses.

2.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services⁷

Sommaire des résultats liés aux engagements de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Date d'entrée en vigueur de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens (DSC) :
21 octobre 2021

6. À titre indicatif, le taux de réalisation calculé lors d'un PQI fait toujours référence aux derniers résultats réels disponibles. Ainsi, pour le PQI 2022-2032, le taux de réalisation a été calculé à partir des données probables (établies lors du PQI 2021-2031) et réelles (établies lors du PQI 2022-2032) de 2020-2021.

7. Tous les engagements de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens sont exprimés en jours ouvrables.

ENGAGEMENTS	CIBLES PRÉVUES PAR LA DSC (%)	RÉSULTATS 2020-2021 (%)	RÉSULTATS 2021-2022 (%)
Engagement 1 : Fournir un renseignement général aux demandes écrites dans un délai de 10 jours (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur)	100	99,8	99,9
Engagement 2 : Fournir un renseignement général aux demandes téléphoniques dans un délai de 5 jours (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur)	100	99,9	99,9
Engagement 3 : Répondre à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire courante dans un délai de 10 jours	100	100	94
Engagement 4 : Répondre à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire suivante dans un délai de 20 jours	100	100	100
Engagement 5 : Délivrer un relevé des apprentissages, un diplôme ou des attestations le jour même si la demande est faite en personne	100	100	s. o.
Engagement 6 : Délivrer un relevé de notes, un relevé des apprentissages, un diplôme ou des attestations dans un délai de 10 jours	100	93,2	96,1
Engagement 7 : Confirmer la validité d'un diplôme délivré par le Ministère dans un délai de 5 jours	100	100	89,8
Engagement 8 : Répondre à une demande d'autorisation d'enseigner dans un délai de 60 jours	100	95,7	94,8
Engagement 9 : Répondre à une demande de subvention pour les programmes de soutien dans le domaine du sport dans un délai de 45 jours	100	83,3	64,8
Engagement 10 : Prendre en charge une plainte dans un délai de 2 jours (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur)	100	82,6	94,1
Engagement 11 : Répondre à une plainte dans un délai de 20 jours (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur)	100	87,7	82,0

2.2.1 Renseignements généraux

Engagement : Le Ministère s'engage à répondre à des demandes écrites de renseignement général dans un délai de 10 jours ouvrables (*engagement de l'Aide financière aux études en vigueur depuis 2019-2020*) (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur).

CIBLE	2021-2022	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % de réponses à des demandes écrites de renseignement général en 10 jours ouvrables	7 823 ¹	99,9 ²

1 Nombre global.

2 Moyenne pondérée.

UNITÉ ADMINISTRATIVE	2020-2021		2021-2022	
	Nombre de demandes	Résultats (%)	Nombre de demandes	Résultats (%)
Renseignements généraux ¹ – Direction de l'accès à l'information et des plaintes	15 536	99,8	7 475	99,9
Direction de l'enseignement privé	1 049	99,9	348	100
TOTAL	16 585	99,9	7 823	99,9

¹ En 2020-2021, l'équipe des renseignements généraux répondait aux demandes pour les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Pour les résultats de 2021-2022 – Renseignements généraux

En 2021-2022, le Service des renseignements généraux a répondu aux demandes des citoyennes et citoyens pour les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur jusqu'au 31 août 2021, soit jusqu'à ce que le service du ministère de l'Enseignement supérieur soit opérationnel.

En 2021-2022, sur le total de 7 475 demandes reçues par écrit (courriel) concernant le ministère de l'Éducation, 7 473 ont été traitées dans un délai de 10 jours ouvrables.

Pour les résultats de 2021-2022 – Direction de l'enseignement privé

En 2021-2022, la Direction de l'enseignement privé (DEP) a répondu à 348 demandes écrites de renseignements généraux. Il s'agit d'une diminution de 701 demandes par rapport à l'année précédente, dont le nombre s'élevait à 1 049, pour une baisse de 66,83 %.

Toutes les plaintes sont maintenant acheminées à l'équipe spécialisée de la Direction de l'accès à l'information et des plaintes et ne sont plus comptabilisées par la DEP. Ainsi, les appels dénonçant une situation vécue avec un établissement d'enseignement privé et pouvant potentiellement mener à une plainte sont maintenant tous enregistrés dans le système ministériel de gestion des plaintes.

De plus, la page Web du site du Ministère qui dirigeait les citoyennes et citoyens vers la Direction de l'enseignement privé a été supprimée.

Les demandes reçues en 2021-2022 portaient principalement sur la consultation du site Internet du ministère de l'Éducation.

Plus de 39 000 visites, dont 94 % proviennent du Canada, ont été enregistrées en 2021-2022 dans la section du site Web du Ministère consacrée aux écoles privées. La fréquentation de cette section s'est avérée la plus achalandée en juillet, septembre, octobre et novembre 2021, ce qui correspond à la période de transmission des demandes relatives à la gestion des permis et à l'agrément aux fins de subventions du secteur de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire en vue de l'année scolaire 2022-2023.

Engagement : Le Ministère s’engage à fournir un renseignement général aux demandes téléphoniques dans un délai de 5 jours ouvrables (*engagement en vigueur depuis 2019-2020*) (ministère de l’Éducation et ministère de l’Enseignement supérieur).

CIBLE	2021-2022	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % de réponses à des demandes téléphoniques de renseignement général en 5 jours ouvrables	12 521	99,9

Source : Données compilées par la Direction générale de l’accessibilité financière aux études.

En 2021-2022, le Service des renseignements généraux a répondu aux appels des citoyennes et citoyens pour les ministères de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur jusqu’au 31 août 2021, soit jusqu’à ce que le service du ministère de l’Enseignement supérieur soit opérationnel.

En 2021-2022, sur le total de 12 521 demandes téléphoniques reçues par le ministère de l’Éducation, 99,9 % ont été traitées dans le délai visé de 5 jours ouvrables ou moins.

2.2.2 Admissibilité à l’enseignement à l’anglais

Engagement : Le Ministère s’engage à répondre à une demande d’admissibilité à l’enseignement en anglais pour l’année scolaire courante dans un délai de 10 jours ouvrables (*engagement en vigueur depuis 2019-2020*).

CIBLE	2021-2022	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des demandes traitées en 10 jours ouvrables	4 488	94

Source : Données compilées par l’Admissibilité à l’enseignement en anglais le 12 mai 2022.

L’Admissibilité à l’enseignement en anglais (AEA) a pour mission de traiter les demandes d’admissibilité, en vertu du chapitre VIII de la *Charte de la langue française*, afin de permettre à certains enfants de fréquenter un organisme scolaire anglophone. L’AEA a traité 12 651 demandes au cours de l’année financière 2021-2022, dont 4 488 pour l’année scolaire en cours.

Dans le souci d’assurer un service de qualité et de permettre aux élèves concernés d’intégrer un organisme scolaire anglophone sans délai, le Ministère s’est donné comme objectif de traiter 100 % des demandes reçues dans un délai de 10 jours ouvrables. Cependant, cet objectif n’a pas été atteint en ce qui a trait aux 4 488 demandes reçues en 2021-2022. En raison de plusieurs départs de membres du personnel durant l’année et de la difficulté à pourvoir ces postes rapidement, 6 % des demandes, soit 270 dossiers, n’ont pu être traitées dans les délais impartis. Plus précisément, 177 dossiers ont été traités en 11 jours, 55 en 12 jours et 38 en 13 à 15 jours. Il est important de noter que ces dossiers ont tous été traités durant la période estivale et que cela n’a pas eu d’incidence sur la rentrée scolaire des élèves en septembre.

Engagement : Le Ministère s’engage à répondre à une demande d’admissibilité à l’enseignement en anglais pour l’année scolaire suivante dans un délai de 20 jours ouvrables (*engagement en vigueur depuis 2019-2020*).

CIBLE	2021-2022	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des demandes traitées en 20 jours ouvrables	8 163	100

Source : Données compilées par l’Admissibilité à l’enseignement en anglais le 12 mai 2022.

L’AEA a pour mission de traiter les demandes d’admissibilité, en vertu du chapitre VIII de la *Charte de la langue française*, afin de permettre à certains enfants de fréquenter un établissement scolaire anglophone. L’AEA a traité 12 651 demandes au cours de l’année financière 2021-2022.

Dans le souci d’assurer un service de qualité et de permettre aux élèves concernés d’intégrer un organisme scolaire anglophone sans délai, le Ministère s’est donné comme objectif de traiter 100 % des demandes reçues pour l’année scolaire suivante dans un délai de 20 jours ouvrables. Cela a permis d’ajouter 10 jours ouvrables pour le traitement des demandes concernant un enfant dont l’entrée à l’école est prévue dans 60 jours ou plus, afin d’assurer le traitement des demandes prioritaires. Ainsi, selon cette définition, les 8 163 demandes déposées ont été traitées et la cible a été atteinte.

2.2.3 Preuves d’études secondaires

Engagement : Le Ministère s’engage à délivrer un relevé des apprentissages, un diplôme ou des attestations le jour même si la demande est faite en personne.

Engagement : Le Ministère s’engage à délivrer un relevé de notes, un relevé des apprentissages, un diplôme ou des attestations dans un délai de 10 jours ouvrables.

Engagement : Le Ministère s’engage à confirmer la validité d’un diplôme délivré par le Ministère dans un délai de 5 jours ouvrables (*engagement en vigueur depuis 2020-2021*).

CIBLES	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
	Résultats (%)	Résultats (%)	Résultats (%)	Résultats (%)
100 % des demandes traitées le jour même	100	100	100	s. o. ¹
100 % des demandes traitées en 10 jours ouvrables	85,5	94,3	93,2	96,1
100 % des demandes traitées en 5 jours ouvrables	s. o.	s. o.	100	89,8

Source : Données compilées par la Direction de la sanction des études.

¹ Les points de service n’ont pas été ouverts pendant l’année 2021-2022, à quelques exceptions près.

Au cours de l'année 2021-2022, le Ministère a traité au total 59 507 demandes de réimpression de documents officiels de sanction, comparativement à 52 082 en 2020-2021 et à 51 765 en 2019-2020. En ce qui concerne le traitement des demandes faites en personne, les comptoirs sont toujours fermés en raison de la pandémie.

Par ailleurs, l'écart de 3,9 % par rapport à la cible concernant les demandes traitées en 10 jours ouvrables s'explique par le départ massif des ressources auxiliaires en février et en mars 2022. Des travaux ont débuté pour que l'optimisation des délais de traitement et la production de statistiques se poursuivent.

En 2021-2022, le Ministère a traité 18 859 demandes de validation de diplômes dans un délai de 5 jours ouvrables, pour 58 entreprises.

Un système de suivi a été mis en place pour permettre la production de statistiques pour l'année 2021-2022. Des travaux ont également été entrepris pour que l'optimisation des délais de traitement et la production de statistiques se poursuivent.

2.2.4 Autorisation d'enseigner

Engagement : Le Ministère s'engage à répondre à une demande d'autorisation d'enseigner dans un délai de 60 jours ouvrables.

CIBLE	2021-2022	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des demandes traitées en 60 jours ouvrables	2 688	94,8

Source : Données extraites du système QE par le Service du pilotage et de la gestion de l'identité du Secteur de la transformation numérique et des ressources informationnelles et compilées par la Direction de la titularisation du personnel enseignant.

Des 2 688 demandes de permis probatoires d'enseigner et de brevets d'enseignement qu'a reçues le Ministère, 94,75 % ont été traitées dans un délai de 60 jours ouvrables (2 547 demandes dans un délai de 60 jours ou moins et 141 demandes dans un délai de plus de 60 jours).

Il s'agit d'une légère baisse (0,95 %) comparativement au pourcentage de la dernière année financière, soit 2020-2021. Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et de l'ensemble des changements qui ont dû être apportés aux procédures et aux façons de faire de la Direction de la titularisation du personnel enseignant, les données demeurent semblables à celles des années financières passées. Une diminution de 85 demandes (3,1 %) a été enregistrée par rapport à l'année financière 2020-2021.

2.2.5 Aide financière en matière de sport

Engagement : Le Ministère s’engage à répondre à une demande de subvention pour les programmes de soutien dans le domaine du sport dans un délai de 45 jours ouvrables.

CIBLE	2021-2022	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des demandes traitées en 45 jours ouvrables	827	64,8

Source : Données compilées par la Direction du sport, du loisir et de l’activité physique.

En matière de sport et de loisir, le Ministère accorde du financement, entre autres, dans le cadre du programme Équipe Québec, du Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises, du Programme d’aide financière à l’accessibilité aux camps de vacances, du Programme d’aide financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées et du Programme de soutien aux événements sportifs.

Bien que toutes les demandes aient été traitées de façon diligente, le contexte de la pandémie, le volume et la complexité de l’ensemble des dossiers à traiter, dont certains associés à ces programmes, ont engendré des délais dans les réponses aux demandes reçues.

Le ministère de l’Éducation poursuit d’importants travaux visant à optimiser ses façons de faire et ses processus afin de maximiser et d’améliorer la réponse aux besoins des personnes et des milieux qu’il sert.

2.2.6 Plaintes

Engagement : Le Ministère s’engage à prendre en charge les plaintes des citoyennes et des citoyens dans un délai de 2 jours ouvrables (*engagement en vigueur depuis 2019-2020*) et à y répondre dans un délai de 20 jours ouvrables (ministère de l’Éducation et ministère de l’Enseignement supérieur).

CIBLES	2019-2020 (MEQ ¹ ET MES ²)		2020-2021 (MEQ ET MES)		2021-2022 (MEQ)	
	Nombre de demandes	Résultats (%)	Nombre de demandes	Résultats (%)	Nombre de demandes	Résultats (%)
100 % des plaintes prises en charge en 2 jours ouvrables	1 220	90,7	2 704	82,6	1 689	94,1
100 % des plaintes traitées en 20 jours ouvrables	1 220	86,3	2 704	87,7	1 689	82,0

Source : Données compilées par la Direction de l’accès à l’information et des plaintes.

1 Ministère de l’Éducation.

2 Ministère de l’Enseignement supérieur.

Les données incluent les plaintes concernant les établissements d’enseignement et celles visant les activités et les services du ministère de l’Éducation.

À titre comparatif, les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ensemble ont enregistré une hausse marquée du nombre de plaintes reçues, celles-ci passant de 2 704 en 2020-2021 à 3 592 en 2021-2022. Cela étant dit, les données présentées dans cette section concernent uniquement les plaintes portant sur les activités et les services du ministère de l'Éducation ainsi que celles déposées à l'égard des établissements publics et privés du réseau préscolaire, primaire et secondaire, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes, pour lesquelles le rôle du Ministère est d'accompagner le citoyen ou la citoyenne vers le processus local de traitement des plaintes (ex. : auprès du centre de services scolaire ou de la commission scolaire anglophone).

Le ministère de l'Éducation a assuré la prise en charge de 1 591 plaintes dans un délai de 2 jours ouvrables, sur un total de 1 689, ce qui représente 94,1 % des plaintes. En moyenne, le délai de prise en charge d'une plainte a été de 0,4 jour. De plus, 82 % des plaintes reçues ont été traitées en 20 jours ouvrables ou moins, soit 1 385 des 1 689 ; et 84,5 % des plaintes fermées ont été traitées dans le même délai. Il est à noter que 51 plaintes sont toujours en traitement.

Bien que l'objectif de traiter 100 % des plaintes dans un délai de 20 jours ouvrables demeure, il importe de mentionner que certaines plaintes requièrent plus de temps en raison de leur caractère complexe, du fait qu'elles nécessitent un positionnement ministériel ou parce qu'elles demandent la consultation de diverses unités du Ministère.

Nature des plaintes adressées au ministère de l'Éducation

Parmi les 1 689 plaintes reçues, seulement 27,5 %, soit 465, visaient une décision, une activité, un programme, une orientation ou un service du Ministère. La grande majorité des autres plaintes, soit 869 ou 51,4 %, concernaient un organisme des réseaux d'enseignement. Parmi les 355 autres plaintes reçues, on trouve des insatisfactions générales en lien avec des sujets variés ne relevant pas du Ministère ou du réseau ainsi que des plaintes concernant le passeport vaccinal, les tests rapides de dépistage de la COVID-19, le non-respect des mesures sanitaires dans les centres de sport, les spas et les sports extérieurs ou des commentaires sur les règles sanitaires.

Au nombre des 465 plaintes portant sur les services et les activités du Ministère, il y a notamment les suivantes :

- 178 plaintes en lien avec les mesures sanitaires, notamment avec le maintien de l'obligation du port du masque en classe et le retour en présence ;
- 167 plaintes liées aux obligations à respecter pour les enfants en enseignement à la maison, par exemple l'obligation de passer les épreuves ministérielles ;
- 34 plaintes concernant la qualification du personnel enseignant, liées notamment à un refus de délivrer une autorisation, à l'obligation de passer le test de certification en français écrit pour l'enseignement, à la pénurie de personnel enseignant et aux stages ;
- 15 plaintes en lien avec la sécurité des installations scolaires, concernant notamment la qualité de l'air dans les établissements ;
- 14 plaintes au sujet d'un dossier de renseignements personnels, spécialement le vol de données personnelles des enseignantes et enseignants ;
- 10 plaintes concernant le contenu d'un programme ou sa mise en œuvre (ex. : *Éthique et culture religieuse*) ;
- 7 plaintes à propos d'un refus à l'admissibilité à l'enseignement en anglais.

De ces 465 plaintes, 11 plaintes, soit 2,4 %, se sont avérées fondées. Elles visaient le vol de données personnelles des enseignantes et enseignants, la difficulté à joindre le Ministère et à avoir accès aux bureaux de service, le processus du comité d'examen sur la langue d'enseignement ainsi que les services reçus de la part d'un membre du personnel.

Il est à noter que plusieurs insatisfactions ont été reçues concernant le processus de plainte local des établissements, élément souvent soulevé dans le cadre d'une plainte formelle portant initialement sur un autre sujet.

Enfin, le Ministère a traité une plainte en deuxième instance, qui s'est avérée fondée. Elle portait sur les modes de communication, les délais de traitement ainsi que l'information transmise au demandeur dans le cadre du processus administratif de traitement des dossiers soumis pour analyse au Comité d'examen sur la langue d'enseignement.

Collaboration avec le Protecteur du citoyen

Chaque année, le ministère de l'Éducation collabore avec l'équipe du Protecteur du citoyen pour examiner les plaintes que ce dernier reçoit concernant les services ministériels. Les données du Protecteur du citoyen portant sur l'exercice financier 2021-2022 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du présent rapport.

2.3 Secrétariat à la condition féminine

Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) a entrepris et poursuivi plusieurs actions en 2021-2022, principalement dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021, du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023, de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021, du Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025, du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022, de l'Accord Canada-Québec pour les refuges pour femmes et les organismes d'aide aux victimes de violences sexuelles et de violence conjugale au Québec pour répondre à la pandémie de COVID-19, du Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie et des Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026.

2.3.1 Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021

En juin 2017, le gouvernement du Québec a rendu publique la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 (Stratégie égalité). Coordinée par le SCF et mise en œuvre avec la collaboration de 24 ministères et organismes gouvernementaux, cette stratégie comportant 59 actions est le résultat d'une vaste démarche de consultation. Elle s'articule autour de six grandes orientations qui portent sur les thèmes suivants :

- une socialisation et une éducation égalitaires, sans stéréotypes sexuels et sans sexisme ;
- l'autonomisation économique des femmes ;
- un partage équitable des responsabilités familiales et un meilleur équilibre entre la vie familiale, professionnelle, étudiante, sociale et politique ;
- une approche différenciée selon les sexes en santé et en bien-être ;
- une société sans violence faite aux femmes ;
- la parité dans les lieux décisionnels.

Des actions réalisées par le SCF au cours de l'année 2021-2022 en lien avec la Stratégie égalité :

- la signature d'ententes sectorielles de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans sept régions (Laval, Nord-du-Québec, secteur de Baie-James, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord, Estrie et Laurentides) pour un montant global de près de 1,2 million de dollars sur deux ans (2022-2024) ;
- la signature de nouvelles ententes de financement avec les 17 tables régionales de groupes de femmes et leur réseau, totalisant 1,08 million de dollars sur deux ans (2021-2023) ;
- la remise du prix Égalité Thérèse-Casgrain à l'hiver 2022. Ce prix est la seule distinction gouvernementale qui souligne l'apport exceptionnel de personnes et d'organismes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- la réalisation d'un troisième sondage sur la perception des Québécoises et des Québécois quant à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- la réalisation de larges consultations publiques auprès de la population ainsi que des organisations du milieu gouvernemental, communautaire, universitaire et du travail en prévision de la rédaction d'une nouvelle stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- l'élaboration d'une formation d'introduction à l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle et la formation de plus d'une trentaine de professionnelles et de professionnels provenant de quatre ministères ;
- la création d'une vitrine statistique sur l'égalité entre les femmes et les hommes, en partenariat avec l'Institut de la statistique du Québec, qui présentera des données mises à jour sur l'évolution de l'égalité depuis 2005 relativement à huit dimensions : éducation, travail, revenu et rémunération, conciliation famille-travail-études-vie personnelle, violence, santé, pouvoir et démographie. Elle sera rendue publique dans les prochains mois.

La Stratégie égalité devait arriver à échéance le 31 mars 2021. Sa mise en œuvre a été prolongée d'un peu plus d'une année après approbation du Conseil des ministres. Des travaux d'évaluation de la Stratégie égalité ont été effectués en 2021 et le rapport a été déposé au Secrétariat du Conseil du trésor.

2.3.2 Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie

Les crises économiques et les pandémies, plutôt que de mettre un frein aux inégalités entre les femmes et les hommes, ont tendance à les exacerber. Comme la crise de la COVID-19 ne fait pas exception, le Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie, contenant 25 actions visant à intervenir auprès des femmes touchées par la pandémie, est mis en œuvre et poursuit les objectifs suivants :

- favoriser l'autonomisation économique des femmes et leur participation aux mesures de relance économique ;
- déterminer les impacts différenciés de la pandémie selon les sexes et sensibiliser les ministères et organismes, ainsi que le grand public, en vue d'atténuer les conséquences de la pandémie sur les femmes ;
- appuyer la conciliation famille-travail-études et favoriser un partage équitable des tâches familiales alourdies par la pandémie ;
- accroître le soutien aux femmes en contexte de vulnérabilité ;
- valoriser le travail rémunéré et non rémunéré des femmes en contexte de pandémie.

Plusieurs actions du Plan accordent une attention particulière aux femmes doublement discriminées, notamment les femmes migrantes et immigrantes, les femmes vivant avec un handicap ou les femmes autochtones.

Des actions réalisées au cours de l'année 2021-2022 sous la responsabilité du SCF :

- l'octroi d'un montant supplémentaire de 0,46 million de dollars pour soutenir des projets visant à briser l'isolement des femmes et à agir sur la détresse psychologique vécue dans le contexte de la pandémie ;
- l'ajout de deux conseillères en égalité à l'équipe ADS+ du SCF pour sensibiliser les ministères et organismes aux conséquences qu'aura eues la crise sur les femmes et les inciter à avoir recours à l'analyse différenciée selon les sexes dans le déploiement des actions à mettre en œuvre pour faire face à la pandémie ;
- l'octroi de 0,49 million de dollars afin de soutenir financièrement les projets de relance de 25 entreprises à propriété féminine. Ces subventions, conjuguées à un accompagnement personnalisé, permettront aux entrepreneuses d'adapter au contexte actuel leurs modèles d'affaires, leurs produits et leurs services.

2.3.3 Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023

Le 10 août 2018, le gouvernement du Québec a lancé le Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023. Ce quatrième plan d'action depuis l'adoption de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale en 1995 propose 56 nouveaux engagements visant à consolider et à bonifier l'action gouvernementale sur des enjeux jugés prioritaires ou émergents.

Coordonné par le SCF et mis en œuvre avec la collaboration d'une vingtaine de ministères et organismes gouvernementaux, le plan propose des actions concrètes en réponse aux principaux enjeux sur lesquels ont pu s'exprimer des représentantes et représentants du milieu, dont les maisons d'hébergement, les organismes pour conjoints ayant des comportements violents et le milieu de la recherche, lors des consultations tenues au printemps 2018. Les objectifs du plan d'action sont notamment les suivants :

- renforcer le travail de prévention, d'information et de sensibilisation de la population ;
- appuyer et bonifier le travail de dépistage et l'intervention psychosociale ;
- améliorer les capacités d'intervention des milieux judiciaire, policier et correctionnel ;
- favoriser le développement des connaissances et le partage de l'expertise en matière de violence conjugale.

Des actions sont destinées spécifiquement à des groupes de la population vivant dans des contextes de vulnérabilité par rapport à la violence conjugale, par exemple les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes issues des communautés LGBT et les jeunes.

Des actions placées sous la responsabilité du SCF et mises en œuvre en 2021-2022 :

- Une campagne de sensibilisation en matière de violence conjugale a été diffusée à deux reprises, soit de mai à juillet 2021 et d'octobre à novembre 2021. Celle-ci s'est déployée sur différentes plateformes, notamment les médias sociaux, la télévision et la radio. La campagne s'inscrivait dans le contexte de la pandémie et visait à sensibiliser au caractère inacceptable de la violence conjugale. Elle ciblait principalement les hommes en tant qu'alliés et en tant qu'auteurs potentiels de cette forme de violence.
- Le Comité de travail sur la violence conjugale, dont le mandat vise à assurer le suivi et le développement de la mise en œuvre des actions gouvernementales en matière de violence conjugale, a tenu deux rencontres. Il est coordonné par le SCF et composé de nombreuses organisations partenaires gouvernementales et non gouvernementales.

2.3.4 Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025

Le Plan d'action spécifique a été lancé le 3 décembre 2020. Il constitue un complément du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023.

- Il est porté par huit ministères et organismes gouvernementaux.
- Il totalise un investissement de plus de 180 millions de dollars sur cinq ans, soit de 2020-2021 à 2024-2025.
- De ce montant, 126 millions sur cinq ans seront versés pour le financement et la rénovation des maisons d'hébergement.
- Les autres mesures visent notamment un meilleur soutien aux victimes et une meilleure prise en charge des conjoints et ex-conjoints ayant des comportements violents.

Des actions en cours de réalisation sous la responsabilité du SCF pendant l'année 2021-2022 :

- Un appel de projets a permis la mise sur pied de 17 cellules d'intervention rapide visant à prévenir les risques d'homicides conjugaux dans 10 régions, pour une aide financière de près de 2,4 millions de dollars sur trois ans. Un nouvel appel de projets ciblé a été lancé dans cinq régions le 28 mars 2022.

2.3.5 Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021

Le gouvernement du Québec a lancé, en octobre 2016, la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021 (Stratégie violences sexuelles). Coordinée par le SCF, cette stratégie traite de deux situations problématiques : les agressions sexuelles et l'exploitation sexuelle. Elle présente 55 actions concrètes engageant 12 ministères et organismes gouvernementaux.

Des actions placées sous la responsabilité du SCF et mises en œuvre en 2021-2022 :

- Le déploiement du programme Empreinte – Agir ensemble contre les agressions à caractère sexuel par le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel et ses membres a été soutenu financièrement à hauteur de 1,4 million de dollars. Empreinte est un programme de prévention des agressions à caractère sexuel destiné aux jeunes du secondaire, à leurs parents et au personnel scolaire.
- Cinq organismes sont financés par le SCF pour offrir à des femmes qui souhaitent quitter le milieu de la prostitution un service d'accompagnement dans leur ville respective, soit à Montréal, à Québec, à Val-d'Or, à Sherbrooke et à Gatineau. Ce financement totalise 1,01 million de dollars sur deux ans.

La Stratégie violences sexuelles devait arriver à échéance le 31 mars 2021. Sa mise en œuvre a été prolongée d'un peu plus d'une année après approbation du Conseil des ministres et elle a pris fin au printemps 2022. Des travaux d'évaluation ont été effectués et le rapport a été déposé au Secrétariat du Conseil du trésor.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan d'action gouvernemental 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs, coordonné par le ministère de la Sécurité publique (MSP), le SCF a créé un comité interministériel de niveau directeur dont l'objectif est de proposer des solutions concrètes pour réduire les obstacles à la sortie de la prostitution et soutenir la réinsertion sociale. De plus, le SCF collabore avec le MSP à la mesure 3 visant à « réaliser une campagne nationale de communication pour sensibiliser la population aux conséquences de l'exploitation sexuelle ». La campagne *Apprenons à reconnaître les pièges*, destinée à sensibiliser notamment les adolescents et leurs parents, a été lancée par le MSP le 28 février 2022 dans les médias traditionnels et sur les réseaux sociaux.

2.3.6 Accord Canada-Québec et mesures d'urgence pour contrer les répercussions de la pandémie sur les femmes

Depuis ses débuts, la pandémie de COVID-19 et la crise sanitaire qui en a découlé ont soulevé plusieurs enjeux pour les organismes, les refuges et les maisons d'hébergement qui viennent en aide aux femmes et aux filles victimes de violence.

En 2021-2022, le SCF a octroyé des aides financières totalisant 37 millions de dollars à 318 organismes, y compris des organismes autochtones offrant des services en milieu urbain et dans les communautés, dans le cadre de l'Accord Canada-Québec pour les refuges pour femmes et les organismes d'aide aux victimes de violences sexuelles et de violence conjugale au Québec pour répondre à la pandémie de COVID-19. Ce financement rend possibles l'adaptation et la continuité des services des organismes en fonction des directives de la Direction générale de la santé publique. Elles ont par exemple permis :

- la location de chambres ou de logements réservés aux femmes en attente d'un résultat d'un test de dépistage de la COVID-19 ou ayant reçu un résultat positif avant leur admission en maison d'hébergement ;
- l'octroi de primes de risque dans le contexte de la pandémie pour certaines travailleuses ;
- l'achat de matériel sanitaire et de protection ;
- l'achat de matériel ou de solutions informatiques pour intervenir à distance ;
- l'achat de publicité pour informer que les services étaient offerts malgré la pandémie.

2.3.7 Femmes autochtones

Le gouvernement du Québec a lancé, en juin 2017, le premier Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits . Coordonné par le Secrétariat aux affaires autochtones, ce plan d'action compte plusieurs mesures spécifiquement consacrées aux femmes des Premières Nations et aux femmes inuites.

Le SCF est responsable de la réalisation de huit mesures dans le cadre de ce plan. Ces dernières concernent la lutte contre les violences sexuelles, conjugales et familiales ainsi que l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le SCF a poursuivi le soutien de plusieurs projets et mené différentes actions en 2021-2022 dans le cadre de ce plan, notamment :

- l'octroi d'une aide financière de 150 000 \$ au Centre d'amitié autochtone de Trois-Rivières pour le projet Kicteritcikewin-Fierté. Ce projet, d'une durée de deux ans, vise à promouvoir l'égalité des rôles entre les hommes et les femmes au cœur des familles en développant des modèles de leaders autochtones masculins positifs par la mise en place d'activités mobilisatrices ;
- la tenue de cinq rencontres du comité Femmes autochtones dans le but d'élaborer son plan de travail basé sur des sujets et des enjeux déterminés par les organisations autochtones.

Le SCF a également lancé à l'automne 2021 un appel d'intention visant à développer des réponses concrètes aux situations problématiques de violences sexuelles et de violence conjugale et familiale en milieux autochtones. Ce sont 33 projets qui ont été financés en mars 2022, pour un total de 11,4 millions de dollars :

- 9 projets financés dans le cadre du volet Violence conjugale et familiale à hauteur de 1,7 million ;
- 9 projets financés dans le cadre du volet Violences sexuelles totalisant un investissement de 3,4 millions ;
- 15 projets financés dans le cadre du volet Hommes et guérison dont le financement s'élève à 6,3 millions.

2.3.8 Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026

Le 23 avril 2021, les Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026 ont été annoncées. Au nombre de neuf, elles totalisent un investissement de 222,9 millions de dollars sur cinq ans. Les Actions prioritaires sont assorties d'un volet autochtone de quatre actions qui touchent notamment les maisons d'hébergement d'urgence autochtones, les services de proximité culturellement pertinents et les corps de police autochtones.

3 LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

3.1.1 Répartition de l'effectif par secteurs d'activité

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiantes et étudiants et des stagiaires¹

SECTEUR ²	2020-2021	2021-2022	ÉCART
Direction du Ministère	57	66	9
Réseau éducatif anglophone, relations interculturelles et Autochtones	51	53	2
Soutien aux élèves, pédagogie et services à l'enseignement	291	306	15
Loisir et sport	56	60	4
Gouvernance des infrastructures et des ressources	132	s. o.	-
Financement, infrastructures et performance	s. o.	53	-
Soutien au réseau et relations avec les partenaires	130	s. o.	-
Soutien aux réseaux et financement	s. o.	58	-
Gouvernance des infrastructures	s. o.	51	-
Relations du travail, enseignement privé et ressources humaines	s. o.	107	-
Prospectives, statistiques et politiques	89	93	4
Secrétariat à la condition féminine	27	35	8
Transformation numérique et ressources informationnelles	175	181	6
Total	1 008	1 063	55

Source : Système SAGIR (Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources).

¹ Effectif en poste au 31 mars : nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel.

² Certains secteurs pour lesquels « s. o. » est indiqué pour l'année 2020-2021 ont été créés durant l'année visée par le présent rapport annuel de gestion. De plus, certains secteurs n'existent plus sous la même appellation pour l'année 2021-2022. La réorganisation du Ministère fait en sorte que les données sont difficilement comparables d'une année à l'autre.

3.1.2 Formation et perfectionnement du personnel

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champs d'activité¹

CHAMP D'ACTIVITÉ	2019 (\$) ¹	2020 (\$) ¹	2021-2022 (\$)
Favoriser le perfectionnement des compétences	427 892,69	225 292,87	327 508,44
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	354 285,03	118 140,62	151 684,00
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	403 215,22	297 911,35	128 551,14
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	186 947,16	211 461,04	243 569,40
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	51 331,88	54 977,44	24 712,09

Source : Système ODIN (Organisation dynamique des inscriptions).

¹ La reddition de comptes s'effectuait, avant le présent rapport de gestion annuel, sur la base de l'année civile.

Évolution des dépenses de formation

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FORMATION	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Proportion de la masse salariale (%) ¹	1,38	0,83	0,94
Nombre moyen de jours de formation par personne (j-p.)			
Personnel cadre	4,21 ²	0,99	2,24
Personnel professionnel	2,89	1,60	1,59
Fonctionnaires	2,78 ²	1,01	1,10
Total	2,12³	1,37⁵	1,55⁵
Somme allouée par personne (\$)	919,09 ⁴	584,50 ⁶	824,11 ⁶

Sources : Système ODIN et système SAGIR.

¹ Inclut les étudiantes et étudiants ainsi que les stagiaires.

² En 2019 : nombre moyen de jours de formation par personne formée.

³ En 2019 : nombre moyen de jours de formation pour l'ensemble du personnel, y compris les étudiantes et étudiants ainsi que les stagiaires.

⁴ En 2019 : somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, y compris les étudiantes et étudiants ainsi que les stagiaires.

⁵ Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et les fonctionnaires, à l'exclusion des étudiantes et étudiants ainsi que des stagiaires.

⁶ Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et les fonctionnaires, à l'exclusion des étudiantes et étudiants ainsi que des stagiaires.

3.1.3 Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Taux de départ volontaire (%)	16,8	11,9	16,3

Source : Système SAGIR.

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre d'employées et d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	49	33	25

Source : Système SAGIR.

3.1.4 Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

Emplois régionalisés au 31 mars 2022¹

CIBLE DES EMPLOIS À RÉGIONALISER PAR L'ORGANISATION AU 30 SEPTEMBRE 2028	TOTAL DES EMPLOIS RÉGIONALISÉS PAR L'ORGANISATION
66	17

Source : Système SAGIR.

¹ Emplois régionalisés au 31 mars 2022, selon les critères du Plan gouvernemental de régionalisation et les détails fournis dans le document de questions et réponses.

Au 31 mars 2022, l'effectif du Ministère s'établissait à 1 063 personnes, soit 948 ayant un statut d'employé régulier et 115, un statut d'employé occasionnel.

En 2021-2022, le Ministère s'est assuré de former son personnel afin de maintenir et d'améliorer sa prestation de services, et ce, malgré la situation sanitaire. Ainsi, pendant la dernière année financière, le Ministère a investi 876 025,07 \$ dans des activités de formation et de perfectionnement, ce qui représente 0,94 % de sa masse salariale.

Cette année, les dépenses en formation et perfectionnement ont encore subi les nombreux impacts de la situation sanitaire. En effet, une grande partie des formations, des colloques, des conférences et des activités prévues par des formateurs externes ont été annulés. Ces activités ont parfois été remplacées par des formations réalisées en mode virtuel, généralement de durée plus courte, gratuites et n'engageant aucune dépense de déplacement.

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise⁸ : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de 10 ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

8. Les termes *administration publique* et *organisations de l'administration publique* (OAP), dans le cadre du Plan gouvernemental de régionalisation, excluent les réseaux de la santé et de l'éducation, qui ne sont pas visés par le plan.

3.2 Utilisation des ressources financières

Pour l'exercice financier 2021-2022, les dépenses du Ministère s'élèvent à 16 487,8 millions de dollars. La majeure partie de cette somme, soit 14 589,2 millions de dollars (88,5 %), représente des dépenses de transfert consacrées au réseau de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire.

3.2.1 Dépenses par secteur d'activité⁹

Les dépenses du Ministère sont réparties entre les différents secteurs d'activité sous sa responsabilité. Le tableau suivant compare les dépenses prévues au 31 mars 2022 à celles présentées au budget de dépenses initial 2021-2022.

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2021-2022 ¹ (k\$) [1]	Dépenses prévues au 31 mars 2022 ² (k\$) [2]	Écart (k\$) [3] = [2] - [1]	Variation (%)	Dépenses réelles 2020-2021 (k\$) ³
Administration	189 099,3	474 932,9	285 833,6	151,2	1 760 259,6
Soutien aux organismes	84 236,2	114 155,9	29 919,7	35,5	104 690,9
Taxe scolaire – Subvention d'équilibre fiscal	1 572 658,7	1 492 309,2	(80 349,5)	-5,1	1 517 827,7
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	12 480 859,7	13 096 915,1	616 055,4	4,9	12 208 909,1
Développement du loisir et du sport	108 244,1	134 429,1	26 185,0	24,2	206 818,6
Régimes de retraite	1 105 057,7	1 153 037,9	47 980,2	4,3	1 119 734,2
Condition féminine	19 389,0	22 065,0	2 676,0	13,8	22 564,0
Total	15 559 544,7	16 487 845,1	928 300,4	6,0	16 940 804,1

Source : Comptes publics 2020-2021.

- 1 Dont 257 500,0 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.
- 2 Dont 395 207,9 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie. D'après les états financiers du ministère de l'Éducation au 8 juin 2022 (données réelles à la fin de l'exercice 2021-2022).
- 3 Dont 478 592,6 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

9. La dépense réelle correspond à celle qui est indiquée aux états financiers connus en date du 8 juin 2022. La donnée figurant aux Comptes publics sera différente en raison des ajustements de fermeture (ex. : répercussions de la réforme sur les paiements de transfert).

Programme 01 – Administration

En 2021-2022, les dépenses liées au programme 01 se sont élevées à 474,9 millions de dollars, ce qui représente 2,9 % des dépenses du Ministère. Les sommes utilisées ont été réparties comme suit : 89,1 millions de dollars pour la rémunération du personnel, 210,7 millions de dollars pour les dépenses de fonctionnement et 175,1 millions de dollars pour les dépenses de transfert. Il s'agit d'une hausse de 151,2 %, soit 285,8 millions de dollars de plus que ce qui était prévu au budget de dépenses initial 2021-2022.

Exception faite de l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie (19,8 millions de dollars) sur les dépenses prévues au 31 mars 2022 par rapport à celles prévues au budget de dépenses initial 2021-2022 (3,2 millions de dollars), l'écart correspond à une augmentation de 269,2 millions. Cet écart est principalement attribuable à une modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert (172,6 millions de dollars), au déploiement des mesures du budget 2021-2022 et de la mise à jour économique de l'automne 2021 (71,0 millions de dollars) ainsi qu'à un transfert interne de crédits de rémunération provenant du programme 04 (15,0 millions de dollars).

Programme 02 – Soutien aux organismes

Pour le programme 02, des dépenses de 114,2 millions de dollars ont été engagées, ce qui représente 0,7 % des dépenses du Ministère, soit 35,5 % de plus que les sommes inscrites au budget de dépenses initial 2021-2022. L'écart de 29,9 millions de dollars s'explique en majeure partie par l'augmentation de 20,5 millions de dollars de l'enveloppe du programme Soutien à des partenaires en éducation ainsi que par l'augmentation de 7,9 millions de dollars de l'enveloppe du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.

Exception faite de l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie (7,9 millions de dollars) sur les dépenses prévues au 31 mars 2022 par rapport au budget de dépenses initial 2021-2022, l'écart correspond à une augmentation de 22,0 millions de dollars. Il est principalement attribuable au déploiement des mesures du budget 2021-2022.

Programme 03 – Taxe scolaire – Subvention d'équilibre fiscal

Les dépenses de 2021-2022 liées au programme 03 totalisent 1 492,3 millions de dollars, ce qui représente 9,1 % des dépenses du Ministère. Elles sont inférieures de 80,3 millions de dollars aux sommes inscrites au budget de dépenses initial 2021-2022. Cet écart s'explique par des transferts de crédits au programme 04 lors du dépôt de la programmation budgétaire initiale pour l'année financière 2021-2022 au Secrétariat du Conseil du trésor.

Programme 04 – Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Les dépenses liées au programme 04 ont atteint 13 096,9 millions de dollars en 2021-2022, soit 79,4 % des dépenses totales. La majeure partie de ces dépenses se rapporte aux activités éducatives, dont le fonctionnement des centres de services scolaires, des commissions scolaires et des commissions scolaires à statut particulier (10 922,0 millions de dollars), et au service de la dette de ces organismes (1 148,8 millions de dollars). De plus, 385,7 millions de dollars ont été consacrés au transport scolaire et 640,4 millions de dollars à l'enseignement privé. En 2021-2022, les dépenses relatives au programme 04 ont augmenté de 4,9 %, ce qui représente 616,1 millions de dollars de plus que ce qui était prévu au budget de dépenses initial 2021-2022.

Mis à part l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie (346,8 millions de dollars) sur les dépenses prévues au 31 mars 2022 par rapport à celles prévues au budget de dépenses initial 2021-2022 (254,3 millions de dollars), l'écart correspond à une augmentation de 523,5 millions de dollars. Il est principalement attribuable à une sous-évaluation de 296,1 millions de dollars des coûts des nouvelles conventions collectives du personnel des organismes scolaires, au déploiement des mesures du budget 2021-2022 et de la mise à jour économique de l'automne 2021 (84,0 millions de dollars), à des transferts de crédits provenant du programme 03 lors du dépôt de la programmation initiale pour l'année financière 2021-2022 (80,3 millions de dollars), à un montant provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des personnes immigrantes du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (75,8 millions de dollars) ainsi qu'à des transferts de crédits au programme 01 lors du dépôt de la programmation budgétaire initiale pour l'année financière 2021-2022 au Secrétariat du Conseil du trésor (15,0 millions de dollars).

Programme 05 – Développement du loisir et du sport

Une somme totale de 134,4 millions de dollars a été allouée sous forme de subventions diverses en 2021-2022 dans le cadre du programme 05, ce qui représente 0,8 % des dépenses du Ministère. L'augmentation des dépenses de 26,2 millions de dollars par rapport au budget de dépenses initial 2021-2022 s'explique notamment par la bonification de l'enveloppe du programme Soutien à l'action bénévole, la mise en place d'initiatives favorisant la pratique d'activités sportives, récréatives et de loisir chez les jeunes et l'octroi d'une aide financière pour soutenir les camps de jour et de vacances ainsi que les organismes communautaires. De plus, elle est répartie en diverses augmentations ciblées dans certains programmes clés du secteur du loisir et du sport.

Exclusion faite de l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie (19,3 millions de dollars), pour les dépenses prévues au 31 mars 2022 par rapport au budget de dépenses initial 2021-2022, l'écart correspond à une augmentation de 6,9 millions de dollars. Il est principalement attribuable à de nouvelles mesures budgétaires pour l'année financière 2021-2022, notamment celles qui sont destinées à encourager la participation des filles et des femmes aux activités sportives et à favoriser l'accessibilité, la qualité de l'expérience et la promotion de la pratique régulière d'activités physiques, de sport, de loisirs actifs ou de plein air.

Programme 06 – Régimes de retraite

Les dépenses enregistrées dans le cadre du programme 06 se chiffrent à 1 153,0 millions de dollars en 2021-2022, ce qui représente 7,0 % des dépenses du Ministère. Cette somme représente la contribution du gouvernement aux régimes de retraite du personnel des réseaux. La part de l'employeur s'est élevée à 107,8 millions de dollars pour le régime de retraite du personnel enseignant (RRE), à 924,1 millions de dollars pour celui des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et à 121,1 millions de dollars pour celui du personnel d'encadrement (RRPE). Par rapport au budget de dépenses initial 2021-2022, la dépense est plus élevée de 48,0 millions de dollars, soit une hausse de 4,3 %, qui s'explique par une augmentation des coûts des régimes de retraite.

Programme 07 – Condition féminine

Dans le cadre du programme 07, les dépenses 2021-2022 sont de 22,1 millions de dollars, ce qui représente 0,1 % des dépenses du Ministère, et sont supérieures de 2,7 millions de dollars à ce que prévoyait le budget de dépenses initial 2021-2022. La variation s'explique principalement par une augmentation des investissements associée au Programme de soutien financier à des initiatives en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en milieux autochtones.

Exception faite de l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie (1,4 million de dollars) sur les dépenses prévues au 31 mars 2022 par rapport au budget de dépenses initial 2021-2022, l'écart correspond à une augmentation de 1,3 million de dollars. Il est principalement attribuable au déploiement des mesures du budget 2021-2022, des budgets précédents ou de la mise à jour économique de l'automne 2021.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Le tableau suivant présente les dépenses réelles en ressources informationnelles du Ministère, en fonction des projets et des activités, pour l'exercice 2021-2022.

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2021-2022

TYPE D'INTERVENTION	INVESTISSEMENTS (k\$)	DÉPENSES (k\$)
Projets ¹	10 223,7	4 160,0
Activités ²	1 474,1	33 210,2
Total	11 697,8	37 370,2

1 Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chap. G-1.03).

2 Toutes les autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

3.3.1 Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

En matière de ressources informationnelles, les activités réalisées par le Ministère en 2021-2022 visaient les objectifs suivants :

- maintenir l'encadrement du Plan d'action numérique en éducation ;
- proposer des stratégies, des orientations et des planifications en matière de ressources informationnelles pour le Ministère et son réseau ;
- maintenir le développement, l'entretien, l'évolution et le pilotage des applications informatiques ;
- déployer, entretenir et exploiter les infrastructures technologiques et logicielles ;
- effectuer et encadrer la reddition de comptes en matière de ressources informationnelles auprès des autorités gouvernementales, pour le Ministère et son réseau, selon les obligations de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* ;

- contribuer, par la réalisation et le financement de projets structurants, à l'amélioration de l'offre de services du Ministère à sa clientèle et aux partenaires du réseau ainsi qu'à la mise en application d'exigences légales et réglementaires ;
- développer une démarche d'intégration de l'intelligence artificielle à l'éducation en harmonisant des données sur la réussite des jeunes du réseau public, en déployant des tableaux de bord et d'algorithmes prédictifs et en jetant les bases du Centre d'expertise en intelligence artificielle et du Centre de soutien en intelligence numérique ;
- remplir les attentes énoncées dans la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023, qui vise non seulement à offrir des services publics plus intuitifs et faciles d'utilisation à la population, mais également à améliorer l'efficacité de l'État.

3.3.2 Principaux projets liés aux ressources informationnelles

Les projets mentionnés dans cette section sont à l'étape de réalisation-exécution et leur coût total est estimé à plus de 100 000 \$. Les paramètres en fonction desquels les projets ont été autorisés respectent les orientations gouvernementales et les bonnes pratiques de gestion de projets.

Les deux projets suivants ont été réalisés avec succès et se sont terminés au cours de l'exercice financier 2021-2022.

1- Plateforme l'École ouverte

Élaboration d'une plateforme de ressources éducatives numériques (REN) pour la continuité scolaire durant la pandémie de la COVID-19.

2- Modernisation de l'outil de gestion de projets (EPM)

Mise en place d'un outil récent et évolutif de gestion de projets, permettant au MEQ d'assurer ses obligations en matière de gestion de projets, de portefeuille de projets et de reddition de comptes.

Les 10 projets suivants se sont poursuivis ou leur phase de réalisation-exécution a débuté au cours de l'année 2021-2022.

1- Informations sur le personnel des organismes scolaires

Optimisation des processus de gestion des informations du personnel des organismes scolaires et refonte du système Personnel des centres de services scolaires et des commissions scolaires pour pallier l'obsolescence de la technologie héritée de la plateforme centrale.

2- Gestion des infrastructures des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Mise en place d'une solution permettant la gestion des infrastructures du réseau scolaire.

3- Plateforme nationale de ressources éducatives numériques – Agora numérique

Mutualisation de l'offre des REN disponibles par la création d'une plateforme nationale.

4- Modernisation des outils de gestion des projets de traduction

Mise en place d'un outil de gestion efficiente des projets de traduction qui mise sur l'automatisation du processus de traduction, la suppression des tâches manuelles et la collaboration des parties, et qui favorise le contrôle des activités.

5- Consolidation des centres de traitement informatique

Projet multiorganisme consistant à réduire considérablement le nombre de centres de traitement informatique en consolidant les centres actuels en deux pôles.

6- Remplacement de la plateforme Oracle Warehouse Builder

Remplacement d'un composant logiciel permettant de créer des procédés d'extraction, de transformation et de chargement de données dans l'Entrepôt de données ministérielles.

7- Passage à Windows 10 ou à une version supérieure

Rehaussement du système d'exploitation Windows 8.1 vers Windows 10 ou une version supérieure pour répondre aux besoins de la clientèle.

8- Structure informationnelle de la Direction de l'enseignement à la maison

Mise en place d'un processus et d'un système fonctionnel pour mieux gérer la structure informationnelle de la direction.

9- Guichet gouvernemental unifié d'accès aux services de francisation à temps complet

Collaboration avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour l'instauration d'un guichet unique en francisation qui permettra l'accès aux services gouvernementaux de francisation à temps complet pour toute personne née hors Canada et âgée de 16 ans ou plus.

10- Chantier d'intelligence numérique

Valoriser les données du réseau de l'éducation afin de mettre l'intelligence numérique au service de la réussite scolaire et d'une prise de décision soutenue par des pratiques de gestion modernes.

Les six projets ci-dessous, mis en œuvre à l'intention des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ont été poursuivis ou leur phase de réalisation-exécution a débuté au cours de l'année 2021-2022.

1- Gestion des identités et des accès

Mise en place d'une solution technologique d'identification et d'authentification au regard de la gestion des accès aux services du Ministère.

2- Consolidation des autorisations des organismes scolaires relatives aux programmes d'études

Constitution des assises nécessaires pour soutenir la réception, l'analyse et le suivi des demandes d'autorisation des organismes scolaires en lien avec les programmes d'études en vue d'assurer la qualité, l'intégrité, la conservation et l'accessibilité de l'ensemble des informations.

3- Modernisation de la gestion des demandes d'accès

Optimisation du traitement et du suivi des demandes d'accès à l'information ainsi que de la reddition de comptes.

4- Amélioration de la gestion des listes de correctrices et de correcteurs

Optimisation et uniformisation des processus de gestion des listes de correctrices et de correcteurs des épreuves uniformes de langue d'enseignement et littérature au collégial, en français et en anglais, et de l'épreuve unique de français en 5^e année du secondaire.

5- Modernisation des épreuves ministérielles

Modernisation des opérations liées à la gestion des épreuves ministérielles dans un contexte numérique pour favoriser l'adéquation entre les méthodes d'apprentissage et les méthodes d'évaluation des connaissances et des compétences des élèves.

6- Jugement pour la lutte contre l'oppression des genres

Ce projet a été créé pour respecter les décisions du jugement concernant la lutte contre l'oppression des genres. Le recours visait à invalider certains articles du Code civil du Québec qui portaient atteinte au droit à la dignité et à l'égalité des personnes trans et non binaires.

4 LES AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022¹

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées ² [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3
Personnel d'encadrement ³	151 984,5	845,4 ⁴	152 829,9	83,7
Personnel professionnel	1 296 454,4	16 713,5	1 313 167,9	719,0
Personnel de bureau, technicien et assimilé	392 140,5	2 586,1	394 726,6	216,1
Personnel ouvrier, d'entretien et de service	13 299,0	10,5	13 309,5	7,3
Total 2021-2022	1 853 878,5	20 155,5	1 874 034,0	1 026,1
Total 2020-2021			2 666 464,3	1 460,0

Source : SINBAD (Système d'information budgétaire et d'aide à la décision) du Secrétariat du Conseil du trésor.

- 1 Inclut les données de la Commission consultative de l'enseignement privé et du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.
- 2 Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35,0 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.
- 3 Inclut les titulaires d'emplois supérieurs.
- 4 Nombre d'heures supplémentaires qui ont été travaillées par des professionnelles et des professionnels et qui doivent être payées automatiquement lors d'une promotion à un poste de cadre, puisque le personnel d'encadrement n'a pas droit aux heures supplémentaires.

Au 31 mars 2022, le niveau d'effectif autorisé pour le ministère de l'Éducation est de 1 737 936 heures rémunérées, soit 952 ETC. Le Ministère dépasse donc sa cible de 136 098 heures rémunérées, soit 75 ETC. À l'instar des deux années précédentes, le niveau d'effectif du Ministère a été affecté par la situation pandémique en 2021-2022. En effet, les nouvelles responsabilités confiées au Ministère (ayant notamment entraîné la création d'unités administratives nécessitant plus de ressources) et l'adaptation de ses façons de faire, rendues nécessaires par la crise sanitaire, ont eu une incidence sur la gestion du réseau de l'éducation et, par conséquent, sur les ressources utilisées par le Ministère pour mener à bien sa mission.

4.1.1 Contrats de service

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ ou plus, conclus entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022

	NOMBRE	VALEUR (k\$)
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	39	2 789,4
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ¹	112	96 368,6
Total des contrats de service	151	99 158,0

¹ Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

4.2 Développement durable

En raison de la prolongation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 jusqu'à 2022, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a demandé aux ministères à réseaux de produire un nouveau plan d'accompagnement-conseil en matière de développement durable pour la période 2021-2022. Le ministère de l'Éducation a donc publié, au printemps 2021, le *Plan d'accompagnement-conseil du réseau scolaire en matière de développement durable 2021-2022*, pour lequel il produit les résultats suivants.

Sommaire du Plan d'accompagnement-conseil du réseau scolaire en matière de développement durable 2021-2022

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2021-2022	RÉSULTATS 2021-2022	ATTEINTE DE LA CIBLE
1. Créer un comité interministériel sur l'éducation au développement durable	Nombre de réunions tenues annuellement	Au moins deux réunions annuellement	Deux réunions tenues en 2021-2022	Atteinte

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2021-2022	RÉSULTATS 2021-2022	ATTEINTE DE LA CIBLE
2. Diffuser des formations destinées au réseau scolaire	Nombre d'inscriptions à la formation	À établir après l'an 1, sur la base d'un ratio d'augmentation du nombre d'inscriptions, dans une perspective de renouvellement de l'action pour la période 2022-2027	119 inscriptions à la formation sur les liens entre le développement durable et le Programme de formation de l'école québécoise 233 inscriptions à la formation sur la démarche de développement durable	s. o.
	Nombre de visionnements de la formation	À établir après l'an 1, sur la base d'un ratio d'augmentation du nombre d'inscriptions, dans une perspective de renouvellement de l'action pour la période 2022-2027	148 vues sur YouTube pour la formation sur les liens entre le développement durable et le Programme de formation de l'école québécoise 71 vues pour la formation sur la démarche de développement durable	s. o.
3. Introduire une certification environnementale et de l'accompagnement pour les écoles primaires et secondaires	Nombre d'écoles qui soumettent leur candidature pour obtenir l'accompagnement ou la certification environnementale annuellement	À établir après l'an 1, sur la base d'un ratio d'augmentation du nombre de candidatures	s. o.	s. o.
4. Créer un réseau de répondantes et répondants en développement durable dans le réseau scolaire	Nombre de répondantes et répondants	69 (un pour chaque centre de services scolaire et commission scolaire)	62 répondantes et répondants venant de 54 centres de services scolaires et commissions scolaires	En partie

Action 1 : Créer un comité interministériel sur l'éducation au développement durable

L'action s'inscrit dans le chantier 5 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD), libellé comme suit : « Soutenir et accompagner le milieu scolaire pour la mise en œuvre de la démarche québécoise de développement durable ».

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2021-2022	ATTEINTE DE LA CIBLE
Nombre de réunions tenues annuellement	Au moins deux réunions annuellement	Deux réunions tenues en 2021-2022	Atteinte

Dans le but de remplir sa mission et d'exercer son leadership en matière d'éducation au développement durable, le Ministère a mis sur pied un comité interministériel en éducation au développement durable. Une douzaine de ministères et organismes produisant du matériel pédagogique en lien avec le développement durable siègent à ce comité, notamment le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Élections Québec, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et Télé-Québec. Le ministère de l'Éducation vise à rendre plus facilement accessible au réseau scolaire le matériel pédagogique produit par ces ministères et organismes.

Deux réunions du comité interministériel ont été tenues en 2021-2022. Elles ont permis aux intervenantes et intervenants de se familiariser avec le contenu pédagogique des ministères et organismes et avec l'approche du MEQ en matière d'éducation au développement durable.

Action 2 : Diffuser des formations destinées au réseau scolaire

L'action s'inscrit dans le chantier 5 de la SGDD 2015-2020, libellé comme suit : « Soutenir et accompagner le milieu scolaire pour la mise en œuvre de la démarche québécoise de développement durable ».

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2021-2022	ATTEINTE DE LA CIBLE
Nombre d'inscriptions à la formation	À établir après l'an 1 sur la base d'un ratio d'augmentation du nombre d'inscriptions, dans une perspective de renouvellement de l'action pour la période 2022-2027	119 inscriptions à la formation sur les liens entre le développement durable et le Programme de formation de l'école québécoise 233 inscriptions à la formation sur la démarche de développement durable	s. o.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2021-2022	ATTEINTE DE LA CIBLE
Nombre de visionnements de la formation	À établir après l'an 1 sur la base d'un ratio d'augmentation du nombre d'inscriptions, dans une perspective de renouvellement de l'action pour la période 2022-2027	148 vues sur YouTube pour la formation sur les liens entre le développement durable et le Programme de formation de l'école québécoise 71 vues pour la formation sur la démarche de développement durable	s. o.

Deux formations ont été offertes au réseau scolaire en 2021-2022, soit une formation sur les liens entre le développement durable et le Programme de formation de l'école québécoise et une formation sur la démarche de développement durable. Toutes deux ont été offertes à l'automne 2021 et à l'hiver 2022. Les participants et participantes les ont appréciées et les inscriptions augmentent chaque fois qu'elles sont reprises.

Action 3 : Introduire une certification environnementale et de l'accompagnement pour les écoles primaires et secondaires

L'action s'inscrit dans le chantier 5 de la SGDD 2015-2020, libellé comme suit : « Soutenir et accompagner le milieu scolaire pour la mise en œuvre de la démarche québécoise de développement durable ».

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2021-2022	ATTEINTE DE LA CIBLE
Nombre d'écoles qui soumettent leur candidature pour obtenir l'accompagnement ou la certification environnementale annuellement	À établir après l'an 1 sur la base d'un ratio d'augmentation du nombre de candidatures	s. o.	s. o.

Une convention d'aide financière entre le ministère de l'Éducation et ENvironnement JEUnesse a été signée en toute fin d'année financière en vue de soutenir le programme Matière verte de l'organisme, un programme d'accompagnement et de certification environnementale des écoles primaires et secondaires. Grâce à ce soutien, ce programme pourra être offert à un grand nombre d'écoles au cours des trois prochaines années. ENvironnement JEUnesse est reconnu pour ses programmes d'accompagnement et de certification environnementale CPE durable et Cégep vert.

Action 4 : Créer un réseau de répondantes et répondants en développement durable dans le réseau scolaire

L'action s'inscrit dans le chantier 5 de la SGDD 2015-2020, libellé comme suit : « Soutenir et accompagner le milieu scolaire pour la mise en œuvre de la démarche québécoise de développement durable ».

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2021-2022	ATTEINTE DE LA CIBLE
Nombre de répondantes et répondants	69 (un pour chaque centre de services scolaire et commission scolaire)	62 répondantes et répondants venant de 54 centres de services scolaires et commissions scolaires	En partie

La création d'un réseau de répondantes et de répondants en développement durable assure une présence accrue auprès des personnes qui mettent en œuvre le développement durable dans le réseau scolaire. Des répondantes et répondants de tous les centres de services scolaires et des commissions scolaires ainsi que du réseau privé font ainsi partie des interlocuteurs du Ministère. Le Ministère diffuse directement à leur intention du contenu en lien avec le développement durable et l'éducation au développement durable, en plus de leur offrir de la formation sur le volet pédagogique et sur le volet administratif du développement durable. Ce réseau de répondantes et de répondants accroît réellement le leadership du Ministère en matière de développement durable et d'éducation au développement durable dans le milieu scolaire.

Étant donné que le contexte pandémique était moins favorable pour la désignation de répondants et de répondantes, il est prévu de relancer à la rentrée scolaire 2022-2023 les centres de services scolaires et commissions scolaires n'en ayant pas encore désigné.

En raison de la prolongation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 jusqu'à 2022, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a demandé aux ministères et organismes de produire un nouveau plan d'action de développement durable (PADD) pour la période 2021-2022. Le ministère de l'Éducation a donc publié, au printemps 2021, son PADD 2021-2022, pour lequel il produit les résultats suivants.

Sommaire du Plan d'action de développement durable 2021-2022

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2021-2022	RÉSULTATS 2021-2022	ATTEINTE DE LA CIBLE
1. Offrir au personnel du Ministère des activités de formation ou de sensibilisation sur des sujets liés au développement durable	Nombre d'activités de formation ou de sensibilisation offertes au personnel annuellement	3 activités de formation ou de sensibilisation offertes au personnel annuellement	3 activités de formation ou de sensibilisation offertes	Atteinte
2. Mettre en place un programme de reconnaissance de l'engagement du personnel du Ministère	Mise en place du programme	Programme mis en place	Programme mis en place	Atteinte
3. Poursuivre la mise en œuvre de la règle de gestion sur la prise en compte des principes de développement durable (activité incontournable 2 de la SGDD)	Nombre de formations données annuellement sur la règle de gestion et inscrites dans le calendrier de formations ministérielles	6 formations données annuellement et inscrites dans le calendrier de formations ministérielles	6 formations données et inscrites dans le calendrier de formations ministérielles	Atteinte
	Taux de mesures d'ajustement aux allocations de base des règles budgétaires de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires qui prennent en compte les principes de développement durable	100 %	100 %	Atteinte
4. Augmenter le nombre de centres de services scolaires et d'établissements d'enseignement privés qui adoptent une démarche de développement durable (activité incontournable 5 de la SGDD)	Taux d'organismes scolaires ayant adopté une démarche de développement durable	30 %	8 %	Non atteinte

Action 1 : Offrir au personnel du Ministère des activités de formation ou de sensibilisation sur des sujets liés au développement durable

Cette action s'inscrit dans l'orientation 1, « Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique », et l'objectif 1.4, « Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique », de la SGDD.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2021-2022	ATTEINTE DE LA CIBLE
Nombre d'activités de formation ou de sensibilisation offertes au personnel annuellement	3 activités de formation ou de sensibilisation offertes au personnel annuellement	3 activités de formation ou de sensibilisation offertes	Atteinte

Une conférence-midi sur le jardinage urbain et une autre sur le compostage domestique ont eu lieu en avril 2021. De plus, une conférence-midi sur les véhicules électriques a été offerte en octobre 2021.

Action 2 : Mettre en place un programme de reconnaissance de l'engagement du personnel du Ministère

Cette action s'inscrit dans l'orientation 1, « Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique », et l'objectif 1.4, « Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique », de la SGDD.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2021-2022	ATTEINTE DE LA CIBLE
Mise en place du programme	Programme mis en place	Programme mis en place	Atteinte

Le Programme de reconnaissance en développement durable a tenu son appel de candidatures du 7 au 25 février 2022. Quatre catégories sont prévues : arts, sports, bénévolat et environnement. Les lauréates et lauréats seront annoncés en début d'année financière 2022-2023.

Action 3 : Poursuivre la mise en œuvre de la règle de gestion sur la prise en compte des principes de développement durable (activité incontournable 2 de la SGDD)

L'action 3 s'inscrit dans l'orientation 1, « Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique », et dans l'objectif 1.2, « Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics », de la SGDD.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2021-2022	ATTEINTE DE LA CIBLE
Nombre de formations données annuellement sur la règle de gestion et inscrites dans le calendrier de formations ministérielles	6 formations données annuellement et inscrites dans le calendrier de formations ministérielles	6 formations données et inscrites dans le calendrier de formations ministérielles	Atteinte

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2021-2022	ATTEINTE DE LA CIBLE
Taux de mesures d'ajustement aux allocations de base des règles budgétaires de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires qui prennent en compte les principes de développement durable	100 %	100 %	Atteinte

La règle de gestion sur la prise en compte des principes de développement durable dans les travaux du Ministère est en vigueur depuis août 2019. En 2021-2022, six formations ont été données au personnel. De plus, 100 % des règles budgétaires de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires prennent en compte les principes de développement durable.

Action 4 : Augmenter le nombre de centres de services scolaires et d'établissements d'enseignement privés qui adoptent une démarche de développement durable (activité incontournable 5 de la SGDD)

L'action s'inscrit dans l'orientation 6, « Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités », et dans l'objectif 6.2, « Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires », de la SGDD. Plus précisément, elle répond à l'activité incontournable 5, « Contribution à l'accompagnement en développement durable des acteurs publics qui soutiennent le dynamisme territorial ».

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2021-2022	ATTEINTE DE LA CIBLE
Taux d'organismes scolaires ayant adopté une démarche de développement durable	30 % d'organismes scolaires ayant adopté une démarche de développement durable	8 %	Non atteinte

La Déclaration en matière de développement durable, transmise aux centres de services scolaires, aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions à l'hiver 2022, a permis de calculer le taux d'organismes scolaires ayant adopté une démarche de développement durable.

Le taux inférieur à la cible s'explique surtout par le fait qu'il est difficile, pour une majorité d'organismes scolaires, de mettre en œuvre le critère de reddition de comptes. Les critères sont indiqués dans la section « Développement durable » du site Web du ministère de l'Éducation.

Ce faible taux d'adoption d'une démarche de développement durable n'est cependant pas du tout représentatif de l'effervescence que connaissent les actions en développement durable dans le réseau scolaire. En effet, le formulaire permanent *Répertoire des initiatives de développement durable*, accessible sur CollecteInfo depuis novembre 2020, a permis de dénombrier en un an plus de 500 initiatives réalisées dans le réseau scolaire, soit par les centres de services scolaires, les commissions scolaires, les écoles et centres du réseau public et les établissements d'enseignement privés.

Le Ministère continue à encourager l'adoption d'une démarche de développement durable dans le réseau scolaire grâce au soutien de la Table d'accompagnement-conseil du réseau scolaire en matière de développement durable (TASCO). Il continue aussi de soutenir les organismes scolaires en offrant de l'accompagnement et des ressources. Par la création d'un réseau de répondantes et de répondants en développement durable au sein du réseau scolaire en 2021-2022, il vise une meilleure circulation de l'information. Une infolettre est aussi diffusée deux fois par année scolaire à plus de 650 personnes du réseau scolaire, auxquelles s'ajoutent les directions générales des centres de services scolaires et des commissions scolaires.

Dans la section « Développement durable » du site Web du Ministère, plusieurs outils sont présentés, notamment :

- un aide-mémoire sur la démarche de développement durable ;
- un guide en trois volumes sur l'éducation au développement durable ;
- un guide d'action sur la démarche intégrée de développement durable en milieu scolaire ;
- le Répertoire des initiatives en développement durable ;
- une grille permettant d'établir un diagnostic en matière de développement durable ;
- un guide d'utilisation pour répondre au diagnostic ;
- un guide de référence pour répondre au diagnostic ;
- des exemples d'actions de développement durable ;
- un guide de ressources administratives et pédagogiques.

Enfin, deux formations ont été données à deux reprises au réseau scolaire en 2021-2022, l'une portant sur l'intégration du développement durable dans le Programme de formation de l'école québécoise et l'autre sur la démarche de développement durable. Les deux formations ont attiré respectivement environ 230 et 120 participantes et participants du réseau scolaire. Leurs enregistrements sont disponibles sur la page Web « Développement durable » du Ministère.

Réponses aux recommandations du commissaire au développement durable

MESURES PRISES	RÉSULTATS 2021-2022
Recommandation 2 : Utiliser une méthode qui permet de broser un portrait plus précis de la proportion des organisations non assujetties qui ont entrepris une démarche de développement durable	
Action 1. Prendre en compte les deux balises et les critères du Comité interministériel de développement durable (CIDD) dans l'élaboration de la prochaine collecte de données.	Les deux balises et les deux critères du CIDD ont été pris en compte lors de l'élaboration de la collecte de données du printemps 2020.
Action 2. Demander aux organismes scolaires et aux établissements d'enseignement privés de produire une déclaration en lien avec le développement durable à l'intérieur des mécanismes de reddition de comptes déjà mis en place par le Ministère. Cette déclaration sera grandement simplifiée par rapport à l'ancien sondage, ce qui permettra d'alléger la tâche des organismes scolaires et pourrait les inciter davantage à la remplir.	La Déclaration en matière de développement durable a été transmise aux organismes scolaires et aux établissements d'enseignement privés le 7 février 2022, par la plateforme CollecteInfo.
2.1. Organiser la déclaration de sorte que la collecte soit bisannuelle, en alternance entre les organismes scolaires et les écoles et centres de formation.	La Déclaration en matière de développement durable a été envoyée aux écoles et centres de formation en 2021.
2.2. Inclure dans la déclaration une question pour connaître les besoins des organismes scolaires et pour savoir si les outils existants sont connus.	Cinq questions (questions 1 à 5) ont été incluses dans la déclaration pour mesurer le niveau de connaissance d'outils du MEQ : le <i>Guide des ressources et des mesures budgétaires en développement durable</i> , l'outil de diagnostic, le <i>Guide de ressources administratives et pédagogiques en lien avec le développement durable</i> , le <i>Guide sur l'éducation au développement durable</i> et le guide d'action <i>Accompagner une démarche intégrée de développement durable en milieu scolaire</i> de l'Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société de l'Université Laval.
2.3. À partir de l'information obtenue par la déclaration, proposer un tableau comparatif des données récoltées.	Un portrait de la déclaration de 2021 a été produit au cours de l'année. Un nouveau portrait réalisé à partir des données de la déclaration de 2022 sera produit en 2022-2023.
2.4. Afin de connaître les noms des organisations qui ont entrepris une démarche de développement durable, inclure, dans la déclaration, des questions sur les critères déterminant l'adoption d'une telle démarche.	Cinq questions identiques à celles de la déclaration de 2020 ont été posées sur la démarche de développement durable. Trois autres ont été posées pour compléter le portrait.
2.5. À partir des résultats obtenus par la déclaration, diffuser, dans le site Web du Ministère et dans l'infolettre, un rapport global incluant une liste des organismes scolaires ayant adopté une démarche de développement durable, avec leur autorisation.	Le rapport global, qui inclut la liste des organismes scolaires et des établissements d'enseignement privés ayant adopté une démarche de développement durable et ayant accepté que leur nom soit publié, a été diffusé dans le site Web du Ministère et dans l'infolettre à l'automne 2020. Il le sera de nouveau avec les données de la déclaration de 2022 au cours de l'année 2022-2023.

MESURES PRISES	RÉSULTATS 2021-2022
Recommandation 3 : Évaluer la contribution des écoles publiques et des installations du secteur de la santé et des services sociaux aux démarches de développement durable entreprises par les commissions scolaires et les établissements de santé et de services sociaux	
Voir la sous-action 2.1.	
Action 3. Faire connaître les mesures en matière de développement durable et de lutte contre les changements climatiques mises en place par le Ministère, ainsi que les outils qu'il a élaborés, par l'organisation de formations ou d'activités de sensibilisation auprès du personnel des organismes scolaires, des écoles et des centres de formation.	Malgré l'échéance de septembre 2021, deux formations ont été élaborées en 2020-2021, soit une formation sur l'intégration du développement durable dans le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) et une formation sur la démarche de développement durable. Environ 120 personnes se sont inscrites à la formation sur le PFEQ, donnée à deux reprises, et environ 230 personnes à celle sur la démarche, également donnée à deux reprises.
3.1. Élaborer un plan de travail avec la TASCO.	Le plan de travail a été validé avec la TASCO en 2020-2021.
3.2. Élaborer des formations.	Malgré l'échéance de septembre 2021, deux formations ont été élaborées en 2020-2021, soit une formation sur l'intégration du développement durable dans le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) et une formation sur la démarche de développement durable. Environ 120 personnes se sont inscrites à la formation sur le PFEQ, donnée à deux reprises, et environ 230 personnes à celle sur la démarche, également donnée à deux reprises.
Action 4. Créer des outils avec la TASCO pour aider les organismes scolaires à répertorier les actions en matière de développement durable et d'éducation au développement durable dans les écoles et les centres de formation.	Malgré l'échéance de septembre 2021, les outils ont été créés en 2020-2021. Un condensé d'initiatives a été publié en février 2022.
4.1. Déterminer les besoins du réseau scolaire avec la TASCO.	L'action a été réalisée en 2019-2020.
4.2. Préparer des outils.	Le <i>Répertoire des initiatives en développement durable</i> , un formulaire permanent dans CollecteInfo, a été préparé à l'automne 2020, tout comme le <i>Guide de ressources administratives et pédagogiques</i> .
4.3. Valider les outils auprès de la TASCO.	Malgré l'échéance de juin 2021, les outils ont été validés auprès de la TASCO à l'automne 2020.

MESURES PRISES	RÉSULTATS 2021-2022
<p>4.4. Diffuser les outils par le site Web et les formations déjà prévues.</p>	<p>Malgré l'échéance de septembre 2021, le formulaire du Répertoire des initiatives en développement durable est déjà en ligne dans CollecteInfo ; bien que le site Web du Ministère ne permette pas de diffuser un lien directement vers ce formulaire, il en est fait mention dans les formations. Entre novembre 2020 et novembre 2021, plus de 500 réponses avaient déjà été reçues. Plusieurs initiatives seront mises en lumière dans les médias sociaux du Ministère dans les prochains mois et un condensé a été publié sur le site Web du Ministère.</p> <p><i>Le Guide de ressources administratives et pédagogiques est en ligne dans la section « Développement durable » du site Web du Ministère depuis l'automne 2020.</i></p>
<p>Recommandation 4 : Améliorer l'efficacité de la TASCO</p>	
Voir la sous-action 2.2.	
Voir l'action 4.	
<p>Action 5. Proposer et tenir un calendrier des trois rencontres de chaque année scolaire.</p>	Trois rencontres ont été prévues pour l'année scolaire 2021-2022 en juin 2021.
<p>Action 6. Élaborer un tableau de bord des mesures du Plan d'accompagnement du réseau scolaire en matière de développement durable afin d'effectuer leur suivi.</p>	Un tableau de bord a été élaboré et un suivi des actions a été fait à chaque rencontre de la TASCO.
<p>Action 7. Intégrer un point de suivi régulier des mesures du Plan d'accompagnement dans les rencontres de la TASCO.</p>	Un suivi des actions a été fait à chaque rencontre de la TASCO.
<p>Action 8. Inviter des représentantes et représentants d'autres associations à siéger à la TASCO (ex. : association des directeurs d'écoles, association de conseillers pédagogiques).</p>	L'action a été réalisée en 2019-2020.
<p>8.1. Définir les rôles des membres de la TASCO, y compris la communication de l'information aux organismes scolaires.</p>	L'action a été réalisée en 2019-2020.
<p>8.2. Faire, au moment de la dernière rencontre annuelle de la TASCO, un suivi auprès des membres au sujet des communications transmises aux organismes scolaires.</p>	Le point est inclus dans l'ordre du jour de chaque rencontre.

MESURES PRISES	RÉSULTATS 2021-2022
Action 9. Créer une infolettre destinée aux directions générales des organismes scolaires et aux établissements d'enseignement privés, validée par la TASCO.	Le <i>Bulletin en développement durable</i> a été diffusé pour la première fois en décembre 2020 auprès des directrices générales et directeurs généraux des centres de services scolaires et des commissions scolaires ainsi que des établissements d'enseignement privés. Toute personne du réseau scolaire souhaitant recevoir cette infolettre peut s'y abonner en tout temps. Deux infolettres ont été diffusées en 2021-2022 (juin 2021 et janvier 2022).
9.1. Diffuser l'infolettre au moins une fois durant l'année scolaire.	Deux infolettres ont été diffusées en 2021-2022.
Action 10. Créer, dans l'infolettre, une section spécifique sur les outils disponibles en matière de développement durable.	La section a été intégrée dans l'infolettre.
Recommandation 7 : Déposer au CIDD les prochains rapports d'analyse relatifs aux enquêtes, qui incluent de l'information sur la méthode de collecte de données, les limites de l'enquête et l'analyse des résultats, et les rendre publics	
Voir la sous-action 2.3.	
Voir la sous-action 2.4.	
Voir la sous-action 2.5.	
Action 11. Présenter et déposer le rapport d'analyse au CIDD après la prochaine collecte de données.	Le rapport d'analyse a été présenté au CIDD à la rencontre de mai 2021.

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Le Ministère contribue à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. En 2021-2022, il a réalisé de multiples actions dans toutes les régions administratives du Québec, comme le montre le tableau ci-dessous. La majorité de ces actions se déploient en continu puisqu'elles sont récurrentes d'année en année. Les actions ou réponses énoncées dans la section qui suit proviennent du plan d'action 2020-2022.

4.3.1 Sommaire des actions

RÉGION	ACTIONS EN CONTINU ¹	ACTIONS EN COURS	ACTIONS RÉALISÉES	ACTIONS FERMÉES	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	7	1			8
Saguenay-Lac-Saint-Jean	10	2		1	13
Capitale-Nationale	1				1
Mauricie	6				6
Estrie	8	1			9
Montréal	9	1	1		11
Outaouais	10	1			11
Abitibi-Témiscamingue	9	1			10
Côte-Nord	9	1			10
Nord-du-Québec	7				7
Gaspésie	7	1			8
Îles-de-la-Madeleine	6	1			7
Chaudière-Appalaches	5				5
Laval	10	1			11
Lanaudière	6	2			8
Laurentides	9				9
Montérégie	6	1		1	8
Centre-du-Québec	5				5
Total	130	14	1	2	147

Source : Données compilées par la Direction de l'intervention régionale.

¹ Le terme *en continu* reflète la nature récurrente de l'action dans le temps sans suggérer une finalité, contrairement au terme *en cours*.

4.3.2 Bilan par région

Région 01 – Bas-Saint-Laurent

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorités 1, 3 et 5	
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	Action en continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	Action en continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	Action en continu
Priorité 2	
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	Action en cours
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle.	Action en continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	Action en continu
Priorité 4	
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	Action en continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	Action en continu

Région 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 3	
Financer les interventions des comités culturels scolaires et le programme <i>La culture à l'école</i> .	Action en continu
Financer des programmes pour améliorer la réussite éducative des élèves autochtones.	Action en continu
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	Action en continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	Action en cours
Soutenir financièrement le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean.	Action en continu
Priorité 9	
Maintenir la collaboration par le suivi des recommandations émanant du groupe de travail du Sommet économique régional.	Action fermée ¹
Priorité 11	
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	Action en continu
Adapter les mesures et les services éducatifs à la réalité culturelle des Premières Nations.	Action en continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	Action en continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	Action en continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	Action en cours
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	Action en continu
Soutenir financièrement l'accès à des activités culturelles et allouer une aide financière aux écoles pour l'élaboration de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones.	Action en continu

¹ Aucune demande de la région au cours de l'année 2021-2022.

Région 03 – Capitale-Nationale

ACTION OU RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 4	
Soutenir les écoles québécoises dans leur passage vers le numérique et ainsi contribuer au perfectionnement des compétences numériques des citoyennes et des citoyens du Québec.	Action en continu

Région 04 – Mauricie

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 2	
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	Action en continu
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle.	Action en continu
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	Action en continu
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	Action en continu
Priorité 4	
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	Action en continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	Action en continu

Région 05 – Estrie

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 4	
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	Action en continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	Action en cours
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	Action en continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	Action en continu
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	Action en continu
Priorités 5 et 7	
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	Action en continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	Action en continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	Action en continu
Financer les interventions des comités culturels scolaires et du programme <i>La culture à l'école</i> .	Action en continu

Région 06 – Montréal

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorités 3 et 4	
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	Action en continu
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	Action en continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	Action en cours
Soutenir les actions gouvernementales pour faciliter le passage du statut de résident temporaire à celui de résident permanent pour les personnes dont le processus d'immigration est déjà bien amorcé.	Action réalisée
Priorité 6	
Financer des programmes pour améliorer la réussite éducative des élèves autochtones.	Action en continu
Soutenir financièrement l'accès à des activités culturelles et allouer une aide financière aux écoles pour l'élaboration de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones.	Action en continu
Priorité 8	
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	Action en continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	Action en continu
Soutenir les écoles québécoises dans leur passage vers le numérique et ainsi contribuer au perfectionnement des compétences numériques des citoyennes et des citoyens du Québec.	Action en continu
Priorité 10	
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	Action en continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	Action en continu

Région 07 – Outaouais

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1	
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	Action en continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	Action en cours
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	Action en continu
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	Action en continu
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	Action en continu
Priorité 2	
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	Action en continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	Action en continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	Action en continu
Priorité 4	
Soutenir les réseaux scolaires dans le cadre du Plan d'accompagnement du réseau scolaire en matière de développement durable 2016-2020.	Action en continu
Priorité 5	
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	Action en continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	Action en continu

Région 08 – Abitibi-Témiscamingue

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 2	
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	Action en continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	Action en continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	Action en cours
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	Action en continu
Priorité 3	
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle.	Action en continu
Priorité 4	
Financer des programmes pour améliorer la réussite éducative des élèves autochtones.	Action en continu
Soutenir financièrement l'accès à des activités culturelles et allouer une aide financière aux écoles pour l'élaboration de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones.	Action en continu
Priorité 6	
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	Action en continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	Action en continu
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	Action en continu

Région 09 – Côte-Nord

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1	
Participer aux travaux de la Conférence administrative régionale de la Côte-Nord visant à relever les particularités de la région pour proposer des recommandations en vue d'adapter les actions gouvernementales et d'assurer une meilleure cohérence de leur application dans la région.	Action en continu
Priorité 5	
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	Action en continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	Action en continu
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	Action en continu
Financer les interventions des comités culturels scolaires et du programme <i>La culture à l'école</i> .	Action en continu
Soutenir financièrement l'accès à des activités culturelles et allouer une aide financière aux écoles pour l'élaboration de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones.	Action en continu
Priorité 7	
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	Action en continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	Action en cours
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	Action en continu
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	Action en continu

Région 10 – Nord-du-Québec

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1	
Participer aux travaux de la Conférence administrative régionale et du Conseil régional des partenaires du marché du travail du Nord-du-Québec visant à relever les particularités de la région pour proposer des recommandations en vue d'adapter les actions gouvernementales et d'assurer une meilleure cohérence de leur application dans la région.	Action en continu
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	Action en continu
Priorité 2	
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	Action en continu
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	Action en continu
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	Action en continu
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	Action en continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	Action en continu

Région 11 – Gaspésie

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 3	
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	Action en continu
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	Action en continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	Action en cours
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle.	Action en continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	Action en continu
Priorité 4	
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	Action en continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	Action en continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	Action en continu

Région 11 (suite) – Îles-de-la-Madeleine

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 5	
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	Action en continu
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	Action en continu
Soutenir financièrement les organismes scolaires pour assurer des services éducatifs adaptés à la situation des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.	Action en continu
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle.	Action en continu
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	Action en continu
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	Action en continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	Action en cours

Région 12 – Chaudière-Appalaches

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 6	
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	Action en continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	Action en continu
Priorité 9	
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	Action en continu
Priorité 10	
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	Action en continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	Action en continu

Région 13 – Laval

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1	
Soutenir financièrement l'entretien, la rénovation, la mise à niveau et le renouvellement du parc immobilier éducatif ainsi que des équipements.	Action en continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	Action en continu
Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport.	Action en continu
Travailler activement avec le réseau scolaire pour offrir aux jeunes un environnement propice à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif.	Action en continu
Priorité 2	
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	Action en continu
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	Action en continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	Action en cours

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle.	Action en continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	Action en continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	Action en continu
Priorité 4	
Financer les interventions des comités culturels scolaires et du programme <i>La culture à l'école</i> .	Action en continu

Région 14 – Lanaudière

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 2	
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	Action en continu
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle.	Action en continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	Action en cours
Priorité 7	
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	Action en continu
Priorité 12	
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	Action en continu
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	Action en continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	Action en cours
Soutenir financièrement les centres de services scolaires pour qu'ils accueillent de petits groupes et de premières cohortes en formation professionnelle.	Action en continu

Région 15 - Laurentides

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1	
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	Action en continu
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle.	Action en continu
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	Action en continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	Action en continu
Priorité 2	
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	Action en continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	Action en continu
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	Action en continu
Priorité 3	
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle.	Action en continu
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	Action en continu

Région 16 – Montérégie

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 4	
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	Action en continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	Action en continu
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	Action en continu
Priorité 5	
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	Action en continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	Action en continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	Action en continu
Priorité 7	
Soutenir l'organisation d'événements par le Programme de soutien aux événements sportifs et le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux.	Action en cours
Soutenir l'organisation de célébrations locales de la fête nationale du Québec.	Action fermée ¹

¹ Ce programme de financement n'est plus sous la responsabilité du ministère de l'Éducation. Voir la page Web [Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la fête nationale du Québec](#).

Région 17 – Centre-du-Québec

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1	
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	Action en continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	Action en continu
Priorité 2	
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	Action en continu
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	Action en continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	Action en continu

4.3.3 Indicateur d'occupation et de vitalité des territoires

ORGANISATION PUBLIQUE	INDICATEUR D'OCCUPATION ET DE VITALITÉ DES TERRITOIRES	RÉSULTAT
Ministère de l'Éducation	Taux de diplomation et de qualification au secondaire, après une durée de 7 ans, parmi les élèves qui entrent au secondaire	Cohorte de 2013 suivie jusqu'en 2019-2020 (année scolaire) : 81,8 % ¹

Source : Rapport [Diplomation et qualification au secondaire 2021](#), p. 11.

¹ Les taux de diplomation ventilés par région se trouvent dans le rapport *Diplomation et qualification au secondaire 2021*.

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2021-2022	Nombre de divulgations	Nombre de motifs	Motifs fondés
1. Nombre de divulgations reçues par la ou le responsable du suivi des divulgations ¹	1		
2. Nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1) ²		2	
3. Nombre de motifs auxquels on a mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22		0	
4. Motifs vérifiés par la ou le responsable du suivi des divulgations :			
Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi		1	
Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie		0	
Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui		0	
Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité		0	
Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement		0	
Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible désigné précédemment		1	
5. Nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par la ou le responsable du suivi des divulgations		2	
6. Parmi les motifs vérifiés par la ou le responsable du suivi (point 4), nombre total de motifs qui se sont avérés fondés			2
7. Parmi les divulgations reçues (point 1), nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	1		
8. Nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 ³	0	0	0

Source : Responsable de la divulgation des actes répréhensibles (Ingrid Barakatt).

¹ Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgatrices et de divulgateurs.

² Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, une personne peut invoquer dans sa divulgation que son gestionnaire a utilisé les biens de l'État à des fins personnelles et qu'il a contrevenu à une loi du Québec en octroyant un contrat sans appel d'offres.

³ Le transfert de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par la ou le responsable du suivi, est répertorié à ce point.

La *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, chap. D-11.1) permet aux citoyennes et aux citoyens de divulguer au Protecteur du citoyen un acte répréhensible, commis ou sur le point d'être commis, à l'égard d'un organisme public. La personne qui divulgue un tel acte bénéficie d'un régime général de protection contre les représailles.

En outre, les membres du personnel de la fonction publique ont la possibilité d'effectuer une divulgation auprès de la personne responsable du suivi des divulgations, dûment nommée par la plus haute autorité de l'organisation, et de bénéficier d'un régime de protection contre les représailles similaires. Au Ministère, cette responsabilité a été attribuée à la directrice de l'accès à l'information et des plaintes. Conformément aux normes édictées par le Protecteur du citoyen, une procédure de divulgation a été élaborée et un formulaire sécurisé a été mis à la disposition des membres du personnel.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Le gouvernement du Québec souhaite que la diversité de la société québécoise s'exprime dans la fonction publique. C'est pourquoi il a mis sur pied des programmes et adopté des mesures et des cibles pour favoriser l'embauche et la représentativité de personnes faisant partie de groupes cibles.

4.5.1 Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2022¹

Nombre de personnes occupant un poste régulier
934

Source : Système SAGIR.

¹ Les données du personnel régulier excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

Nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2021-2022¹

RÉGULIER ²	OCCASIONNEL ³	ÉTUDIANT	STAGIAIRE
76	178	72	28

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

¹ Données préliminaires.

² Les données sur l'embauche du personnel régulier excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

³ Les données sur l'embauche du personnel occasionnel n'incluent que les personnes nouvellement embauchées durant la période visée.

4.5.2 Membres des minorités visibles et ethniques, anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2021-2022

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées en 2021-2022 ¹	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%) ²
Régulier	76	11	8 ³	2 ³	0	12	15,8
Occasionnel	178	11			0	17	9,6
Étudiant	72	21			0	22	30,6
Stagiaire	28	10			0	10	35,7

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

- 1 Données préliminaires ; les données sur l'embauche du personnel régulier excluent les titulaires d'emplois supérieurs.
- 2 Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule à partir du nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné par rapport à l'embauche totale en 2021-2022 dans le statut d'emploi.
- 3 Certaines catégories ont été regroupées pour qu'il soit impossible d'identifier un individu en particulier.

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi¹

STATUT D'EMPLOI	2019-2020 ²	2020-2021 ²	2021-2022 ³
Régulier (%)	16,9	16,2	15,8
Occasionnel (%)	9,6	6,3	9,6
Étudiant (%)	34,4	26,4	30,6
Stagiaire (%)	33,3	12,5	35,7

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

- 1 Les données sur l'embauche du personnel régulier excluent les titulaires d'emplois supérieurs.
- 2 Données finales pour le ministère de l'Éducation seulement. Les données finales publiées dans le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* pour la même période sont celles du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- 3 Données préliminaires.

Rappel de l'objectif d'embauche

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (sauf les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année¹

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2020 (%)
Anglophones	19	2,0	27	2,1	25	1,9
Autochtones	5	0,5	7	0,5	6	0,5
Personnes handicapées	6	0,6	18	1,4	21	1,6

Sources : Système SAGIR et *Rapport annuel de gestion 2019-2020*.

¹ Les données du personnel régulier excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

Rappel de la cible de représentativité

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année¹

Groupe cible par région ou regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2020 (%)
MVE Montréal et Laval	31	17,0	34	19,3	40	18,4
MVE Capitale-Nationale	92	10,8	126	9,3	116	8,3
MVE Mauricie	1	6,7	1	7,1	0	0,0

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

¹ Les données excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

Rappel des cibles de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal et Laval : 41 %
- Outaouais et Montérégie : 17 %
- Estrie, Lanaudière et Laurentides : 13 %
- Capitale-Nationale : 12 %
- Autres régions : 5 %

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel — Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2022

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT (NOMBRE)	PERSONNEL D'ENCADREMENT (%)
Minorités visibles et ethniques	2	2,82

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

Rappel de la cible de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

4.5.3 Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2021-2022 par statut d'emploi¹

	RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées	76	178	72	28	354
Nombre de femmes embauchées	44	129	40	18	231
Taux d'embauche des femmes (%)	57,9	72,5	55,6	64,3	65,3

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

¹ Les données sur l'embauche du personnel régulier excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2022¹

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Effectif total (femmes et hommes)	74	669	123	65	3	934
Nombre total de femmes	42	422	90	59	0	613
Taux de représentativité des femmes (%)	56,8	63,1	73,2	90,8	0,0	65,6

Source : Système SAGIR.

¹ Les données du personnel régulier excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

4.5.4 Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Conformément au PDEIPH, le gouvernement du Québec offre à certains employeurs la possibilité d'accueillir et d'accompagner des personnes handicapées pendant un an. Ce programme, conçu et financé par le Secrétariat du Conseil du trésor, est réservé aux ministères et organismes dont le personnel est nommé ou rémunéré en vertu de la *Loi sur la fonction publique* (RLRQ, chap. F-3.1.1).

Nombre de dossiers soumis en lien avec le PDEIPH

AUTOMNE 2019 (COHORTE DE 2020)	AUTOMNE 2020 (COHORTE DE 2021)	AUTOMNE 2021 (COHORTE DE 2022)
1	3	6

Nombre de nouveaux participants et participantes au PDEIPH accueillis du 1^{er} avril au 31 mars

2019-2020	2020-2021	2021-2022
0	1	2

4.5.5 Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles

Autres mesures ou actions en 2021-2022 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)¹

MESURES OU ACTIONS	GROUPES CIBLES	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES EN 2021-2022
Sollicitation systématique des groupes cibles dans les bassins de qualification lors du recrutement	Tous	29 personnes embauchées (personnel régulier et occasionnel)
Imputation du traitement des étudiantes et des étudiants ainsi que des stagiaires membres des groupes cibles au budget de la réserve ministérielle	Tous	36 étudiantes et étudiants ou stagiaires
Promotion de la mesure de soutien financier pour attirer des candidates et des candidats membres des minorités visibles et ethniques habitant dans la grande région de Montréal et acceptant un emploi dans la fonction publique à l'extérieur de cette région	MVE ²	Aucune personne
Promotion de la mesure de remboursement des frais de déplacement pour les employées et employés membres des minorités visibles et ethniques qui sont promus à un emploi de cadre de classe 4	MVE	Aucun cadre de classe 4
Promotion de la mesure d'intégration en emploi qui permet d'offrir un emploi professionnel ou technique d'un an aux nouveaux arrivants et arrivantes membres des minorités visibles et ethniques dans leur domaine de compétence, qu'ils soient inscrits ou non dans une banque de personnes qualifiées ³	MVE	2 personnes
Actualités intranet promouvant la Semaine québécoise des rencontres interculturelles	MVE, anglophones et Autochtones	Tout le personnel du Ministère
Activité de formation sur la diversité culturelle	MVE, anglophones et Autochtones	18 employées et employés
Actualités intranet promouvant, entre autres, la Journée internationale des personnes handicapées	Personnes handicapées	Tout le personnel du Ministère

¹ Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, anglophones, Autochtones et personnes handicapées.

² MVE : minorités visibles et ethniques.

³ Le Secrétariat du Conseil du trésor finance, en fonction du budget disponible, le traitement des personnes embauchées et effectue un rajustement des heures rémunérées par les ministères et les organismes concernés (infogestionrh@sct.gouv.qc.ca).

4.6 Allègement réglementaire et administratif

Dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19, le Ministère a limité les collectes d'information jugées non essentielles auprès du réseau scolaire, notamment auprès des établissements d'enseignement privés. Par ailleurs, le Ministère travaille à regrouper les collectes d'information du réseau d'enseignement privé dans son système de données.

La Direction de l'enseignement privé a entrepris une réflexion visant à procéder à une démarche d'amélioration continue qui se poursuivra au cours de la prochaine année. Cette réflexion vise notamment à alléger le processus administratif de gestion des demandes relatives au permis de tenir un établissement d'enseignement privé et à réduire le coût associé au traitement de ces demandes.

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	544 (MEQ et MES), 411 (MEQ)
---------------------------------	-----------------------------

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

DÉLAI DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATIONS
De 0 à 20 jours	14	12	S. O.
De 21 à 30 jours	6	24	S. O.
31 jours ou plus (le cas échéant)	222	55	S. O.
Total	242	91	

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATIONS	DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES
Acceptée (entièrement)	82	66	s. o.	s. o.
Partiellement acceptée	87	11	s. o.	Art. 14, 21, 22, 23, 24, 33, 34, 37, 39, 48, 53, 54, 56, 59, 88
Refusée (entièrement)	17		s. o.	Art. 14, 21, 22, 23, 24, 33, 34, 37, 39, 48, 53, 54, 56, 59, 88
Autres	56	14	s. o.	Document inexistant, fermeture administrative à la suite d'un désistement.

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	s. o.
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	29

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

Explication des résultats

Demandes d'accès à l'information

Selon la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) les demandes d'accès à un document ou à un renseignement personnel de même que les demandes de rectification doivent être traitées dans un délai de 20 jours civils, auquel peut s'ajouter une prolongation de 10 jours civils.

Au cours de l'exercice 2021-2022, la Direction de l'accès à l'information et des plaintes (DAIP) offrait un service partagé au ministère de l'Éducation et au ministère de l'Enseignement supérieur pour l'application de cette loi. En 2021-2022, pour ces deux ministères, elle a ainsi reçu au total 544 demandes d'accès aux documents relatives à des documents administratifs ou à des renseignements personnels, comparativement à 423 demandes en 2020-2021, ce qui équivaut à une augmentation de 28,6 %. Le délai moyen de traitement des demandes a connu une hausse, passant de 36,1 jours en 2020-2021 à 64,0 jours en 2021-2022, soit une augmentation de plus de 28 jours de traitement. Des 544 demandes reçues, 431 ont reçu une réponse en date du 31 mars 2022, ce qui porte à 113 le nombre de demandes qui étaient toujours en traitement à cette date. Pour le ministère de l'Éducation, les 411 demandes soumises ont porté sur des documents administratifs dans une proportion de 76 % et sur des renseignements personnels dans une proportion de 24 %.

Toute citoyenne ou tout citoyen peut formuler une demande d'accès à des documents. Pour les 411 demandes qu'il a reçues en 2021-2022, le MEQ peut brosser le portrait suivant des personnes à l'origine des demandes :

- 155 (37,7 %) : citoyennes ou citoyens ;
- 60 (14,6 %) : représentantes ou représentants des médias ;
- 52 (12,6 %) : recherchistes parlementaires ;
- 59 (14,4 %) : associations ou groupes ;
- 49 (11,9 %) : représentantes ou représentants du domaine juridique ;
- 6 (1,5 %) : organismes publics ;
- 30 (7,3 %) : entreprises privées.

Lorsque le Ministère n'est pas en mesure de donner un accès total à des documents (soit qu'il donne un accès partiel, qu'il refuse l'accès ou que l'accès à des documents relève de la compétence d'un autre organisme public), il appuie toujours ses décisions sur des dispositions précises de la *Loi*. Celles-ci peuvent concerner la protection de renseignements confidentiels touchant des tiers, des avis, des recommandations et des analyses effectués dans le cadre d'un processus décisionnel ou des documents destinés au ministre. En 2021-2022, les articles principalement invoqués ont été les suivants : 9, 14, 15, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 39, 42, 47, 48, 53, 54, 56, 59, 86.1 et 88.

Explication de l'écart avec la cible

Si le nombre de demandes d'accès à des documents que les deux ministères ont reçues a connu une augmentation de 28,6 % durant la dernière année, il a globalement augmenté de 43,2 % depuis les quatre dernières années, passant de 380 en 2018-2019 à 544 en 2021-2022. Il faut ajouter qu'une complexification du traitement des demandes à l'égard du nombre et de la diversité des documents visés est observée depuis les dernières années. De plus, le télétravail, la multiplication des modes de communication et des supports technologiques ainsi que l'effervescence des sujets d'actualité dans le domaine de l'éducation ont une incidence directe sur le nombre de demandes et leur nature, ce qui a notamment pour effet d'alourdir considérablement les démarches de repérage et d'analyse requises pour chacune d'entre elles. Pour ces raisons, il y a eu une hausse du délai de traitement et une baisse du nombre de réponses effectuées dans le délai légal de 20 jours civils. Enfin, les activités du Ministère ont été perturbées par la situation exceptionnelle vécue pendant la pandémie, ce qui a affecté le traitement de certaines demandes d'accès.

Afin de mieux soutenir le service des demandes d'accès et, ultimement, d'en améliorer les délais, le Ministère a approuvé un projet d'acquisition d'un nouvel outil de gestion en 2019-2020. Le choix de la solution a été fait en 2021 et celle-ci a été implantée en décembre 2021. Pour les citoyennes et citoyens, un formulaire permettant la transmission d'une demande et de documents de façon sécurisée a également été créé. Les travaux nécessaires à la mise en œuvre de ce projet ont par ailleurs monopolisé un effectif à temps plein sur plusieurs mois, celui-ci étant normalement affecté au traitement des demandes d'accès, ce qui a eu un effet direct sur les délais de traitement.

4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Comité permanent et mandataire

QUESTIONS	RÉPONSES
Avez-vous une ou un mandataire ?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle ?	50 ou plus
Avez-vous un comité permanent ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ?	Oui
Si oui, donnez le nombre de ces rencontres :	1
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ?	Non
Si oui, expliquez lesquelles :	s. o.

Statut de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSES
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation ?	Oui
Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée :	1 ^{er} mars 2018
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ?	Non
Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française :	s. o.

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSES
<p>Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ?</p> <p>Si oui, expliquez lesquelles :</p>	<p>Oui</p> <p>La politique linguistique institutionnelle peut être consultée sur le site intranet du ministère de l'Éducation. Toute personne nouvellement embauchée doit être informée de son existence et de l'obligation de se conformer à ses dispositions. Par ailleurs, lors de la campagne <i>Au service de la langue française</i>, une nouvelle a été diffusée sur le même site intranet. Elle rappelait le devoir d'exemplarité de chacune et de chacun en ce qui concerne la valorisation et l'utilisation de la langue française au quotidien en plus de présenter les références accessibles au personnel, dont la politique linguistique institutionnelle.</p>
<p>Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application ?</p>	<p>s. o.</p>

Source : Direction générale des communications.

Le ministère de l'Éducation se fait un devoir d'appliquer avec rigueur les dispositions de la politique linguistique et les recommandations de l'Office québécois de la langue française. En ce sens, les Services linguistiques n'hésitent pas à consulter ses conseillères et conseillers pour obtenir un avis concernant l'emploi d'un terme, l'application d'une règle ou l'interprétation d'un article de la politique.

Bien plus qu'un guide pour les membres du personnel, cette politique linguistique est une incitation à ne pas perdre de vue l'importance de la qualité de la langue française dans toutes les communications et les activités du Ministère. Par conséquent, le personnel a à sa disposition des ouvrages de référence et d'aide à la rédaction en version papier ou numérique ainsi que des logiciels reconnus de correction de textes. De plus, les Services linguistiques gèrent une boîte courriel, à l'intention du personnel, réservée aux questions d'ordre linguistique ou en lien avec l'application de la politique.

Pour s'assurer que toutes les unités administratives utilisent à l'oral comme à l'écrit un français de qualité, le ministère de l'Éducation maintient une offre de formations sur la rédaction stratégique et la rédaction Web, le perfectionnement du français et l'utilisation de l'outil Antidote. Une série de capsules linguistiques ont aussi été publiées sur le site intranet.

Par ailleurs, tous les documents numériques et imprimés qui sont produits pour diffusion interne ou externe font l'objet d'une révision linguistique professionnelle. Ainsi, au cours de l'année 2021-2022, 1 848 documents (30 674 pages) ont été soumis à une révision linguistique et 17 documents (117 pages) ont été traduits de l'anglais au français.

Enfin, pour répondre aux besoins du réseau scolaire anglophone et des communautés autochtones, 1 352 demandes de services linguistiques en langue anglaise ont été traitées. Au total, 2 383 documents (24 291 pages) ont été traduits du français à l'anglais ou révisés s'ils étaient rédigés en anglais. Il est à noter que, pour une deuxième année consécutive, les Services linguistiques en anglais ont traité un volume inhabituel de demandes. Cette augmentation est attribuable au contexte de pandémie et aux mesures gouvernementales associées, qui commandaient que les communications écrites en matière de santé publique soient aussi offertes en anglais.

4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

4.9.1 Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2022

La Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 est arrivée à échéance en mars 2021 et a fait l'objet d'une prolongation jusqu'en août 2022. Elle comprend six orientations stratégiques et poursuit les trois principaux objectifs suivants :

- réduire les inégalités persistantes et préoccupantes ;
- agir pour l'ensemble des femmes tout en tenant compte de la dimension intersectorielle ;
- mobiliser les femmes et les hommes pour qu'ensemble ils fassent progresser l'égalité de fait, et ce, dans tous les milieux et dans toutes les régions.

Le ministère de l'Éducation poursuit une action structurante en continu, et les trois interventions sous sa responsabilité ont été réalisées¹⁰.

Action structurante : Accorder une place plus formelle à l'éducation à la sexualité en mettant en œuvre des apprentissages chaque année du préscolaire jusqu'à la fin du secondaire (ministère de l'Éducation)

En 2021-2022, un PowerPoint narré qui explique la progression des contenus du thème *Agression et violences sexuelles* a été diffusé auprès du personnel scolaire. Cette présentation permet de comprendre et de situer les intentions éducatives à l'endroit des élèves ainsi que de sensibiliser le personnel scolaire et d'apporter des précisions quant à son rôle dans la prévention des agressions et des violences sexuelles.

En complément au PowerPoint narré et aux canevas pédagogiques antérieurement produits, des modèles de présentation ont été diffusés dans le réseau scolaire pour soutenir l'animation des contenus du thème *Agression sexuelle* en 1^{re}, 3^e et 5^e année du primaire et en 2^e et 3^e année du secondaire.

10. La baisse du nombre d'interventions de 4 à 3 comparativement au *Rapport annuel de gestion 2020-2021* est attribuable à la scission entre le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur.

De plus, des rencontres de soutien informelles sur la planification de la mise en œuvre des contenus obligatoires en éducation à la sexualité ont eu lieu à l'automne 2021. Le tableau suivant présente le nombre de rencontres, de personnes inscrites et de personnes présentes :

	N ^{BRE} DE RENCONTRES	N ^{BRE} DE PERSONNES INSCRITES	N ^{BRE} DE PERSONNES PRÉSENTES
CSS ou CS (français)	10	47	39
CSS ou CS (anglais)	2	6	4
Total CSS ou CS	12	53	43
Établissements d'enseignement privés (français)	11	82	51
Établissements d'enseignement privés (anglais)	2	7	4
Total EP	13	89	55
Total global	25	142	98

Une équipe du Ministère, composée de professionnelles et de professionnels formés en sexologie ou en pédagogie, poursuit son accompagnement et son soutien personnalisés auprès du réseau scolaire pour une mise en œuvre réussie des contenus obligatoires en éducation à la sexualité.

Intervention ministérielle 1 : Sensibiliser la population à des activités physiques et sportives non stéréotypées sexuellement (ministère de l'Éducation)

ORIENTATION 1 DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES VERS 2021	MESURE	LIVRABLE
Ensemble pour une socialisation et une éducation égalitaires, sans stéréotypes sexuels et sans sexisme	Soutien financier annuel de 175 000 \$ octroyé à Égale Action pour soutenir les activités liées à la mission de l'organisme et notamment pour répondre à l'orientation 1 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021	Rédaction et diffusion de communiqués pour présenter des modèles de femmes d'influence dans le sport

Le Ministère soutient financièrement Égale Action, notamment pour répondre à l'orientation 1 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 : « Ensemble pour une socialisation et une éducation égalitaires, sans stéréotypes sexuels et sans sexisme ». Le soutien financier annuel s'élève à 175 000 \$, et l'une des responsabilités prévues à la convention d'aide financière, à savoir « Sensibiliser la population à des activités physiques et sportives non stéréotypées sexuellement », est directement liée à l'orientation susmentionnée.

Égale Action organise annuellement le Gala Femmes d'influence en sport. Cet événement vise à souligner et à reconnaître l'implication ainsi que les réalisations des femmes dans le domaine du sport au Québec. Cette initiative contribue aussi à atténuer les stéréotypes sexuels en présentant des modèles féminins d'engagement et de leadership issus du milieu sportif.

Annuellement, deux communiqués sont produits et diffusés au regard de cet événement d'envergure, d'une part pour présenter les finalistes (hiver), et d'autre part pour annoncer les lauréates des différentes catégories (printemps).

Enfin, deux communiqués présentant des portraits de femmes d'influence en sport sont diffusés annuellement (printemps et hiver), encore une fois dans le but de promouvoir des modèles de leadership féminin dans le milieu du sport.

Intervention ministérielle 2 : Traiter de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités d'éducation interculturelle (ministère de l'Éducation)

Le Ministère soutient les écoles primaires et secondaires pour la mise en place d'initiatives ou d'activités en soutien à l'éducation interculturelle organisées en classe ou dans des activités parascolaires. Ainsi, le Ministère encourage notamment les écoles à intégrer la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs activités de rapprochement et de dialogue favorisant des relations interculturelles harmonieuses. Au cours de l'année scolaire 2021-2022, une somme de 654 900 \$ a été rendue disponible. Au total, 43 centres de services scolaires francophones et 7 commissions scolaires anglophones ont formulé une demande de soutien, et une somme de 558 900 \$ leur a été allouée pour le déploiement d'activités d'éducation interculturelle.

Intervention ministérielle 3 : Informer et sensibiliser les responsables de l'orientation scolaire et professionnelle sur les stéréotypes concernant les métiers et les professions et sur l'importance de la diversification des choix de formation et de carrière (ministère de l'Éducation)

À titre de compléments des services d'orientation et d'information scolaire et professionnelle, des contenus obligatoires en orientation scolaire et professionnelle (COSP) sont offerts à tous les élèves du 3^e cycle du primaire jusqu'au 2^e cycle du secondaire. Déployés graduellement dans le réseau scolaire depuis 2017, ils ont été offerts intégralement à partir de l'année scolaire 2021-2022.

Ces contenus visent à aider l'élève à approfondir sa connaissance de lui-même, du monde scolaire et du monde du travail pour qu'il soit outillé et en mesure de faire des choix qui correspondent à ses aspirations. Les contenus en lien avec la connaissance du monde du travail favorisent l'exploration d'une grande diversité de voies professionnelles et adoptent une approche non genrée qui est exempte de stéréotypes. De plus, les stéréotypes liés aux métiers et aux professions sont abordés explicitement au 2^e cycle du secondaire dans le contenu qui porte sur la perception et la réalité du monde du travail.

Le ministère de l'Éducation forme les responsables des contenus en orientation scolaire et professionnelle des centres de services scolaires, des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés et les accompagne dans la mise en œuvre des COSP. Cet accompagnement concerne notamment la bonification du matériel pédagogique pour qu'il soit conforme à ces contenus. Pour que les élèves puissent explorer librement les meilleurs choix pour eux, peu importe leur sexe, leur genre ou leurs préférences, le Ministère s'assure que les principes directeurs des COSP sont respectés dans le matériel qu'il diffuse et dans son accompagnement.

4.9.2 Autres interventions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Intervention ministérielle 1 : S'assurer que le matériel didactique approuvé par le ministre est exempt de stéréotypes et fait la promotion de rapports égalitaires entre les femmes et les hommes (ministère de l'Éducation)

Le matériel didactique doit être exempt de discrimination et de stéréotypes dans sa représentation des relations entre les hommes et les femmes de même qu'entre les divers groupes qui composent la société. À cette fin, tous les manuels scolaires et la plupart des ouvrages de référence soumis à l'approbation du ministre doivent être évalués sur le plan socioculturel. Depuis novembre 2017, les documents reproductibles des guides d'enseignement le sont également.

Pendant l'année 2021-2022, le Ministère a évalué 100 % des ouvrages nécessitant une approbation sur le plan des aspects socioculturels, soit deux dictionnaires.

Matériel dont les aspects socioculturels ont été évalués¹ depuis 2018-2019

ANNÉE	NOMBRE DE MANUELS	NOMBRE DE GUIDES D'ENSEIGNEMENT	NOMBRE DE DICTIONNAIRES	NOMBRE DE GRAMMAIRES	NOMBRE D'ATLAS
2018-2019	2	10	5	0	0
2019-2020	0	0	1	0	0
2020-2021	0	0	0	1	0
2021-2022	0	0	2	0	0

Source : Logiciel SAMDI.

¹ Pour une année donnée, la quantité de matériel évalué sous les aspects socioculturels pourrait ne pas correspondre à la quantité de matériel approuvé puisqu'on observe occasionnellement des délais entre l'évaluation du matériel et son approbation, qui peuvent alors avoir lieu à des années différentes.

Dépenses engagées pour l'évaluation des aspects socioculturels¹

ANNÉE	DÉPENSES ²
2018-2019	9 770 \$
2019-2020	320 \$
2020-2021	400 \$
2021-2022	1 368 \$

Source : Logiciel SAMDI (voir l'annexe 3).

¹ Les montants indiqués excluent les salaires des employés et employées du Ministère.

² Le montant indiqué inclut le coût lié à l'évaluation des aspects publicitaires, qui est d'environ 20 % de la dépense.

Intervention ministérielle 2 : Soutenir les écoles dans l'application des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* et de la *Loi sur l'enseignement privé* relatives au milieu positif, bienveillant et sécuritaire ainsi qu'à la prévention et au traitement de la violence (ministère de l'Éducation)

La collaboration entre le Ministère et les agentes et agents des services régionaux de soutien et d'expertise (ASRSE) en matière de climat scolaire, de violence et d'intimidation permet de créer des documents de soutien et des ateliers de formation visant à répondre aux besoins des organismes scolaires. Ces travaux ont pour objectif de favoriser un climat scolaire positif, bienveillant et sécuritaire selon une approche éducative, inclusive et ouverte à la diversité en vue de prévenir des situations de violence ou d'intimidation et d'intervenir, s'il y a lieu. Ces travaux prennent en considération le vivre-ensemble, les diverses manifestations de la violence, les discriminations ainsi que les rapports de pouvoir.

Les mandats confiés aux ASRSE s'inscrivent dans les orientations ministérielles, notamment celles du Programme de formation de l'école québécoise, et se déclinent ainsi :

- 1- Soutenir et accompagner les centres de services scolaires et les commissions scolaires ;
- 2- Poursuivre les activités de recherche et de développement ;
- 3- Collaborer au développement de l'expertise nationale ;
- 4- Mettre en place et coordonner un groupe-relais régional.

En 2021-2022, malgré la situation pandémique et d'incertitude freinant les activités de réseautage, les ASRSE ont été très actifs dans le développement des connaissances et la formation continue du personnel des organismes scolaires qu'ils accompagnent, entre autres pour la promotion du bien-être et des relations interpersonnelles saines et bienveillantes chez les jeunes et le personnel scolaire. En août 2021, un symposium sur le thème *Ouvrons toutes grandes les portes du bien-être à l'école* a été organisé par le Ministère. Il était destiné au réseau, notamment aux ASRSE.

Les ASRSE ont également échangé sur les pratiques efficaces à considérer dans la démarche structurée et concertée qu'une équipe-école entreprend pour se doter d'un plan d'action pour un climat scolaire sain et pour la prévention de la violence et de l'intimidation. Différentes initiatives régionales ont découlé de ces travaux ; par exemple, les travaux en matière de climat scolaire des régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière ont fait l'objet d'une présentation.

Étant les acteurs d'une mesure découlant du Plan d'action concerté pour contrer l'intimidation (2020-2025), les ASRSE sont appelés à effectuer du soutien et de l'accompagnement ainsi qu'à élaborer du contenu en cohérence avec ce plan. D'autres préoccupations font aussi l'objet de travaux des ASRSE et de l'équipe ministérielle, dont la diversité sous toutes ses formes, particulièrement celle concernant les Premières Nations et les Inuits du Québec, la prévention de la discrimination, la diversité sexuelle et de genre ainsi que la citoyenneté à l'ère du numérique.

En janvier 2022 s'est opéré un changement dans la coordination de l'équipe des ASRSE. La Direction des services éducatifs complémentaires (DSEC) est désormais responsable de l'équipe qui se consacre au climat scolaire et à la prévention de la violence et de l'intimidation.

La tenue de quatre rencontres virtuelles, soit deux organisées par l'équipe de la Direction du soutien aux milieux scolaires et aux partenaires de l'éducation et deux par la DSEC, et de fréquentes communications ont permis à l'équipe du Ministère affectée au dossier du climat scolaire, de la violence et de l'intimidation d'assurer la cohérence entre les différents travaux en cours et les orientations ministérielles, en plus de favoriser le réseautage et le partage d'initiatives basées sur des pratiques probantes.

En ce qui concerne le réseau privé, une ressource est affectée au soutien de l'ensemble des établissements d'enseignement. Cette personne, dont le mandat s'apparente en partie à celui des ASRSE tout en étant adapté à la réalité propre du réseau, agit selon une approche semblable à celle de ces derniers. Par conséquent, à l'exception de la mise en place d'un groupe-relais régional, les actions déployées pour l'ensemble du réseau privé sont cohérentes avec celles offertes aux CSS et CS. Hormis cela, différentes actions sont planifiées auprès du réseau afin d'offrir de la formation, du soutien et de l'accompagnement, au sujet notamment de la révision du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence ainsi que des interventions relatives aux bonnes pratiques. Toutefois, les services de cette ressource ne sont pas considérés dans les sommes prévues pour la mesure qui concerne les ASRSE dans le Plan d'action concerté pour contrer l'intimidation (2020-2025).

4.9.3 Analyse différenciée selon les sexes

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) a été intégrée dans la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 comme l'une des approches privilégiées pour atteindre l'égalité entre les sexes. Dans cette perspective, le Ministère poursuit l'application de la règle de gestion relative à l'ADS dans ses interventions. Ainsi, en 2021-2022, la grille d'analyse a été appliquée dans les interventions suivantes :

- l'adoption du *Règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 2021-2022* ;
- les modifications apportées au *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire* ;
- la Stratégie visant à valoriser le personnel scolaire 2022-2026.

De plus, un critère éliminatoire de prise en compte de l'analyse différenciée selon les sexes dans les projets de recherche est inscrit dans les appels de propositions pour le Programme de recherche-action sur le numérique en éducation et en enseignement supérieur, le Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires et le Programme de recherche en littérature.

En 2021-2022, lorsque l'information était disponible, la Direction des indicateurs et des statistiques du Ministère a ventilé les données selon les sexes dans l'ensemble des publications statistiques et dans les indicateurs de l'éducation.

4.10 Politique de financement des services publics

SERVICES TARIFÉS PAR LE MINISTÈRE

Délivrance d'un permis en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* (éducation préscolaire, enseignement primaire et enseignement secondaire)

Coût des biens et des services	2 352,38 \$ par permis
Date de la dernière révision tarifaire	1 ^{er} janvier 2022
Frais exigés	342 \$ par permis délivré jusqu'au 31 décembre 2021 et 351 \$ à partir du 1 ^{er} janvier 2022
Revenus annuels générés par les services tarifés	344 \$ ¹
Niveau de financement atteint	15 %
Méthode de fixation des tarifs	Tarif établi par le <i>Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé</i> (RLRQ, chap. E-9.1, r. 1)
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Révision du <i>Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé</i> nécessaire pour toute majoration
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'article 83.3 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction de l'enseignement privé.

¹ L'écart de 2 \$ est justifié par le fait que la demande a été faite en 2020-2021 et que le permis a été délivré en 2021-2022.

SERVICES TARIFÉS DANS LES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION

Droits de scolarité pour les élèves venant de l'extérieur du Québec (centres de services scolaires)

Coût des biens et des services	Éducation préscolaire – Maternelle 4 ans à mi-temps	4 438 \$
	Éducation préscolaire – Maternelle 4 ans à temps plein et 5 ans (élève ordinaire)	7 723 \$
	Enseignement primaire (élève ordinaire)	7 723 \$
	Enseignement secondaire général (élève ordinaire)	9 658 \$
	Enseignement à un élève handicapé ¹	27 367 \$
	Formation générale des adultes ²	9 658 \$
	Formation professionnelle ³	Environ 15 544 \$
Date de la dernière révision tarifaire	2021-2022	
Frais exigés	Éducation préscolaire – Maternelle 4 ans à mi-temps	3 436 \$
	Éducation préscolaire – Maternelle 4 ans à temps plein et 5 ans (élève ordinaire)	5 979 \$
	Enseignement primaire (élève ordinaire)	5 979 \$
	Enseignement secondaire général (secteur des jeunes – élève ordinaire)	7 477 \$
	Enseignement à un élève handicapé ¹	21 188 \$
	Formation générale des adultes ²	7 477 \$
	Formation professionnelle ³	Environ 12 034 \$
Revenus annuels générés par les services tarifés	27 669 362 \$ ⁴	
Niveau de financement atteint	77 %	
Méthode de fixation des tarifs	Établissement du tarif au même niveau que le montant de base du financement par élève ordinaire ou handicapé qui est résident du Québec, prévu dans les règles budgétaires des centres de services scolaires	
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	77 % Partie financée par le Ministère, l'écart étant financé par la taxe scolaire et d'autres sources de revenus	
Mode d'indexation des tarifs	Conformément aux montants inscrits dans les règles budgétaires des centres de services scolaires et des commissions scolaires et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>	

Source : Direction des ressources financières.

¹ Ce service vise l'éducation préscolaire 4 ans et 5 ans ainsi que l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire (secteur des jeunes).

² La tarification est réduite à 80 % de cette somme pour la personne inscrite à la formation à distance.

³ La somme varie selon le programme d'études.

⁴ D'après les rapports financiers 2020-2021 des centres de services scolaires.

4.10.1 Biens et services qui pourraient être tarifés

Voici une liste des services qui ne sont pas tarifés par le Ministère, mais qui pourraient l'être :

- la modification d'un permis d'établissement d'enseignement privé ;
- le renouvellement d'un permis d'établissement d'enseignement privé ;
- la délivrance d'un duplicata de certificat d'admissibilité ;
- l'impression d'un duplicata ou d'une attestation de délivrance de diplôme ;
- la production d'un relevé de notes (résultats manuscrits dans les archives) ;
- la vérification de l'exactitude d'un diplôme ;
- la réimpression d'un relevé des apprentissages ;
- l'authentification d'un document officiel de fréquentation scolaire ou d'un bulletin.

Le Ministère n'exige aucune tarification pour les services éducatifs dans le réseau scolaire public, car ils doivent être gratuits pour toute résidente et tout résident du Québec. Dans le cas des élèves venant de l'extérieur de la province, une tarification est appliquée, et les revenus générés permettent de récupérer les subventions versées aux organismes scolaires pour les élèves n'ayant pas droit à la gratuité scolaire. Les organismes des réseaux de l'éducation peuvent toutefois exiger une tarification particulière relativement à certains services non financés par le Ministère. Ils en font état dans leur rapport annuel.

Conformément à la *Loi sur l'enseignement privé*, les établissements privés qui sont agréés aux fins de subventions et qui offrent des services à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire et secondaire exigent des droits de scolarité qui ne peuvent être supérieurs à la subvention accordée par le Ministère. Cependant, les élèves non-résidents du Québec sont tenus de payer des droits de scolarité supplémentaires qui sont récupérés par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour ces élèves.

4.11 Déclarations exceptionnelles d'admissibilité à l'enseignement en anglais

Les déclarations exceptionnelles d'admissibilité à l'enseignement en anglais

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre d'enfants visés	167	175	181
Recommandations positives du Comité	55	74	79
Recommandations négatives du Comité	90	76	87
Décisions positives rendues par le ministre	55	74	79
Demandes en traitement	18	16	18
Dossiers fermés	4	7	10

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

En 2021-2022, le Comité d'examen sur la langue d'enseignement a reçu 162 demandes portant sur 181 enfants, auxquelles se sont ajoutées 16 demandes visant 17 enfants qui ont été déposées en 2020-2021, mais dont la décision a été rendue en 2021-2022, pour un total de 178 demandes relatives à 198 enfants.

Conformément aux recommandations du Comité, 79 enfants se sont vu accorder l'admissibilité à l'enseignement en anglais, puisque la démonstration requise d'une situation grave d'ordre familial ou humanitaire, au sens de l'article 85.1 de la *Charte de la langue française*, a été faite. À la fin de l'année financière, 18 demandes pour 22 enfants étaient toujours en traitement.

La scolarisation en anglais ne doit pas se substituer à des mesures d'aide ou à des services en français pour un élève qui éprouve des difficultés. Recevoir l'enseignement en anglais doit être une mesure requise, c'est-à-dire nécessaire, et non seulement une mesure qui faciliterait l'apprentissage. Par ailleurs, les cas graves doivent être réels ou avérés, non pas hypothétiques.

Certaines décisions positives concernent, par exemple, des enfants dont l'organisation familiale présente un caractère exceptionnel (ex. : enfants ayant des besoins particuliers dont le parent chef de famille monoparentale est malade) ou des enfants qui éprouvent de graves problèmes de développement ou de santé, ou des traumatismes (ex. : enfants confiés au Directeur de la protection de la jeunesse ou issus de l'immigration et présentant des difficultés importantes nécessitant des soins et services professionnels).

En ce qui a trait aux refus, ils se rapportent à des enfants d'un très jeune âge, en début de scolarisation, à des enfants qui parlent déjà français ou dont les parents sont francophones, à des enfants ayant des difficultés scolaires non liées à la langue d'enseignement ou à des enfants qui peuvent obtenir des services de soutien en français dans leur cheminement.

Enfin, le Ministère a fermé les dossiers de 10 enfants, soit parce que les personnes responsables des demandes n'ont pas donné suite aux communications du Ministère, soit parce qu'elles se sont désistées, soit parce que leurs demandes ont été acceptées par le Bureau de l'admissibilité à l'enseignement en anglais en vertu des articles 73 et 81 de la *Charte*.

ANNEXES

Annexe I : Rapport d'activité 2021-2022 du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Le présent rapport d'activité¹¹ rend compte des résultats atteints par le Ministère relativement à la gestion du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique en ce qui concerne l'exercice financier 2021-2022.

En juin 2006, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* (RLRQ, chap. F-4.003) pour faciliter la pratique d'activités physiques par la population québécoise et ainsi contribuer au développement d'une culture sportive.

Depuis la création de ce fonds en 2006, 2 268 demandes de soutien financier ont été autorisées conformément aux règles de ses 12 programmes :

- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) ;
- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II (PSISR – phase II) ;
- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III (PSISR – phase III) ;
- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV (PSISR – phase IV) ;
- le Programme de soutien aux infrastructures pour les Jeux du Québec (PSIJQ) ;
- le Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) ;
- le Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA) ;
- le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling (PSR – R-22) ;
- le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux (PSESI) ;
- le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) ;
- le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) ;
- le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES).

À ce jour, les programmes ont généré des investissements de plus de 3,8 milliards de dollars dans toute la province. Ces investissements ont d'importantes retombées pour la collectivité.

11. Conformément à l'article 12 de la *Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* : legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/F-4.003.

Bilan financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique en 2021-2022

Les revenus du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique proviennent du produit de l'impôt sur le tabac prélevé en vertu de la *Loi concernant l'impôt sur le tabac* (RLRQ, chap. I-2). Le tableau suivant présente les revenus annuels du Fonds destinés à financer des subventions de contrepartie, notamment auprès de municipalités, d'organismes scolaires et d'organismes à but non lucratif, par l'intermédiaire des programmes sous la responsabilité du Fonds.

Répartition des revenus du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (M\$)

	REVENUS CONSACRÉS AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES	REVENUS CONSACRÉS AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS	TOTAL
2021-2022 ¹	85	5	90
2020-2021	75	5	80
2019-2020	66	4	70

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

1 Selon le décret 1410-2021, adopté par le gouvernement le 3 novembre 2021, la somme versée au Fonds devait être augmentée et la proportion d'attributions des subventions de contrepartie relativement à la somme versée mensuellement par le ministre des Finances devait être modifiée.

Selon le décret 233-2022, adopté par le gouvernement le 9 mars 2022, la proportion d'attributions des subventions de contrepartie relativement à la somme versée mensuellement par le ministre des Finances devait être modifiée.

Bilan financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique en 2021-2022 (M\$)

	REVENUS	DÉPENSES	SURPLUS (DÉFICIT)
PSISR (phases I, II, III et IV), PSIJQ, PSSPA, PSR – R-22, PAFIRS	85,0	73,6	11,4
PSESI	5,0	2,0	3,0
Intérêts	1,5		1,5
Affectation (fonds spécial)	172,5		172,5
Frais administratifs		0,8	(0,8)
Total	264,0	76,4	187,6
Surplus du Fonds en 2021-2022	-	-	187,6
Surplus accumulé au 31 mars 2021 (après ajustement comptable des dépenses de transfert)	-	-	38,8
Surplus accumulé au 31 mars 2022	-	-	226,4

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

Résultats par programme

Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) – phases I, II et III

En 2021-2022, aucun projet n'a été autorisé dans le cadre des phases I, II et III du programme puisqu'aucune nouvelle demande d'aide financière n'est acceptée. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère¹².

Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) – phase IV

Le PSISR – phase IV permet de financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives ainsi que de sentiers et de sites de pratique d'activités de plein air. En 2021-2022, aucun projet n'a été autorisé dans le cadre de la phase IV du programme puisqu'aucune nouvelle demande d'aide financière n'est acceptée. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère¹³.

Bilan du PSISR – phase IV au 31 mars 2022

	NOMBRE	INVESTISSEMENTS (M\$)	AIDE FINANCIÈRE (M\$)	TAUX D'AIDE MOYEN (%)
Appel de projets (de novembre 2017 à février 2018)				
Demandes reçues	731	1 679,0	653,2	s. o.
Demandes autorisées ¹	196 ²	454,4 ²	142,2 ²	31
2019-20202	61 ²	128,6 ²	28,4 ²	22
2018-20192	135 ²	325,8 ²	113,8 ²	35

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

1 Les résultats ont été actualisés pour chaque exercice financier.

2 Les résultats sont différents de ceux présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2020-2021*. Les variations s'expliquent par le fait que certains projets peuvent, entre autres, avoir été annulés entre les publications des deux rapports, ce qui influe sur les données présentées. Pour certains projets, l'aide financière ou les coûts totaux peuvent avoir été révisés.

12. education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/PSISR_ReglesNormes_PSISR_Phase2.pdf et education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/PSISR_3_reglesnormes_2015.pdf

13. education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/PSISR_A-Regles_et_normes_PSISR_phase_IV_2017-07-25_2.pdf

Résultats du PSISR – phase IV

OBJECTIFS DU PROGRAMME	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
Assurer la pérennité, la fonctionnalité et la qualité des installations existantes ainsi que leur conformité aux normes	Pourcentage des projets qui sont des rénovations ou des mises aux normes d'installations existantes	50 % des projets soutenus	57 % Cible atteinte	La cible est atteinte, puisque plus de 50 % des projets soutenus sont des rénovations ou des mises aux normes d'installations existantes.
Mieux répondre aux besoins de la population québécoise en ce qui concerne la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air	Taux de fréquentation des projets soutenus (utilisation des installations)	65 % ou plus	73 % Cible atteinte	Installations considérées : aréna, centre de curling, complexe aquatique, gymnase, centre de glisse, terrain de soccer à surface synthétique, palestres de gymnastique, salle de conditionnement physique. Des statistiques sont tenues quant à l'utilisation de ces types d'installation. Le taux d'utilisation est calculé selon les données disponibles pour les installations soutenues par le programme depuis ses débuts (cumulatif). Les projets ayant fait l'objet d'une réclamation finale sont pris en compte.

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

Programme de soutien aux infrastructures pour les Jeux du Québec (PSIJQ)

Le PSIJQ vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'infrastructures temporaires ou permanentes pour l'organisation et la tenue des Jeux du Québec. Il comporte une enveloppe financière totale de 25 millions de dollars. L'aide financière ne peut excéder 5 millions de dollars pour chaque ville hôtesse des Jeux :

- 2022 : Ville de Laval (été) ;
- 2023 : Ville de Rivière-du-Loup (hiver) ;
- 2023 : Ville de Rimouski (été) ;
- 2024 : Ville de Sherbrooke (hiver) ;
- 2025 : à déterminer.

Une lettre d'annonce a été signée le 14 juin 2021 pour l'octroi d'une aide financière maximale de 5 millions de dollars à la Ville de Sherbrooke pour le projet de construction d'un gymnase double.

Une lettre d'annonce a été signée le 27 octobre 2021 pour l'octroi d'une aide financière maximale de 1,2 million de dollars à la Ville de Rimouski pour le projet de réfection du terrain synthétique.

Les règles et les normes du PSIJQ sont valides jusqu'au 31 mars 2024.

Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)

Le PSSPA a été instauré pour soutenir la mise à niveau et l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air au Québec. L'approbation de ses règles et de ses normes a eu lieu le 5 juin 2018. Dans le budget 2019-2020, une enveloppe de 30 millions de dollars était prévue pour ce programme.

En 2021-2022, aucun projet n'a été autorisé en vertu du PSSPA, car le PAFSSPA a pris le relais du PSSPA. Les règles et les normes du PSSPA peuvent être consultées sur le site Web du Ministère¹⁴.

14. education.gouv.qc.ca/municipalites/aide-financiere/pafsspa/

Bilan du PSSPA au 31 mars 2022

	NOMBRE	INVESTISSEMENTS (M\$)	AIDE FINANCIÈRE (M\$)	TAUX D'AIDE MOYEN (%)
Appel de projets (PSSPA n° 1 du 29 août 2018 au 12 novembre 2018) Appel de projets (PSSPA n° 2 du 4 octobre 2019 au 6 décembre 2019) Appel de projets (PSSPA n° 3 du 9 septembre 2020 au 13 novembre 2020)				
Demandes reçues	814	120,3 ²	55,2	s. o.
Demandes autorisées¹	356 ²	62,5 ²	26,0 ²	42
2020-2021¹	284 ²	50,8 ²	20,2 ²	40
2019-2020	72	11,7	5,8	49

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

¹ Les résultats ont été actualisés pour chaque exercice financier.

² Les résultats sont différents de ceux présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2020-2021*. Les variations s'expliquent par le fait que certains projets peuvent, entre autres, avoir été annulés entre les publications des deux rapports, ce qui influe sur les données présentées. Pour certains projets, l'aide financière ou les coûts totaux peuvent avoir été révisés.

Résultats du PSSPA

En 2021-2022, aucun résultat lié à des indicateurs n'est disponible pour ce programme. Les projets sont en cours de réalisation. Les informations requises seront recueillies graduellement auprès des bénéficiaires lors de la reddition de comptes soumise après la réalisation des projets, et les résultats cumulatifs seront présentés ultérieurement.

Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA)

Le PAFSSPA vise à accroître le soutien financier pour la mise à niveau, le développement et l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités physiques de plein air. Il s'agit d'une nouvelle mouture du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA). L'approbation des règles et des normes du PAFSSPA s'est faite le 20 avril 2021.

Pour le premier appel de projets, qui a eu lieu du 17 mai au 17 septembre 2021, 214 projets ont été déposés, totalisant une demande d'aide de plus de 17,6 millions de dollars et des investissements totaux de près de 31,5 millions de dollars. Au 31 mars 2022, l'analyse des demandes reçues était en cours. Les projets retenus dans le cadre de cet appel de projets seront inclus dans le rapport annuel de gestion 2022-2023. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère¹⁵.

¹⁵ education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/PAFSSPA-Guide-regle-normes.pdf

Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling (PSR – R-22)

Le PSR – R-22 a été créé pour financer le remplacement ou la modification de systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 conformément au Protocole de Montréal, qui visait, d'ici 2020, la réduction et l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone. Grâce à ce soutien financier, le Ministère souhaite améliorer la qualité des infrastructures sportives et contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales. Il désire également promouvoir, au sein de la population, la pratique d'activités physiques, récréatives et sportives dans un cadre sain et sécuritaire.

En 2021-2022, un seul projet a été autorisé, pour une aide financière totale de 800 000 \$. Il n'y a plus d'appels de projets pour ce programme, dont les règles et les normes peuvent être consultées sur le site Web du Ministère¹⁶.

Bilan du PSR – R-22 au 31 mars 2022

	NOMBRE	INVESTISSEMENTS (M\$)	AIDE FINANCIÈRE (M\$)	TAUX D'AIDE MOYEN (%)
Appels de projets : 1 (avril-mai 2012), 2 (juillet-août 2016), 3 (mai-août 2017), 4 (août-octobre 2018) et 5 (février 2019) ¹				
Demandes reçues	198	684,4	134,2	s. o.
Demandes en cours d'analyse	3	12,7	2,6	s. o.
Demandes autorisées ²	130	472,8	92,9	20
2021-2022	1	2,4	0,8	33
De 2012-2013 à 2020-2021	129 ³	470,4 ³	92,1 ³	20 ³

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

- 1 Un cinquième appel de projets a été lancé en février 2019 et les organismes admissibles avaient jusqu'en avril 2019 pour déposer une demande d'aide financière.
- 2 Les résultats ont été actualisés pour chaque exercice financier.
- 3 Les résultats sont différents de ceux présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2020-2021*. Les variations s'expliquent par le fait que certains projets peuvent, entre autres, avoir été annulés entre les publications des deux rapports, ce qui influe sur les données présentées. Pour certains projets, l'aide financière ou les coûts totaux ont été révisés.

16. education.gouv.qc.ca/organismes-a-but-non-lucratif/aide-financiere/fonds-pour-le-developpement-du-sport-et-de-lactivite-physique/systemes-de-refrigeration-arenas-et-centres-de-curling/

Résultats du PSR – R-22

OBJECTIFS DU PROGRAMME	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de lutte contre les changements climatiques	Quantité de gaz R-22 qui sera retirée des systèmes de réfrigération	8 000 kg de réfrigérant R-22 retirés chaque année	886 kg Cible non atteinte	Un seul projet a été autorisé en 2021-2022, car il n'y a plus d'appels de projets dans ce programme. La quantité de R-22 retirée est en lien direct avec le nombre de projets autorisés.
Assurer la pérennité, la fonctionnalité et la mise aux normes des installations existantes	Nombre de projets soutenus financièrement	20 projets chaque année	1 Cible non atteinte	Un seul projet a obtenu une autorisation finale. Il n'y a plus d'appels de projets dans ce programme.
Favoriser l'engagement de l'ensemble de la population dans un mode de vie sain et actif	Taux d'utilisation des arénas soutenus financièrement	80 % ou plus	77,66 % Cible non atteinte	Le taux d'utilisation est calculé selon les données disponibles pour les installations soutenus par le programme depuis ses débuts (cumulatif). Le taux d'utilisation est très près de la cible.

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

Programme de soutien aux événements sportifs internationaux (PSESI)

Le PSESI a pour objectif de favoriser le développement d'une culture sportive au sein de la population par l'organisation au Québec d'événements sportifs internationaux. Les organismes admissibles à ce programme sont les fédérations sportives reconnues par le Ministère.

En vertu de ce programme, le Fonds a soutenu 21 événements en 2021-2022, pour une aide financière totale de 3,1 millions de dollars. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère¹⁷.

17. education.gouv.qc.ca/organismes-a-but-non-lucratif/aide-financiere/fonds-pour-le-developpement-du-sport-et-de-lactivite-physique/evenements-sportifs-internationaux/

Bilan du PSESI au 31 mars 2022

DEMANDES	NOMBRE	INVESTISSEMENTS (M\$)	AIDE FINANCIÈRE (M\$)	TAUX D'AIDE MOYEN (%)
Demandes reçues de 2006-2007 à 2021-2022	461	743,3	84,0	s. o.
Demandes autorisées ¹	346	650,0	73,3	11
2021-2022	21	23,9	3,1	13
De 2006-2007 à 2020-2021	325 ²	626,1 ²	70,2 ²	11 ²

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

1 Les résultats ont été actualisés pour ces exercices financiers.

2 Les résultats sont différents de ceux présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2020-2021*. Les variations s'expliquent par le fait que certains projets peuvent, entre autres, avoir été annulés entre les publications des deux rapports, ce qui influe sur les données présentées. Pour certains projets, l'aide financière ou les coûts totaux ont été révisés.

Résultats du PSESI

Les données liées aux indicateurs prévus concernant le PSESI n'ont pas été actualisées pour l'année 2021-2022, puisque peu d'événements ont pu se tenir dans leur forme prévue en raison de la pandémie. Nombre d'entre eux ont été annulés et, pour les rares ayant pu être tenus, la reddition de comptes n'a pas encore été traitée.

Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS)

Le PAFIRS s'inscrit dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, mis en place par le gouvernement du Canada et pour lequel une entente bilatérale intégrée (EBI) a été conclue entre le gouvernement du Québec et celui du Canada au cours de l'été 2018. Le Programme permet d'accorder une aide financière pour la réalisation de projets en vertu de l'EBI.

Le ministère de l'Éducation est responsable de la mise en place du sous-volet Infrastructures récréatives du volet Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives visé par l'EBI.

Le PAFIRS, doté d'une enveloppe de 354 millions de dollars (enveloppe fédérale-provinciale), a pour but de financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives.

Par le financement de projets de construction, d'aménagement, de rénovation, de mise aux normes, d'agrandissement ou de réaménagement d'infrastructures récréatives et sportives, le PAFIRS vise à :

- soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec ;
- accroître l'accès à ces infrastructures pour la population.

Un seul appel de projets a eu lieu entre le 8 novembre 2019 et le 21 février 2020. Les règles et normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère¹⁸

18. education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/A-Regles_et_normes_PAFIRS.pdf

Bilan du PAFIRS

	NOMBRE	INVESTISSEMENTS (M\$)	AIDE FINANCIÈRE (M\$)	TAUX D'AIDE MOYEN (%)
Demandes reçues	623	2 670,0	1 493,7	s. o.
Demandes autorisées	174	617,4	293,1	47
2021-2022	10	349,6	135,2	39
2020-2021	164	267,8	157,9	59

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

Résultats du PAFIRS

OBJECTIFS DU PROGRAMME	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
Soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives ayant fait l'objet de travaux	Après 5 ans : 170	174 projets approuvés	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2022. Toutefois, à ce jour, les travaux ont été réalisés pour une petite partie de ces projets seulement. Les résultats seront mis à jour annuellement.
	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives renouvelées	85 projets	82 projets	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2022. Toutefois, à ce jour, les travaux ont été réalisés pour une petite partie de ces projets seulement. Les résultats seront mis à jour annuellement.
	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives construites	85 projets	92 projets	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2022. Toutefois, à ce jour, les travaux ont été réalisés pour une petite partie de ces projets seulement. Les résultats seront mis à jour annuellement.
	Nombre de types d'infrastructures construites ou renouvelées	20 types ou plus	31 types d'infrastructures soutenues	Voici les cinq types d'infrastructures soutenues les plus fréquents : aréna (une glace), centre sportif et récréatif, parc multisport, patinoire extérieure, patinoire extérieure couverte.
Accroître l'accès à ces infrastructures pour la population	Nombre de régions administratives du Québec ayant au moins un projet soutenu	17 régions	17 régions	Toutes les régions administratives ont obtenu le soutien d'au moins un projet.

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE)

Le PSISRPE a pour objet de financer la rénovation, la mise aux normes, la construction et l'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives de petite envergure. Par le financement de projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives, le Programme vise à :

- soutenir la présence d'infrastructures sportives et récréatives en bon état appartenant à un organisme admissible et situé dans de petites collectivités du Québec ;
- accroître leur accès pour la population.

L'appel de projets a eu lieu entre le 15 juin et le 20 août 2021. L'attribution d'une enveloppe de 20 millions de dollars a été annoncée pour soutenir 250 projets dans des municipalités de moins de 10 000 habitants. Les règles et les normes relatives au programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère¹⁹.

	NOMBRE	INVESTISSEMENTS (M\$)	AIDE FINANCIÈRE (M\$)	TAUX D'AIDE MOYEN (%)
Demandes reçues	358	51,9	26,8	s. o.
Demandes autorisées 2021-2022	250	39,7	20,0	50

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

19. education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/PSISRPE-Regles-normes.pdf

Résultats du PSISRPE

OBJECTIFS DU PROGRAMME	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
Soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives ayant fait l'objet de travaux	Après 5 ans : 120	250 projets approuvés	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2022. Les projets ne sont pas réalisés en 2021-2022, puisque les lettres d'annonce ont été signées le 9 mars 2022.
	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives renouvelées	100 projets	100 projets	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2022. Les projets ne sont pas réalisés en 2021-2022, puisque les lettres d'annonce ont été signées le 9 mars 2022.
	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives construites	150 projets	150 projets	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2022. Les projets ne sont pas réalisés en 2021-2022, puisque les lettres d'annonce ont été signées le 9 mars 2022.
	Nombre de types d'infrastructures construites ou renouvelées	27 types	25 types d'infrastructures soutenues	Voici les six types d'infrastructures soutenues les plus fréquents : jeux d'eau, module de jeux, patinoire extérieure, terrain de baseball, terrain de tennis, équipements sportifs et récréatifs.
Accroître l'accès à ces infrastructures pour la population	Nombre de régions administratives du Québec ayant au moins un projet soutenu	17 régions	15 régions	La majorité des régions administratives ont obtenu le soutien d'au moins un projet. Les régions administratives de Montréal et de Laval n'ont pas soumis de demandes d'aide financière, car elles n'étaient pas admissibles en raison du nombre d'habitants.

Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES)

Le PSIRSSES vise à financer des projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives et à :

- soutenir la présence d'infrastructures sportives et récréatives scolaires en bon état dans toutes les régions du Québec ;
- accroître leur accès pour la population.

Les règles et les normes du PSIRSSES ont été approuvées le 1^{er} juin 2021. Pour l'appel de projets, qui a eu lieu entre le 15 septembre et le 10 décembre 2021, 184 projets ont fait l'objet d'une demande d'aide financière totalisant 449,4 millions de dollars et des investissements totaux de 1 193,8 millions de dollars. Au 31 mars 2022, l'analyse des demandes était en cours. Les projets retenus dans le cadre de cet appel de projets seront inclus dans le rapport annuel de gestion 2022-2023. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère²⁰.

20. education.gouv.qc.ca/organismes-a-but-non-lucratif/aide-financiere/fonds-pour-le-developpement-du-sport-et-de-lactivite-physique/psirsses/

Annexe II : Lois et règlements

Lois et règlements dont la responsabilité de l'application relève, en totalité ou en partie, du ministre de l'Éducation, du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

En matière d'éducation, de loisir et de sport :

Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation (RLRQ, chap. C-60)

Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones (RLRQ, chap. E-2.3)

- *Règlement sur le remboursement des dépenses électorales des candidats aux élections scolaires* (RLRQ, chap. E-2.3, r. 1)

Loi sur l'enseignement privé (RLRQ, chap. E-9.1)

- *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* (RLRQ, chap. E-9.1, r. 1)
- *Règlement sur la définition de résident du Québec* (RLRQ, chap. E-9.1, r. 2)
- *Règlement sur les ententes des établissements d'enseignement privés relatives à la collaboration à des fins de prévention et d'enquêtes avec les corps de police ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence* (RLRQ, chap. E-9.1, r. 2.1)
- *Règlement sur les établissements d'enseignement privés à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire* (RLRQ, chap. E-9.1, r. 3)

Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (RLRQ, chap. F-4.003)

Loi sur l'Institut national des mines (RLRQ, chap. I-13.1.2)

Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chap. I-13.3)

- *Règlement sur l'admissibilité exceptionnelle à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 1)
- *Règlement sur les autorisations d'enseigner* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 2.01)
- *Règlement sur les autres conditions et modalités applicables au régime de cession d'un immeuble par une municipalité locale à un centre de services scolaire en application de l'article 272.2 de la Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 2.02)
- *Règlement sur la définition de résident du Québec* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 4)
- *Règlement concernant les dérogations à la liste des matières du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 5)
- *Règlement sur l'enseignement à la maison* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 6.01)
- *Règlement sur les ententes des commissions scolaires relatives à la collaboration à des fins de prévention et d'enquêtes avec les corps de police ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 6.1)
- *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 6.2)
- *Règlement sur les montants applicables aux fins de l'autorisation requise par le centre de services scolaire pour certains travaux relatifs à ses immeubles* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 6.3)
- *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 7)
- *Règlement sur les normes et modalités applicables à la prévision des besoins d'espace des centres de services scolaires* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 7.01)
- *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 7.1)
- *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 8)
- *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 9)
- *Régime pédagogique de la formation professionnelle* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 10)
- *Régime pédagogique modifié de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 2020-2021* (décrets 1028-2020 du 7 octobre 2020, 1128-2020 du 28 octobre 2020, 1251-2020 du 25 novembre 2020, 39-2021 du 20 janvier 2021, 111-2021 du 10 février 2021 et 818-2021 du 16 juin 2021)
- *Régime pédagogique modifié de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 2021-2022* (décrets 1213-2021 du 8 septembre 2021, 31-2022 du 12 janvier 2022 et 716-2022 du 27 avril 2022)
- *Régime pédagogique modifié de la formation générale des adultes applicable aux adultes qui se sont inscrits à la formation en insertion socioprofessionnelle ou à la formation à un métier semi-spécialisé entre le 14 mars 2020 et le 30 juin 2021* (décret 817-2021 du 16 juin 2021)
- *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 11)
- *Règlement relatif aux situations permettant à certaines personnes de bénéficier du droit à la gratuité des services éducatifs ou de formation* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 11.1)
- *Règlement sur le transport des élèves* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 12)
- *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* (A.M. 2012-05-10, 2012, G.O. 2, 2904), et ses modifications subséquentes
- *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* (C.T. 201768, 2004, G.O. 2, 5323), et ses modifications subséquentes

Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (RLRQ, chap. I-14)

Selon l'article 722 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire crie et la Commission scolaire Kativik sont régies par la *Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis* (RLRQ, chap. I-14) telle qu'elle se lisait le 8 juin 1978 et avec ses modifications dans la mesure où ces modifications leur sont expressément applicables. Il en est de même des règlements adoptés en vertu de cette loi dans la mesure où ils sont expressément applicables. Toujours selon l'article 722, le Comité naskapi de l'éducation est régi par la *Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis* telle qu'elle se lisait le 22 juin 1979 et telle qu'elle a été modifiée par la suite dans la mesure où ces modifications lui sont expressément applicables. Il en est de même des règlements pris en vertu de cette loi dans la mesure où ils sont expressément applicables.

- *Règlement sur les ententes prévues par l'article 450 de la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis* (RLRQ, chap. I-14, r. 1)
- *Règlement définissant ce qui constitue une fonction pédagogique ou éducative aux fins de la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis* (RLRQ, chap. I-14, r. 2)
- *Règlement sur la procédure d'élection des commissaires à la Commission scolaire crie* (RLRQ, chap. I-14, r. 3)

Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (RLRQ, chap. M-15)

- *Règlement sur les délégations de pouvoirs et de fonctions du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport* (RLRQ, chap. M-15, r. 1)

Loi sur la sécurité dans les sports (RLRQ, chap. S-3.1)

(À noter que les chapitres V et V.3 et l'article 55.3 de cette loi relèvent du ministre de la Sécurité publique en vertu de l'article 73 de cette loi.)

- *Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace* (RLRQ, chap. S-3.1, r. 1)
- *Règlement d'exclusion au Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace* (RLRQ, chap. S-3.1, r. 2)
- *Règlement sur les exclusions à la Loi sur la sécurité dans les sports et au Règlement sur la sécurité dans les stations de ski alpin* (RLRQ, chap. S-3.1, r. 3)
- *Règlement déterminant les matières sur lesquelles doit porter un règlement de sécurité* (RLRQ, chap. S-3.1, r. 4)
- *Règlement sur les modalités d'une demande d'approbation ou de modification d'un règlement de sécurité* (RLRQ, chap. S-3.1, r. 5)
- *Règlement sur la qualification en plongée subaquatique récréative* (RLRQ, chap. S-3.1, r. 8)
- *Règlement sur la sécurité dans les stations de ski alpin* (RLRQ, chap. S-3.1, r. 10)

Lois et règlements dont la responsabilité de l'application relève, en totalité ou en partie, d'un ministre autre, mais en vertu desquels le ministre de l'Éducation (par l'effet du décret 653-2020 du 22 juin 2020) exerce certaines fonctions

Charte de la langue française – Chapitre VIII – La langue d'enseignement (RLRQ, chap. C-11)

- *Décret concernant l'application de l'article 86.1 de la Charte de la langue française aux anglophones du Nouveau-Brunswick* (RLRQ, chap. C-11, r. 2)
- *Règlement sur les critères et la pondération applicables pour la prise en compte de l'enseignement en anglais reçu dans un établissement d'enseignement privé non agréé aux fins de subventions* (RLRQ, chap. C-11, r. 2.1)
- *Règlement concernant la demande de recevoir de l'enseignement en anglais* (RLRQ, chap. C-11, r. 5)
- *Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants présentant des difficultés graves d'apprentissage* (RLRQ, chap. C-11, r. 6)
- *Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants séjournant au Québec de façon temporaire* (RLRQ, chap. C-11, r. 7)
- *Règlement sur la langue d'enseignement des enfants qui résident ou ont résidé dans une réserve indienne* (RLRQ, chap. C-11, r. 8)

Autres lois dont la responsabilité de l'application relève, en totalité ou en partie, d'un autre ministre ou lois en vertu desquelles le ministre de l'Éducation (par l'effet du décret 653-2020 du 22 juin 2020) exerce certaines fonctions, mais qui ne sont pas intégrées au Recueil des lois et des règlements du Québec

Loi sur la Commission scolaire du Littoral (SQ, 1966-67, chap. 125)

À l'origine, il s'agissait de la *Loi concernant la Commission scolaire de la Côte-Nord du golfe Saint-Laurent* (SQ, 1966-67, c. 125). Le titre de la loi a été remplacé en 1988 par *Loi sur la Commission scolaire du Littoral*, par la *Loi sur l'instruction publique* (LQ, 1988, c. 84, art. 686). Le titre de la loi se lit maintenant : *Loi sur le Centre de services scolaire du Littoral* (LQ, 2020, c. 1, art. 312).

Loi du mérite scolaire (SRQ, 1964, chap. 245)

Lois et règlements dont la responsabilité de l'application relève, en totalité ou en partie, de la ministre responsable de la Condition féminine (par l'effet du décret 68-2019 du 6 février 2019)

Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (RLRQ, chap. M-17.2)

- *Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits concernant l'application de la Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine à l'égard de la condition féminine* (RLRQ, chap. M-17.2, r. 1)

Lois et règlements édictés entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022 dans le domaine de l'éducation, du loisir et du sport

Lois

Aucune loi n'a été édictée dans le domaine de l'éducation, du loisir et du sport en 2021-2022.

Règlements

Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires

Décret 136-2022, 9 février 2022
(2022, G.O. 2, 2208)

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

Arrêté numéro 2022-001 du ministre de l'Éducation en date du 21 janvier 2022
(2022, G.O. 2, 802)

Régime pédagogique modifié de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 2021-2022

Décret 31-2022, 12 janvier 2022
(2022, G.O. 2, 109A)

Règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner

Arrêté du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en date du 2 décembre 2021 (2021, G.O. 2, 7342)

Règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner

Arrêté du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en date du 2 décembre 2021 (2021, G.O. 2, 7343)

Régime pédagogique modifié de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 2021-2022

Décret 1213-2021, 8 septembre 2021
(2021, G.O. 2, 5393)

Règlement concernant l'application aux centres de services scolaires anglophones de dispositions de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires

Décret 1077-2021, 4 août 2021
(2021, G.O. 2, 5055)

<i>Règlement concernant la tenue des élections scolaires et les dates des étapes requises pour la tenue de ces élections</i>	Décret 1076-2021, 4 août 2021 (2021, G.O. 2, 5109)
<i>Règlement modifiant le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i>	Décret 879-2021, 23 juin 2021 (2021, G.O. 2, 3840)
<i>Règlement sur la mise en place d'une mesure temporaire exceptionnelle pour le personnel d'encadrement des centres de services scolaires en raison de la pandémie de la COVID-19</i>	Arrêté du ministre de l'Éducation en date du 23 juin 2021 (2021, G.O. 2, 3243A)
<i>Règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner</i>	Arrêté du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en date du 21 juin 2021 (2021, G.O. 2, 2849B)
<i>Régime pédagogique modifié de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 2020-2021</i>	Décret 818-2021, 16 juin 2021 (2021, G.O. 2, 2958)
<i>Régime pédagogique modifié de la formation générale des adultes applicable aux adultes qui se sont inscrits à la formation en insertion socioprofessionnelle ou à la formation à un métier semi-spécialisé entre le 14 mars 2020 et le 30 juin 2021</i>	Décret 817-2021, 16 juin 2021 (2021, G.O. 2, 2955)
<i>Règlement prévoyant certaines adaptations à des règlements et à la Loi sur l'instruction publique pour tenir compte de l'entrée en vigueur de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires</i>	Décret 816-2021, 16 juin 2021 (2021, G.O. 2, 3289)
<i>Règlement sur le calcul du montant pour le financement de besoins locaux des centres de services scolaires pour l'année 2021-2022</i>	Décret 756-2021, 2 juin 2021 (2021, G.O. 2, 2642)
<i>Règlement modifiant le Règlement sur les délégations de pouvoirs et de fonctions du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport</i>	Décret 580-2021, 21 avril 2021 (2021, G.O. 2, 2198)
<i>Règlement modifiant le Règlement déterminant les matières sur lesquelles doit porter un règlement de sécurité</i>	Décret 579-2021, 21 avril 2021 (2021, G.O. 2, 2197)

Annexe III : Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes 2021-2022

Orientation 1 – Soutenir la persévérance et la réussite scolaires auprès de tous les élèves

OBJECTIF 1 – ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ (LM)

Domaines	Code de l'initiative	Initiatives	État de réalisation*	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions (\$)		Dépenses (\$)	
					Canada	Québec	Canada	Québec
2. Offre de programmes	LM 2.1	Maintien, développement et/ou enrichissement de programmes adaptés au milieu minoritaire	2	Retard dans les livrables attribuable à la difficulté de libérer, en raison de la pénurie de main-d'œuvre, le personnel enseignant pour qu'il effectue le travail	28 706 425	28 706 425	27 448 564	27 448 564
	LM 2.2	Plan d'action sur la lecture, Pop Explor et <i>Livres ouverts</i> pour l'anglais, langue d'enseignement, bibliothèques et campagnes gouvernementales	2	Retard dans la mise en ligne du site Web	378 430	378 430	316 466	316 466
	LM 2.3	Immobilisations	2	Deux projets en cours	0	0	1 156 663	1 156 663
3. Rendement des élèves	LM 3.1	Ressources en évaluation et services aux élèves ayant des besoins particuliers	2	Retard dans la finalisation des prototypes d'épreuves de certaines matières	969 549	969 549	1 075 784	1 075 784
4. Milieux scolaires enrichis	LM 4.1	Centres scolaires et communautaires	1		2 129 917	2 129 917	2 129 917	2 129 917

Domaines	Code de l'initiative	Initiatives	État de réalisation*	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions (\$)		Dépenses (\$)	
					Canada	Québec	Canada	Québec
5. Accès à l'enseignement postsecondaire	LM 5.1	Amélioration et diversification des services institutionnels, développement de ressources et soutien à l'accès aux services éducatifs en langue anglaise	1		1 390 514	1 390 514	1 390 514	1 390 514
	LM 5.2	Recherche ayant des retombées sur l'enseignement en milieu minoritaire et diffusion du savoir	2	Annulation de plusieurs formations en raison de la difficulté à libérer le personnel enseignant en raison de la pénurie de main-d'œuvre	3 131 540	3 131 540	3 232 882	3 232 882
6. Appui au personnel éducatif et recherche	LM 6.2	Recherche sur les innovations pédagogiques, recherche sur la persévérance et la réussite scolaires et éducation à la sexualité, du préscolaire à la fin du secondaire	2	Moins de projets de recherche en raison de la pénurie de personnel enseignant et de la COVID-19	1 122 881	1 122 881	1 191 881	1 191 881

* État de réalisation :

1 = initiative réalisée ou en cours selon l'échéancier et le budget prévus ;

2 = initiative retardée ou modifiée de façon significative sur le plan de la portée, de l'échéancier ou du budget prévus pour l'exercice financier visé ;

3 = initiative dont la mise en œuvre est compromise ou initiative abandonnée.

OBJECTIF 2 – FRANÇAIS, LANGUE SECONDE (FLS)

Domaines	Code de l'initiative	Initiatives	État de réalisation*	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions (\$)		Dépenses (\$)	
					Canada	Québec	Canada	Québec
2. Offre de programmes	FLS 2.1	Maintien, développement et/ou enrichissement de programmes pour l'apprentissage du français, langue seconde, et appui aux bibliothèques scolaires	1		2 420 692	2 420 692	2 606 482	2 606 482
3. Rendement des élèves	FLS 3.1	Mesure d'accueil en FLS	2	Retard dans la mise à l'essai d'une épreuve numérique en français, langue seconde, en programme enrichi	1 381 170	1 381 170	1 226 666	1 226 666
4. Milieux scolaires enrichis	FLS 4.1	Enrichissement de l'apprentissage de la langue seconde par des initiatives scolaires, communautaires et parascolaires	2	Moins de projets d'échange linguistique en raison de la COVID-19	415 128	415 128	399 156	399 156

* État de réalisation :

1 = initiative réalisée ou en cours selon l'échéancier et le budget prévus ;

2 = initiative retardée ou modifiée de façon significative sur le plan de la portée, de l'échéancier ou du budget prévus pour l'exercice financier visé ;

3 = initiative dont la mise en œuvre est compromise ou initiative abandonnée.

OBJECTIF 2 – ANGLAIS, LANGUE SECONDE (ALS)

Domaines	Code de l'initiative	Initiatives	État de réalisation*	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions (\$)		Dépenses (\$)	
					Canada	Québec	Canada	Québec
2. Offre de programmes	ALS 2.1	Soutien à l'offre de programmes	2	Retard dans la publication de capsules de formation en lien avec de nouveaux outils d'évaluation au secondaire	14 701 503	14 701 503	15 200 921	15 200 921
3. Rendement des élèves	ALS 3.1	Utilisation du site Quebec Reading Connection	2	Retard dans la publication des capsules de formation sur l'utilisation du site par les enseignantes et enseignants	103 466	103 466	64 682	64 682
	ALS 3.2	Soutien aux pratiques évaluatives	2	Nouveaux modèles de l'épreuve unique en développement	20 473	20 473	15 002	15 002
4. Milieux scolaires enrichis	ALS 4.1	Programme d'échanges et d'immersion	2	Prise en charge par Patrimoine canadien – Canadian Heritage de l'achat de bourses Explore supplémentaires Moins de projets d'échange linguistique en raison de la COVID-19	1 334 676	1 334 676	879 631	879 631
5. Accès à l'enseignement postsecondaire	ALS 5.1	Programme d'échanges	-	-	0	0	0	0

* État de réalisation :

1 = initiative réalisée ou en cours selon l'échéancier et le budget prévus ;

2 = initiative retardée ou modifiée de façon significative sur le plan de la portée, de l'échéancier ou du budget prévus pour l'exercice financier visé ;

3 = initiative dont la mise en œuvre est compromise ou initiative abandonnée.

Orientation 4 – Soutenir l'école dans la transmission des compétences du XXI^e siècle et dans son évolution au sein d'une société numérique

OBJECTIF 1 – ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ (LM)

Domaines	Code de l'initiative	Initiatives	État de réalisation*	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions (\$)		Dépenses (\$)	
					Canada	Québec	Canada	Québec
3. Rendement des élèves	LM 3.2	Ressources en évaluation et services aux élèves ayant des besoins particuliers	1		25 000	25 000	25 000	25 000
5. Accès à l'enseignement postsecondaire	LM 5.1	Amélioration et diversification des services institutionnels, développement de ressources et soutien à l'accès aux services éducatifs en langue anglaise	1		1 025 000	1 025 000	1 025 000	1 025 000
6. Appui au personnel éducatif et recherche	LM 6.2	Recherche ayant des retombées sur l'enseignement en milieu minoritaire et diffusion du savoir	2	Difficulté à libérer le personnel enseignant en raison de la pénurie de main-d'œuvre, ce qui n'a pas permis d'atteindre tous les objectifs	1 636 582	1 636 582	1 621 268	1 621 268

* État de réalisation :

1 = initiative réalisée ou en cours selon l'échéancier et le budget prévus ;

2 = initiative retardée ou modifiée de façon significative sur le plan de la portée, de l'échéancier ou du budget prévus pour l'exercice financier visé ;

3 = initiative dont la mise en œuvre est compromise ou initiative abandonnée.

Orientation 5 – Viser une adéquation optimale entre le développement de la formation professionnelle et l'évolution prévisible des besoins du marché du travail

OBJECTIF 1 – ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ (LM)

Domaines	Code de l'initiative	Initiatives	État de réalisation*	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions (\$)		Dépenses (\$)	
					Canada	Québec	Canada	Québec
2. Offre de programmes	LM 2.3	Valorisation de la formation professionnelle et technique	1		680 200	680 200	678 000	678 000
5. Accès à l'enseignement postsecondaire	LM 5.1	Développement de ressources et soutien à l'accès aux services éducatifs en langue anglaise	1		439 595	439 595	439 595	439 595
6. Appui au personnel éducatif et recherche	LM 6.1	Formation professionnelle et soutien aux enseignantes et enseignants en exercice, aux administratrices et administrateurs ainsi qu'au personnel éducatif	2	Changement dans les priorités du projet en raison de la COVID-19	340 000	340 000	340 000	340 000
	LM 6.2	Reconnaissance			0	0	0	0

* État de réalisation :

1 = initiative réalisée ou en cours selon l'échéancier et le budget prévus ;

2 = initiative retardée ou modifiée de façon significative sur le plan de la portée, de l'échéancier ou du budget prévus pour l'exercice financier visé ;

3 = initiative dont la mise en œuvre est compromise ou initiative abandonnée.

Orientation 7 – Accroître la participation et la responsabilisation des personnes et des organisations

OBJECTIF 1 – ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ (LM)

Domaines	Code de l'initiative	Initiatives	État de réalisation*	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions (\$)		Dépenses (\$)	
					Canada	Québec	Canada	Québec
2. Offre de programmes	LM 2.1	Maintien, développement et/ou enrichissement de programmes adaptés au milieu minoritaire	1		1 173 781	1 173 781	1 143 661	1 143 661
	LM 2.2	Initiatives de représentantes et représentants du réseau visant le maintien, le développement et/ou l'enrichissement de programmes adaptés au milieu minoritaire	2	Réalisation problématique de certains projets en raison de la COVID-19 et de la difficulté à libérer des enseignantes et enseignants	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
3. Rendement des élèves	LM 3.1	Ressources en évaluation et services aux élèves ayant des besoins particuliers	2	Travaux en cours, retards dus à la difficulté à libérer le personnel enseignant	106 372	106 372	75 041	75 041
6. Appui au personnel éducatif et recherche	LM 6.1	Formation professionnelle et soutien aux enseignantes et enseignants en exercice, aux administratrices et administrateurs ainsi qu'au personnel éducatif	2	Retard dans la réalisation de certains livrables	454 950	454 950	420 500	420 500

* État de réalisation :

1 = initiative réalisée ou en cours selon l'échéancier et le budget prévus ;

2 = initiative retardée ou modifiée de façon significative sur le plan de la portée, de l'échéancier ou du budget prévus pour l'exercice financier visé ;

3 = initiative dont la mise en œuvre est compromise ou initiative abandonnée.

OBJECTIF 2 – FRANÇAIS, LANGUE SECONDE (FLS)

Domaines	Code de l'initiative	Initiatives	État de réalisation*	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions (\$)		Dépenses (\$)	
					Canada	Québec	Canada	Québec
5. Accès à l'enseignement postsecondaire	FLS 5.1	Développement et gestion des tests d'évaluation en FLS au collégial	1		150 000	150 000	150 000	150 000
	FLS 5.2	Développement des meilleures pratiques en enseignement du FLS	1		40 000	40 000	40 000	40 000
6. Appui au personnel éducatif et recherche	FLS 6.1	Développement professionnel et recherche	2	Atteinte de tous les objectifs du projet rendue difficile par la situation sanitaire et par la pénurie de personnel enseignant	408 399	408 399	393 085	393 085

* État de réalisation :

1 = initiative réalisée ou en cours selon l'échéancier et le budget prévus ;

2 = initiative retardée ou modifiée de façon significative sur le plan de la portée, de l'échéancier ou du budget prévus pour l'exercice financier visé ;

3 = initiative dont la mise en œuvre est compromise ou initiative abandonnée.

OBJECTIF 2 – ANGLAIS, LANGUE SECONDE (ALS)

Domaines	Code de l'initiative	Initiatives	État de réalisation*	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions (\$)		Dépenses (\$)	
					Canada	Québec	Canada	Québec
5. Accès à l'enseignement postsecondaire	ALS 5.1	Développement d'habiletés langagières à l'enseignement supérieur en ALS	1		1 529 708	1 529 708	1 529 708	1 529 708
6. Appui au personnel éducatif et recherche	ALS 6.1	Soutien aux pratiques évaluatives et de recherche	2	Non-atteinte du nombre visé de participantes et participants aux formations collectives à cause de la COVID-19	506 836	506 836	506 718	506 718
	ALS 6.2	Perfectionnement, projets de recherche et soutien au personnel enseignant des commissions scolaires anglophones pour une offre de programmes adaptée	2	Non-atteinte du nombre visé de projets présentés par les associations et les regroupements en raison de la COVID-19	210 000	210 000	210 000	210 000

* État de réalisation :

1 = initiative réalisée ou en cours selon l'échéancier et le budget prévus ;

2 = initiative retardée ou modifiée de façon significative sur le plan de la portée, de l'échéancier ou du budget prévus pour l'exercice financier visé ;

3 = initiative dont la mise en œuvre est compromise ou initiative abandonnée.

Synthèse des états financiers pour 2021-2022

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS LINGUISTIQUES	PRÉVISIONS PAR ORIENTATION (\$)		DÉPENSES PAR ORIENTATION (\$)	
	2021-2022		2021-2022	
	Canada	Québec	Canada	Québec
Orientation 1	58 206 364	58 206 364	58 335 211	58 335 211
Enseignement dans la langue de la minorité (LM)	37 829 256	37 829 256	37 942 671	37 942 671
Français, langue seconde (FLS)	4 216 990	4 216 990	4 232 304	4 232 304
Anglais, langue seconde (ALS)	16 160 118	16 160 118	16 160 236	16 160 236
Orientation 4	2 686 582	2 686 582	2 671 268	2 671 268
Enseignement dans la langue de la minorité (LM)	2 686 582	2 686 582	2 671 268	2 671 268
Français, langue seconde (FLS)	0	0	0	0
Anglais, langue seconde (ALS)	0	0	0	0
Orientation 5	1 459 795	1 459 795	1 457 595	1 457 595
Enseignement dans la langue de la minorité (LM)	1 459 795	1 459 795	1 457 595	1 457 595
Français, langue seconde (FLS)	0	0	0	0
Anglais, langue seconde (ALS)	0	0	0	0
Orientation 7	6 080 046	6 080 046	5 968 713	5 968 713
Enseignement dans la langue de la minorité (LM)	3 235 103	3 235 103	3 139 202	3 139 202
Français, langue seconde (FLS)	598 399	598 399	583 085	583 085
Anglais, langue seconde (ALS)	2 246 544	2 246 544	2 246 426	2 246 426
Total LM	45 210 736	45 210 736	45 210 736	45 210 736
Total FLS	4 815 389	4 815 389	4 815 389	4 815 389
Total ALS	18 406 662	18 406 662	18 406 662	18 406 662
Total global	68 432 787	68 432 787	68 432 787	68 432 787

